This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

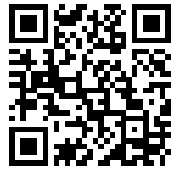

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Mémoires de l'académie des sciences, lettres et arts d'Arras

Académie des sciences, lettres et arts d'Arras

Digitized by Google

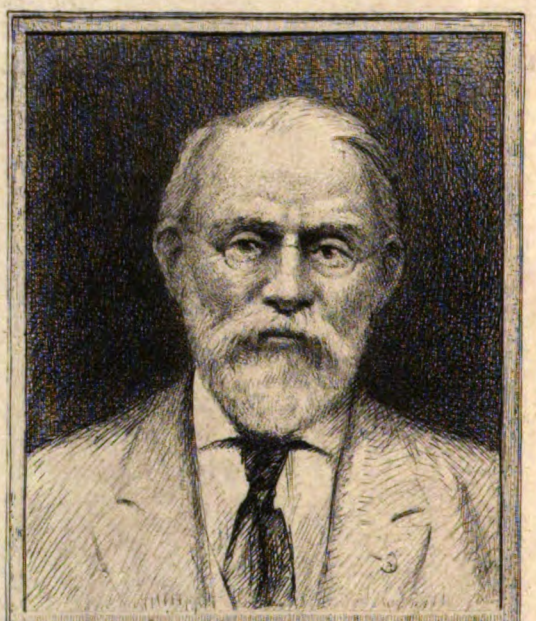

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

DC
611
.P282
A3

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

ARRAS
Imp Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCC.

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS

Digitized by Google

L'Académie laisse à chacun des auteurs des travaux insérés dans les volumes de ses Mémoires la responsabilité de ses opinions, tant pour le fond que pour la forme.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS

D'ARRAS

IIe Série. — Tome XXXI.

ARRAS

Imp. Rohard-Courtin, F. Guyot, Successeur

M. D. CCCC.

Digitized by Google

Digitized by Google

I

Séance publique du 26 Juillet 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

Allocution d'Ouverture

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le programme vous annonce sous une dénomination bien pompeuse une allocution du Président. Détrompez-vous ou mieux rassurez-vous : ce n'est même pas un prélude, c'est tout simplement ce qu'on appelle en musique une mesure pour rien. Et cependant, non ; c'est plutôt pour moi une note d'agrément, puisque c'est tout à la fois un salut et un merci que je vous adresse. Vous êtes vraiment héroïques de renoncer aux douceurs de la sieste, si appréciée par cette chaleur, et d'affronter dans ces salons, enluminés par un soleil tropical, une température torride. Je voudrais, comme dit la sagesse orientale, transformer nos paroles en cette rosée bienfaisante qui rend à l'herbe de la prairie sa verdure et sa fraîcheur. Je n'ose pourtant vous le promettre ; les lèvres de mes Collègues pourront bien distiller, selon l'expression des Proverbes, un véritable rayon de miel ; c'est le seul nectar que l'Académie soit à même de vous offrir. Vous auriez aimé sans doute à vous le voir servir par le familier des Muses, notre poétique Secrétaire général. Consolez-vous, si l'éloignement nous prive aujourd'hui de sa verve, il nous vaudra, avec l'espoir de l'entendre prochai-

Digitized by Google

nement, la bonne fortune de goûter la parole de celui qui a bien voulu recueillir sa plume pour vous entretenir de nos travaux et de nos travailleurs.

***

Mais pourquoi faut-il que chaque année les rangs de ces derniers s'éclaircissent ? Pourquoi avoir toujours à pleurer la disparition de ceux qui ont été les fournisseurs attitrés de notre Compagnie ? J'ai nommé M. de Cardevacque. Vous souvient-il de ce vieillard encore si robuste de force physique et de vigueur morale, de ce chercheur infatigable, de ce Collègue aimable, dont le large front cachait l'érudition et dont le doux regard révélait la bonté ? Il appartenait à cette génération dont il est facile de critiquer les travaux, mais dont il est plus difficile de recueillir la succession. Aussi sa mémoire, avec les études que nous lui devons, les exemples qu'il nous a donnés et les manuscrits qu'il nous a légués nous reste-t-elle également chère et précieuse.

***

Nous ne pouvons ni ne voulons nous faire illusion sur notre rôle économique, littéraire et social. Sans nous désintéresser des graves questions qui agitent les sociétés, des crises qui bouleversent les peuples, des sympathies qui vont au faible luttant et mourant pour sa liberté, des préoccupations qui angoissent l'âme, des vœux qui accompagnent les braves partant au secours de leurs frères, nous n'avons pas à résoudre ces problèmes ; notre sphère d'action est bien plus limitée ; nous interrogeons le passé, nous travaillons dans le silence, nous laissons la politique s'agiter autour de nous, et nous demeurons en paix au milieu du tumulte et du combat.

***

Digitized by Google

Le sceptique, sans doute, ne nous ménage ni le sarcasme ni le dédain. Mais d'autres viennent à nous avec leurs encouragements. C'est la Municipalité qui nous accueille, et c'est M. le Maire lui même qui veut bien nous faire les honneurs de sa gracieuse hospitalité. C'est l'Administration préfectorale qui, dans la personne de M. le Secrétaire général, nous honore de son souvenir. C'est vous tous, Mesdames et Messieurs, qui faites notre couronne. C'est vous tous que je salue et que je remercie.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'ANNÉE 1899 1900

Par M. G. ACREMANT

Secrétaire-Adjoint.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Il ne m'appartenait pas de prendre la parole dans cette Séance solennelle.

M. le Secrétaire-Général, dont vous aimez à entendre la voix sympathique, a été contraint cette année d'aller réclamer à l'air pur des montagnes et à l'effet salutaire des eaux le rétablissement d'une santé ébranlée par l'excès de travail, et, en nous quittant, il m'a laissé la délicate mission de le remplacer. Je regrette qu'il ne m'ait pas laissé en même temps son talent, son tact et son à-propos. Il me faudrait en effet ses qualités d'excellent critique littéraire pour vous présenter un rapport complet et approfondi.

Les travaux et les travailleurs se succèdent sans interruption dans notre Société et toutes nos réunions ont été pleines d'intérêt. L'industrie houillère, l'hygiène, l'histoire, la littérature, la poésie, l'archéologie ont été tour à tour l'objet de lectures et de discussions savantes et variées. S'il ne m'est pas possible de les mentionner toutes, j'essaierai du moins d'analyser les plus importantes, afin de démontrer que cette

Digitized by Google

année, plus qu'aucune autre peut-être, notre savante Compagnie a réellement justifié son titre d'Académie des Sciences, Lettres et Arts.

Après avoir prononcé son discours de réception, M. Alayrac nous avait promis de revenir fréquemment sur l'étude de la houille et de développer dans nos séances hebdomadaires les nombreuses questions qu'il avait alors soulevées. Il a tenu parole en nous lisant une analyse critique du travail de M. Lozé : *La houille en Angleterre*. L'œuvre de notre concitoyen est considérable tant par l'importance du sujet traité que par le nombre et la densité des questions qu'elle embrasse. C'est l'histoire générale des bassins houillers du Royaume-Uni ; c'est la description du développement de chacun d'eux, de la nature chimique qui lui est propre et des applications diverses de ses produits ; c'est, en un mot, l'analyse de la puissance commerciale et industrielle de l'empire anglais.

Quelques semaines plus tard, l'ancien directeur des mines de Courrières nous a de nouveau entretenus de ce sujet en nous présentant l'historique des divers systèmes proposés par les géologues sur l'origine des combustibles minéraux. Les agglomérations dites « bassins houillers » ont elles été formées par le transport par courants diluviens, ou par l'enlizement sur place des végétaux transformés en houille ? Nous ne possédons pas encore toutes les données indispensables pour apporter à ce problème une solution formelle, aussi M. Alayrac s'est-il contenté de discuter les différentes hypothèses, avec une netteté et une précision remarquables.

Le difficile dans une question de ce genre n'est pas seulement de soutenir son opinion, il est en même temps nécessaire de savoir exposer son raisonnement avec clarté, de telle façon qu'il soit accessible à tous.

M. Pagnoul, lui aussi, excelle dans ce système, et dans une agréable causerie, il nous a entretenus de la destruction par l'emploi de l'acide sulfurique des germes dangereux

Digitized by Google

contenus dans les cadavres d'animaux et de leur utilisation pour l'agriculture et l'horticulture. Déjà, en 1884, M. Aimé Girard préconisait ce procédé, mais ce n'est que depuis quelques années qu'il est entré dans la voie des applications pratiques. A Genève, à Marseille, à Amiens, il est employé ; il est en projet à Boulogne et à Calais. Cette industrie nouvelle ne saurait avoir un plus savant vulgarisateur que M. Pagnoul.

Après ces diverses excursions dans le domaine de la science, M. l'abbé Rambure nous a fait voyager à travers les curiosités archéologiques et artistiques du pays. Il nous a d'abord conduits à Thérouanne, où des fouilles habilement dirigées ont mis à jour les substructions des deux transepts et du chœur de l'ancienne cathédrale. Ne voulant pas entrer en concurrence avec M. Enlart qui, dans de savantes communications au Congrès de Boulogne et à la Commission des Monuments historiques, a décrit les admirables morceaux de sculpture, chapiteaux, frises, fûts de colonnes qui y ont été découverts, M. l'abbé Rambure rappelle les circonstances historiques qui, jusqu'au XVI^e^ siècle, ont fait à la fois la force et le malheur de cette ville-frontière.

Dans une autre promenade, M. Rambure s'est rendu à Naours (Somme). Cette petite localité est voisine de la patrie de Jules Vernes, l'auteur du *Voyage au centre de la terre*. Comme cet aimable écrivain, notre narrateur nous a fait faire un délicieux voyage à travers les vingt-huit rues et les deux cents chambres de ce souterrain-refuge.

Une autre fois, M. Rambure nous a conduits à Calonne-sur-la-Lys pour admirer un saint Jérôme, œuvre remarquable de Quentin Metzis. Mais où il se plaît surtout, c'est dans le pays des Atrébates, et l'apparition de deux romans contemporains : l'*Anneau de César*, de M. Rambaud, et *Komm l'Atrébate*, de M. Anatole France, lui ont fourni l'occasion d'ajouter une magnifique page à la conférence qu'il a faite il y a quelques mois.

La lecture de ces divers mémoires a occupé plusieurs de

Digitized by Google

nos séances. Un travail qui a aussi retenu longtemps notre attention est l'histoire du Pas-de-Calais au cours du siècle qui va finir. L'Exposition universelle a donné un nouvel élan au commerce et à l'industrie, aux arts et aux belles-lettres. M. le Préfet, soutenu par le Conseil Général, a pensé qu'il était utile de réunir en un seul ouvrage le récit des améliorations apportées dans chacun des services et des progrès réalisés dans chaque mode de fabrication, et il a bien voulu charger plusieurs de nos collègues de collaborer à ce travail considérable qui restera comme une des gloires de notre beau département.

M. Carlier s'est occupé de l'Assistance publique. Son travail débute par une étude rétrospective où l'auteur nous montre les bourses communes établies dans chaque localité pour venir en aide aux malheureux. Les enfants abandonnés étaient placés en nourrice ou en garde chez des particuliers et pour cela mis en adjudication à cri public et au moins disant. Plus tard, l'échevinage les faisait admettre aux jurandes et maîtrises en les exonérant des droits ordinaires.

M. Carlier a poursuivi son étude non seulement à Arras, mais aussi à Calais, Béthune, Montreuil, St-Pol, Hesdin...

M. Barbier a agi de la même façon en écrivant l'histoire artistique et littéraire du Pas-de-Calais. En quelques pages parsemées de fines ironies, il nous a fait connaître les efforts tentés dans chaque ville pour propager l'enseignement du dessin et de la musique, la création et le développement des musées et a terminé par une rapide nomenclature des arts et des artistes, des imprimeurs et de ceux qui se sont fait imprimer.

Notre nouveau collègue, M. Chavanon, a lui aussi collaboré à cette revue historique ; son nom n'y restera pas attaché, mais tous se rappelleront son obligeance, car aux uns il a prodigué ses conseils, aux autres il a fourni les documents qui leur étaient nécessaires. Malgré ce surcroît de travail, M. Chavanon a tenu, dès le jour même de son admission à l'Académie, à prendre place parmi les plus

Digitized by Google

laborieux et la lecture qu'il nous a faite sur la *Correspondance inédite du Prince de Berghes de Saint-Winoq*, colonel du régiment de Berry-Infanterie, nous a vivement intéressés. Ce mémoire donne une idée exacte de la vie militaire en temps de paix sous l'ancien régime, il abonde en détails ignorés sur les usages de garnison au XVIII^e^ siècle. Il dénote en même temps chez l'auteur toutes les qualités de l'écrivain aimable et de l'historien consciencieux.

Une autre étude qui a, elle aussi, occupé plusieurs de nos séances est l'*Histoire du Château de Bellemotte*. Cette œuvre, commencée par M. Louis Blondel, a été reprise par son frère, M. François Blondel, qui a mis en ordre les précieux documents fournis par M. Guesnon et a écrit un fort intéressant ouvrage sur la forteresse construite par Eudes de Bourgogne.

Cette lecture a provoqué une dissertation de M. P. Lecesne qui, avec une compétence et une érudition qui dénotent chez lui une étude profonde du sujet, nous a parlé de la Motte seigneuriale à travers les âges.

M. François Blondel, en nous rappelant les séjours faits à Bellemotte par des personnages célèbres, a enfin touché un des points les plus délicats de notre histoire locale : la captivité de Jeanne d'Arc à Arras. Il nous a présenté une version inédite appuyée sur des considérations d'ordre historique et logique des plus convaincantes.

En 1565, le château de Bellemotte cessa d'être forteresse et prison militaire pour devenir l'Abbaye d'Avesnes. Le calme ne régna pas pour cela à l'ombre de ses hautes murailles, car l'histoire des nobles dames d'Avesnes se résume en incessants démêlés qu'elles eurent à soutenir tantôt contre l'évêché, tantôt contre la puissante abbaye de Saint-Vaast.

M. Ricouart nous a entretenus d'un sujet tout à fait différent. En fouillant sans cesse dans les manuscrits soigneusement classés sur les rayons de notre belle bibliothèque, notre savant Collègue a découvert un album de poésies sur les pages duquel jeunes gens et jeunes filles venaient échanger de doux propos d'amour. Quelques-unes

Digitized by Google

de ces déclarations semblent un peu hardies, mais je m'empresse de dire qu'elles se sont terminées par des alliances légitimes. D'après M. Ricouart, ce livre curieux était la propriété de Jean de Lannoy, ce singulier poursuivant d'armes qui, pour avoir vilainement fabriqué moyennant finances des fausses généalogies, fut par deux fois pendu et étranglé, la première fois en effigie seulement, mais la seconde pour de vrai, à l'âge de septante et dix ans.

M. le Chancelier, qui habituellement nous fournit de nombreux mémoires, est resté cette année absorbé par la gestion de nos finances. Il nous a heureusement dédommagé de son inaction en nous lisant un travail de son fils sur les volets d'un triptyque qui ornent la chapelle du Sacré-Cœur de la Cathédrale d'Arras.

Après une description aussi intéressante que fidèle de cette peinture, M. Alex. Cavrois aborde la partie essentiellement historique et archéologique et démontre, par des documents inédits, que ces tableaux proviennent de la famille de la Diennée, dont deux frères, François et Maximilien, furent chanoines d'Arras et de St-Omer à la fin du XVI^e^ siècle. Cette lecture a été écoutée très attentivement et chacun a été heureux d'applaudir M. Alex. Cavrois que j'appelerai volontiers notre futur collègue, car si les portes de l'Académie lui étaient jusqu'ici ouvertes par droit de naissance, grâce à ses travaux, elles le seront à l'avenir par droit de conquête.

Pour être complet, je dois mentionner également une charmante poésie de M. Aug. Massy, une dissertation élégamment écrite par M^me^ Mary Floran en faveur des potaches, ces pauvres victimes de l'internat, une étude archéologique de M. de Puisieux sur Pierre de Févin, chroniqueur artésien du XV^e^ siècle, enfin un délicieux compte-rendu de M. Viltart sur trois recueils de portraits publiés par M. Quarré-Reybourbon.

Malgré cette longue énumération de mémoires de toutes sortes, quelques-unes de nos séances hebdomadaires seraient

Digitized by Google

peut-être restées vides si M. le Président n'avait pas sans cesse l'esprit en éveil.

Lorsqu'aucune communication n'est inscrite à l'ordre du jour, il prend lui-même la parole et donne lecture de quelques-uns des documents qu'il tient dissimulés dans sa serviette ; c'est ainsi qu'un jour M. le Chanoine Rohart nous lit quelques œuvres posthumes de M. de Cardevacque : une notice sur le Prince d'Isenghien, le premier protecteur de notre Académie, ou bien une étude sur le commerce du vin à Arras et la culture de la vigne sur les côteaux de l'Artois. Un autre jour, il nous lit une étude de M. Parenty sur le Cardinal de Bouillon, ou bien il nous fournit d'intéressants détails sur la découverte qui a été faite dernièrement d'une voie romaine dans le sous-sol de la rue Méaulens. Pour rendre sa communication plus intéressante encore, il fait passer sous les yeux de ses Collègues des photographies curieuses et des plans habilement dessinés par M. Josien, conducteur des Ponts et Chaussées.

Je m'arrête, Mesdames et Messieurs, ne voulant pas plus longtemps abuser de votre obligeante attention, et je termine à la hâte ce trop rapide compte-rendu.

Rien n'est plus agréable, dit-on, que de se louer les uns les autres et il est d'usage que, dans son Rapport sur les travaux de l'année, le Secrétaire se fasse le panégyriste de ses Collègues. C'est même la partie la plus agréable de la mission que lui confie le règlement. Au risque de paraître monotone j'ai tenu cette année à ne pas me conformer à cette règle. Pourquoi, d'ailleurs, aurais-je adressé des félicitations à mes Collègues ? Je sais qu'ils préfèrent les vôtres et je suis certain qu'elles ne leur feront pas défaut.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Concours d'Histoire

Par M. l'Abbé DUFLOT

Membre résidant.

MESSIEURS,

PLAIGNEZ-VOUS et plaignez-moi. De par la volonté de votre Commission vous êtes condamnés à ouïr, en m'écoutant, un censeur fâcheux,

Plus enclin à blâmer que savant à bien faire, (1)

et je me vois forcé d'encourir une fois de plus les mécontentements toujours très justifiés, vous n'en doutez pas, des auteurs censurés. Si quelqu'un de ces derniers se trouvait par hasard perdu, je ne sais où, dans cette brillante assemblée, qu'il veuille bien se rassurer sur mes intentions : elles sont des plus bienveillantes ;

Nous l'allons montrer tout à l'heure. (2)

* * *

(1) Boileau, *Art poétique*, IV, 235.
(2) La Fontaine, *Le Loup et l'Agneau*.

Digitized by Google

Deux travaux ont été présentés au Concours d'Histoire. Le premier, orné de l'épigraphe : *Mementote præpositorum vestrorum*, porte ce titre assurément digne du personnage qu'il célèbre : *La vie très belle, glorieuse et excellente du Très haut et puissant seigneur Messire Jean Sarrazin, archevêque de Cambrai, comte de Cambrésis, prince du St-Empire, abbé de l'église et abbaye de St-Vaast, du Conseil d'État du roi, chevalier de la Toison d'Or, etc., etc.*

Ce très haut et puissant seigneur aurait cependant éprouvé quelque difficulté à compter ses quartiers de noblesse. Son père, Antoine Sarrazin, était né sous le toit d'une pauvre chaumière, au village de Caucourt. D'abord piqueur de grès, il vint, jeune encore, chercher fortune à la ville. Au prix de deux *carolus*, il obtint la qualité de bourgeois d'Arras, le 23 septembre 1541. Quelques années auparavant il avait épousé la fille d'un teinturier qui lui donna quatre enfants, deux filles et deux fils.

L'aîné de ces deux fils est Jean Sarrazin. Il naquit le 20 juillet 1539, à l'auberge *Aux petits chaudrons*, alors tenue par ses parents et située sur le grand-marché.

Mais, même sous l'ancien régime, l'accès aux honneurs s'ouvrait à d'autres qu'aux fils de famille et aux descendants des Croisés. Le fils de l'aubergiste, entré de bonne heure au monastère de St-Vaast, conquiert peu à peu parmi ses frères une place éminente. Les Universités de Louvain et de Paris le comptent tour à tour parmi leurs élèves. Il devient ensuite professeur de théologie, prédicateur très goûté sinon très éloquent, chapelain de son abbé Roger de Montmorency, puis grand prévôt, vicaire-général et coadjuteur du même seigneur ; enfin il est lui-même nommé abbé de St-Vaast. Entre temps il se trouve mêlé aux affaires les plus graves, à la réforme monastique, à la politique troublée de son époque. Chargé d'une mission diplomatique à la cour d'Espagne, il se concilie la faveur de Philippe II, et obtient de lui la place de conseiller aux Etats d'Artois. Cela

Digitized by Google

lui vaut de longs et pénibles démêlés avec ces mêmes Etats. Enfin il est promu archevêque de Cambrai en 1596. Sa mort suit de près son intronisation. Il laisse après lui la réputation d'un administrateur habile, d'un lettré et d'un Mécène.

Telle est, en résumé, la carrière de Jean Sarrazin. Son biographe l'a retracée avec une respectueuse admiration. S'il veut m'en croire, il changera le titre un peu fastueux qu'il donne à son ouvrage en cet autre plus modeste et plus vrai : *Vie édifiante et populaire de Mgr Sarrazin, abbe de Saint-Vaast et archevêque de Cambrai.* A travers ses pages circule assurément un air de bonté et de piété qui prévient en faveur de l'écrivain et lui conquiert les sympathies du lecteur ; mais, il faut le dire, on y rencontre plus d'une déception. On aimerait trouver de ci de là quelque discussion de faits ou d'idées, quelque aperçu général sur les affaires politiques ou religieuses de l'Artois ou des Pays-Bas ; on voudrait surtout être initié davantage à la réforme des Exempts de Flandre, à la diplomatie de Sarrazin, à ses relations littéraires avec Stapleton, Juste-Lipse, Boëce Epo, Jean Carpentier, Meyer ; et sur tous ces sujets intéressants on est réduit à se contenter de rapides et vagues indications. En résumé, il reste beaucoup à dire de Jean Sarrazin ; son histoire n'est pas close encore.

Toutefois notre auteur a ouvert le sillon qu'un autre pourra creuser plus profond ; il a recueilli et classé des documents que l'historien à venir sera heureux d'utiliser, et votre Commission, Messieurs, reconnaissante à votre premier candidat de ses patientes recherches et de son persévérant labeur, vous propose de lui décerner une médaille de vermeil.

* * *

Le deuxième travail présenté au Concours est placé sous l'égide de Cicéron et d'Ovide par ces épigraphes : *Nosce patriam, Et pius est patriæ facta referre labor.*

Digitized by Google

Il porte ce simple titre : *Histoire du Château de Montcavrel, commune d'Alette (Pas-de-Calais)*.

Il offre avec le précédent un contraste frappant. Les généralités y abondent au point de paraître parfois fastidieuses ; les lieux communs sont fréquents ; les notes et les références pullulent, trop souvent sans apporter beaucoup de lumière ou d'autorité au récit. On y sent l'inexpérience d'un écrivain débutant, pressé de nous initier à toutes ses lectures, fussent-elles d'un intérêt médiocre ou secondaire.

Ces défauts, qu'il sera facile de corriger, n'empêchent pas l'*Histoire du Château de Montcavrel* d'être une œuvre de haute et sérieuse valeur. C'est une monographie très étudiée, très fouillée et qui ne demande point à être complétée, comme l'insinue modestement l'auteur, mais plutôt à être allégée des citations surabondantes et des longueurs inutiles. Elle prend Montcavrel (mont des chèvres ou des chevreuils) au X^e^ siècle, et retrace son histoire jusqu'à la fin de notre siècle expirant.

A ses débuts, le château de Montcavrel fut-il un camp romain, plus tard se transforma-t-il en villa romaine, puis en château franc, enfin en château féodal ? Notre auteur, par de savantes déductions, n'hésite pas à résoudre toutes ces questions épineuses par l'affirmative, et il conclut par ce jugement dont la forme nous inquiète : « Le château de Montcavrel *doit* être l'emplacement d'un camp romain. » La conclusion serait indiscutable si les prémisses du syllogisme étaient autre chose que des hypothèses encore non vérifiées.

Plus certaines et assurément authentiques sont les données fournies sur les seigneurs de Montcavrel. Ils défilent tour à tour devant nous, depuis Foulques de Montcavrel, le seigneur du lieu en 1071, jusqu'au propriétaire actuel du château. Ils sont replacés dans leur cadre naturel et leur histoire se confond avec celle du pays.

Des tables analytiques faites avec soin, des cartes nom-

Digitized by Google

breuses et détaillées, quelques photographies, complètent ce consciencieux travail.

Tel qu'il est, il répond à merveille aux conditions du legs récent fait à l'Académie par M. Braquehay. Votre Commission, Messieurs, heureuse de voir si tôt et si bien exaucés les désirs du généreux donateur, vous propose d'accorder à l'auteur de l'*Histoire du Château de Montcavrel* l'intégralité du prix Braquehay, soit la somme assez rondelette de 380 francs.

Entrée de la sorte dans la voie des prodigalités, la Commission voudrait ajouter encore à ses premières largesses. Elle invite son lauréat à livrer ses pages à l'impression, et lui promet, pour ce faire, une subvention de 200 francs. Toutefois elle pose ses conditions. Elle demande à l'auteur de réviser son travail, d'en élaguer toutes les excroissances inutiles, de le soumettre ainsi corrigé au jugement de l'Académie qui alors prononcera son verdict définitif.

* * *

Espérons, Messieurs, que ces récompenses si libéralement octroyées au labeur exciteront le zèle des érudits et des chercheurs et amèneront de nombreux et vaillants champions dans l'arène pacifique de nos concours d'histoire.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

Concours de Poésie

Par M. L. VILTART

Vice-Chancelier.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a quelques mois, une heureuse rencontre me donnait pour compagnon de route un homme charmant, chevelure blonde et soyeuse, moustaches effilées, en qui je découvris l'auteur d'un poème de belle allure mais d'une hardiesse remarquée, que l'Académie a couronné en... je ne sais plus quelle année. Je m'empressais de congratuler notre lauréat et j'allais motiver mes éloges pour lui montrer avec quel soin nous examinons les manuscrits qui nous sont adressés, lorsque la physionomie de mon interlocuteur se voila comme le ciel avant l'orage et nous passâmes à un de ces sujets qui ne recèlent aucune tempête, la politique par exemple. L'auteur du poème rougissait-il d'avoir enfourché Pégase, rougissait-il de ses vers ? Je l'ignore, mais ce que je sais bien, c'est que les six poètes dont nous allons nous entretenir, sans remords, pourront toujours se remémorer leur envoi

Digitized by Google

au Concours de 1900. Jamais lis plus blancs, plus purs, n'ont fleuri les pentes du Parnasse.

Oh ! le malheur affreux de troubler l'innocence !

s'écrie vertueusement, en son épigraphe, l'auteur d'un Essai de traduction libre en vers d'un épisode des *Martyrs* de Chateaubriand. Que le traducteur se rassure ! Pas plus que lui, nous ne la troublerons, l'innocence. Toutes les libertés, d'ailleurs, il les a prises avec l'héroïne de Chateaubriand. Aussi nous glisserons sur la pauvre Velléda qui méritait mieux qu'une trahison, pardon ! qu'une traduction et nous passerons à six petits poèmes réunis sous le titre de *Poèmes archéologiques* qui, à lui seul, est une trouvaille. Il y a mieux dans ce mince cahier. Une pièce intitulée *L'église du village*, contient ces vers :

Au mur pend un tableau, peinture non signée,
Les personnages ont un faux air de mélo ;...
Œuvre à la Zurbaran, d'ombres toute baignée :
Jésus, dans la lumière, est au fond du tableau.

Il a les cheveux noirs et la barbe hirsute ;
Jean est blond, Céphas roux ; Nathaniel châtain ;
Tous heureux :

Bonheur enviable, mais qui n'est pas fait, semble-t-il, pour les personnes chauves ; il y a lieu de le regretter pour elles. Puisse l'anonyme poète ne pas trouver ma conclusion trop tirée par les cheveux !

Fuyons *Vers le mystère*, recueil de sept pièces, description d'un pays enchanté où, aux soirs bleus du rêve, dans la douceur des agonies, la Valse des souvenirs tourne sur le lac d'Amour. Voilà pour le fond qui manque totalement de clarté, si j'ose m'exprimer ainsi ; quant à la forme, elle n'est pas moins vaporeuse.

Digitized by Google

L'ombre voile le soir de tendre quiétude,
Et la pâleur des nuits pures va s'élever
Au jardin du silence et de la solitude
Où mon âme, aux soirs bleus du rêve, vient rêver.

Le crépuscule d'or baigne de rose flamme
La terrasse de fleurs aux parfums d'encensoir
Où s'incline au balcon de marbre blanc mon âme,
Mon âme qui s'apaise en le calme du soir.

Les effluves des lys, des roses refleuries
Montent, comme un encens, vers l'ombre de mon cœur,
Désirs lassés, regrets mourants, candeurs pâlies,
Frôlant l'âme de leur odorante douceur.

Suivent près de deux cents vers, toujours harmonieux, toujours pleins de lis et de roses comme un jardin d'Infante. Si ces soupirs musicaux ne sont pas d'un servile imitateur de poètes connus, mais d'un poète, l'Académie le couronnera avec plaisir lorsqu'il aura débrouillé son talent.

Dans un prochain avenir il sera, lui aussi, de nos poétiques lauréats, l'auteur d'un poème héroïque intitulé *Romain*. Pour être un complet interprète de mes Collègues, je dois même ajouter, et j'ajoute volontiers, que nos regrets seraient infinis si cette œuvre de prime jeunesse n'autorisait tant d'espérances... Et je dirai plus volontiers encore à ce nourrisson des Muses : « Les rayons obliques qui dorent votre jardin ne viennent pas du couchant ; ce sont ceux de l'aurore. Voyez quels diamants ils allument dans la rosée ! Et vous, comme le jour, vous êtes à votre matin, sans aucun doute. Courage donc et patience ! Vous récolterez les fleurs à pleines mains et, si vous daignez encore nous les offrir, l'Académie, fidèle à sa devise, vous en offrira le fruit, *fructus floribus addit.* »

J'arrive aux deux intéressants manuscrits que votre Commission vous propose de récompenser.

Digitized by Google

Le premier est intitulé *Une après-midi chez Boileau*, moralité en un acte, et comporte comme principaux personnages, Boileau, Racine et La Fontaine. L'écrivain doit-il prendre pour guide la raison, ou son cœur, ou son imagination ? Telle est la thèse, car toute moralité comporte une thèse.

La pensée de chacun des interlocuteurs se devine.

Aimez donc la raison ; que toujours vos écrits
Empruntent d'elle seule et leur lustre et leur prix

dit aujourd'hui, comme il y a deux siècles, dans son *Art poétique*, le vénérable arrière-grand-oncle d'un de nos Collègues, M. Paul Laroche (1), pour ne pas le nommer..., et notre raison donne raison à Boileau.

Racine se frappe le cœur et, dans toutes les mémoires, chante un vers de Musset qui ne permet pas de lui donner tort.

La Fontaine est le tenant obligé de la folle du logis et son œuvre montre l'excellence de ses propos.

Boileau résume et clôt la discussion en galant homme et en critique avisé.

Au gré de vos pensers voguez à pleine voile,
Mais consultez souvent la boussole en tout lieu,
Car la raison humaine est le souffle de Dieu,
C'est par son ferme appui qu'ici-bas tout se fonde
Et qu'on peut accomplir une tâche profonde,
Et l'on verra par elle unis dans le succès
Le goût qui s'associe avec l'esprit français.

En résumé, l'auteur d'*Une après-midi* a fait preuve d'un certain fond d'idées littéraires et d'une appréciable habitude

(1) Voir son discours de réception à l'Académie d'Arras, tome XXVIII des *Mémoires*, IIe série, page 48 et note.

Digitized by Google

du vers ; c'est pourquoi votre Commission vous propose de lui décerner une médaille d'argent.

Si l'on a le droit d'estimer que Boileau, Racine et La Fontaine ne sont pas de la plus palpitante actualité, que penser de Rutebeuf, dont l'auteur du dernier manuscrit a pris deux vers pour épigraphe ; que penser de celui de nos contemporains qui a entrepris de conter une légende du règne du bon roi saint Louis ?

Or, en ce temps-là, seigneurs. comtes et barons, partaient pour la Croisade à la suite de leur bien-aimé sire,

La croix au cœur, la lance au poing ;

et c'est, la croix sur un cœur brisé, que Raoul de Créquy, notre héros, rejoignait l'ost.

Il abandonnait en son lieu
Seule dans la tour donjonnée,
L'épouse qu'il avait menée
A l'autel cette même année
Et qu'il aimait bien tendrement.

Il part, il est parti, il débarque et s'avance sur la terre sarrasine. Cependant dame Allix a donné le jour à un garçon. Après avoir appris cet heureux évènement, Raoul tombe dans un combat, percé de coups ; il est fait prisonnier. Mieux eût valu la mort ! Son premier maître ne lui laisse la vie que pour en toucher le prix ; le second, un odieux fanatique, avec de terribles menaces, le met en demeure de se faire mahométan. Raoul refuse. il est chargé de chaînes ; il résiste encore, il subit les pires tourments. A la veille du jour qu'il croit le dernier, nous le voyons, la nuit faite, agenouillé sur sa litière, implorer du Très-Haut le courage et la force des martyrs. Il se couche ; les noms de Jésus, Marie, saint Nicolas, expirent sur ses lèvres ; il dort...

Digitized by Google

Voici revenir la lumière,
Voici se dissiper la nuit.
Sur le baron le soleil luit :
Voici venir l'heure dernière...
Raoul se met sur son séant.
En attendant le mécréant
Il va reprendre sa prière.
Mais quoi ! l'aurait-on de sa tour
Descendu pour ce dernier jour ?
Il se trouve en une clairière
Au milieu d'un bois verdoyant.
Le baron s'émeut en voyant
Près de lui ses chaînes brisées.
Il croit rêver, le prisonnier !
Non ! sur ses jambes épuisées,
Si faibles qu'elles vont plier,
Semble-t-il, voilà qu'il se dresse.
Libre ! Il marche, il prend un sentier
Au hasard dans le bois, s'empresse,
Haletant dans l'air du matin.
Et soudain voilà qu'il découvre
Un boquillon ouvrant un rouvre
Et court à lui ..

Raoul de Créquy est sur la terre picarde, dans son propre domaine. Voici sa chère Allix et son fils. Reconnaissances, embrassements, joie, délire. Inutile d'ajouter qu'ils furent dorénavant heureux et eurent beaucoup d'enfants. Los en soit rendu à Notre Dame et à saint Nicolas !

Cette jolie légende, présentée avec une parfaite sérénité d'âme qui ne s'étonne de rien, contée simplement, sans poses ni rugissements, est fort plaisante. Enfin comment ne pas apprécier un poète qui, amoureux non seulement du penser et du parler de nos pères, mais encore de leurs gaillardes façons, en guise d'entrée en matière, débouche une vieille bouteille ?

Digitized by Google

Gens de Boulonnais et d'Artois,
Avec un salut très courtois
L'auteur vous offre cette histoire.
Elle est de votre territoire
Où firent miracle notoire
— Dont un beau sire eut le soulas —
Notre-Dame et saint Nicolas.

J'en ai lu le récit véridique
Fait en notre patois antique,
Et conservant, malgré les ans,
Du terroir les parfums plaisants.
C'était un flacon vénérable
Qui dormait au fond du caveau.
Le voici. Loin de mon cerveau
La tentation déplorable
D'y mêler de mon vin nouveau.
J'ai simplement, dépositaire
De ce nectar de votre terre,
Un peu soufflé sur le bouchon,
Un peu déchiré son manchon
Tissu de toiles d'araignées.
Je garantis, gardien pieux,
Ces quelques gouttes épargnées
Du bon vieux vin de nos aïeux.

Le vieux flacon est vraiment inépuisable, car il ne contient guère moins de mille verres ; le poème, vous m'entendez bien, n'en a pas moins.

Votre Commission vous demande de décerner une médaille de vermeil à l'auteur de *Raoul de Créquy*. Puisse cette notable récompense le déterminer à ne pas sortir des vignes du seigneur Apollon, comme le lauréat dont je parlais en commençant.

Digitized by Google

Discours de Réception

DE

M. A. BROCHART

Membre résidant.

Messieurs,

De précieuses amitiés, qui sont mon seul mérite, m'ont valu l'honneur, que je n'eusse osé ambitionner, d'être admis dans votre Compagnie. Aux amis et à vous tous, Messieurs, j'adresse mes remerciements émus. Avec l'honneur d'appartenir au Barreau, celui d'être vôtre dépasse les espérances d'une modeste carrière.

Vous aviez en 1891 à remplacer dans vos rangs le docteur ès sciences si heureusement doué pour l'étude des problèmes de la nature, M. Trannin, que l'éloignement a séparé de nous, momentanément.

Votre choix ne pouvait être plus heureux : le fin lettré, le distingué professeur de rhétorique, pénétré des meilleures traditions littéraires autant par ses études quotidiennes que par les liens qui l'unissaient à votre toujours regretté Président perpétuel, était appelé à donner un nouvel éclat à vos travaux. Aujourd'hui les circonstances ont voulu que le fauteuil vint à échoir à celui dont le seul titre académique est d'aimer beaucoup le Droit. S'il était encore permis de

Digitized by Google

parler latin, je redirais mélancoliquement avec une variante le texte du poète : « *Habent sua fata sedes* ».

Et cette mélancolie trouverait un autre aliment, bien différent, il est vrai, en constatant qu'il y a cent ans ce même fauteuil était occupé par Maximilien Robespierre, dont le nom sonne dans l'histoire comme un cri de guerre.

L'ordre des successions n'est pas une chaine de traditions ; et je trouve par la suite, comme héritiers du quatrième fauteuil, M. le baron Lallart, puis M. Plichon, docteur en médecine, orateur distingué, maire d'Arras pendant toute la durée du second empire. Les promenades de nos devanciers dans les jardins d'Académus, n'ont pas dû manquer de variété.

MESDAMES ET MESSIEURS,

L'usage impose au nouvel élu le périlleux labeur, non de brèves paroles de remerciement, mais d'un discours avec réplique, et l'honneur, également périlleux, d'une réunion d'élite.

Cette Assemblée, que n'attire pas aujourd'hui la mélodie des fanfares, qui est venue témoigner simplement ses sympathies à votre Compagnie, me permettra de l'entretenir des choses de ma profession.

Hélas ! le sujet est moins brillant que de coutume : ce ne sera ni l'art d'arracher aux profondes entrailles de la terre ses trésors, ni l'histoire de la conquête des mers, ni les fastes d'une Maison qui a donné à nos contrées tant de femmes distinguées, ni l'éloge magistral des bienfaits du christianisme, ni même la poésie dans le Droit (*mirabile dictu !...*) Ce sera une esquisse de quelques devoirs de la vie de l'avocat, qui se résument en cette règle bien simple — la première entre toutes — la probité professionnelle, la probité entendue dans sa large acception.

Digitized by Google

Un ancêtre, dont les conseils font autorité, Liouville, dit que notre profession repose sur trois bases : la probité, le travail, le désintéressement.

J'avoue ne pas comprendre cette division. A mon avis, la base est unique : la probité.

Si le travail se distingue de la probité en ce sens qu'il en est une condition nécessaire et une application, le désintéressement se confond avec elle ; à peine peut-on dire qu'il est un des rameaux de l'arbre, au même titre que la délicatesse.

La probité professionnelle, en effet, n'est pas cette honnêteté vulgaire, qui ne prend pas le bien d'autrui, et qui restitue avec fidélité ce qu'on lui a confié. Il s'agit de la délicatesse de sentiments, point d'honneur de la probité proprement dite, qui porte la haute conception du devoir au-delà des limites usuelles, craignant toujours de rester en-deçà. Il s'agit du désintéressement, qui place avant tout, au-dessus de tout, le devoir et en pousse l'accomplissement jusqu'au sacrifice.

De tous temps, les écrivains en ont fait la condition première de notre profession. « *Vir probus* », disait Cicéron. Et au début du XVII^e^ siècle, un conseiller au Parlement faisait en ces termes le commentaire de cette parole classique : « Le principal ingrédient de la profession d'avocat est la probité ; car il n'est pas ainsi de cet état comme des autres fonctions. Que le médecin soit juste ou injuste, pourvu qu'il soit savant en son art, il ne laisse pas d'être médecin. Le grammairien, quelques mœurs qu'il ait, s'il s'entend à parler correct, demeure toujours grammairien ; ainsi est-il des autres arts : on les mesure par la science, on ne considère point la volonté. En la profession d'avocat, on ne considère pas moins la volonté que la science ».

Ces lignes flatteuses, bientôt quatre fois séculaires, exprimant toujours la règle fondamentale de notre Ordre.

* * *

Digitized by Google

Le devoir de probité s'impose d'abord à l'égard des autres membres du Barreau. Il ne trouve son expression complète que dans l'idée de confraternité.

La confraternité ! où est-elle, dira quelque témoin des luttes acharnées de la Barre ? Quoi donc ! ce cliquetis d'armes ne révèle-t-il pas un état de guerre implacable ? Heureusement, la confraternité arrête à chaque audience le flot tumultueux, et l'auditoire seul en continue le murmure. Nous nous parlons en amis (le peuple nous en fait même grief) après nous être vivement querellés à l'audience. Les guerriers ne font-ils pas de même après le combat, pourvu que la loyauté n'ait pas failli dans la lutte ?

Aucun corps ne présente à un degré aussi marqué que le nôtre le sentiment de la confraternité. Elle est née parmi nous de l'organisation, ou mieux des nécessités mêmes de notre profession.

Elle nous commande d'être secourable aux jeunes, aux inexpérimentés, sans entrevoir jamais qu'ils pourront être nos concurrents heureux, et même nos remplaçants, peut-être avant que le temps inexorable ait décrété notre disparition. Les débuts sont encouragés, au point de donner parfois naissance à l'illusion. Le maître contre qui je fis mes premières armes, au temps où ma jeunesse n'était pas encore restée parmi les ruines, me préserva de ce péril (et je l'en remercie dans la tombe), en me saluant de cette parole, belle comme l'Antique : « *Amo quod in juvene resecari possit* ».

La confraternité nous commande avant tout de bannir l'intrigue et la faveur auxquelles d'autres doivent le plus clair de leurs succès personnels. Défense est faite de quémander la clientèle, même par les moyens réputés licites dans les autres carrières libérales. C'est une règle de probité vis-à-vis des confrères, en même temps que c'est, par ailleurs, une leçon de dignité !

Ainsi, pas de plaque à la porte, indicatrice du nom et de la profession ; — pas d'entête de lettres fixant les heures de

Digitized by Google

consultation ; — et surtout pas d'invites dans les journaux sous la forme fallacieuse d'annonce de changement de domicile.

Ce serait une indélicatesse que de retenir le plaideur qui a demandé notre concours à défaut de son Conseil habituel, absent, malade ou empêché.

Il faut même persuader à celui qui veut nous donner sa clientèle qu'il doit plutôt continuer sa confiance à son ancien Conseil.

Les confrères se doivent (ce que l'on ne connaît guère ailleurs) une mutuelle assistance contre l'ingratitude des clients malhonnêtes ou volages.

L'avocat, digne de ce nom, arrête ses amis dont le zèle tend à le présenter comme le défenseur unique, comme l'heureux possesseur de l'« oreille » du tribunal. Nos succès ne peuvent être obtenus que par le travail et le mérite : ils seraient de mauvais aloi s'ils étaient dus aux recommandations mensongères.

Faut-il donc que, pour ne point ravir la clientèle de ses confrères, l'avocat reste claquemuré au milieu de ses encyclopédies, supporte patiemment l'ennui de longues journées inoccupées et attende que le hasard, venant inopinément lui fournir l'occasion de mettre ses talents en lumière, se charge d'accroître le nombre des *manè salutantes !*

Il est une école — les arrivistes — qui n'a point ces scrupules. Pour elle, il ne suffit pas de conquérir les suffrages d'une petite élite. Elle estime qu'il sied mal d'être dédaigneux du peuple aujourd'hui ! On se remue, on coudoie les masses; on promène en tous lieux une bonne humeur épanouie ; on marche hardiment vers la Terre Promise.

Dois-je dire ce qu'il en faut penser ?

Dans sa demeure, dans ses relations, partout, la délicatesse de l'avocat bannit ce que l'argot populaire (excusez ce langage) appelle l'*épate,* parce que ce vain éclat n'est qu'illusion et tromperie.

Digitized by Google

La milice judiciaire ne revêt pas un uniforme étincelant. On ne monte pas, si l'on n'a conquis un grade ailleurs, aux jours de parade, un cheval de bataille : rien qui émerveille les foules follement amoureuses du panache. Que n'avons-nous quelques mètres de galon doré ? Quel bien cela nous ferait en France !

Au fond d'un Palais où ne résonnent jamais les échos de fêtes d'apparât, l'avocat porte sans fierté un vieux vêtement sombre ; là il livre pour la vérité et la justice, pour l'honneur des citoyens, pour leur liberté, leur vie parfois, des combats souvent ignorés.

Quand il regagne sa demeure portant ses armes, ses livres — enseignement de sa vie — il rencontre un sourire : le passant se remémore les joyeusetés de son journal sur les querelles du mur mitoyen.

Mais, viennent les heures douloureuses où quelque famille se voit en péril de perdre le patrimoine ancestral ou le fruit rapidement venu d'un labeur heureux, l'avocat incarne l'espérance, il est le sauveur !

Le voici maintenant dans ses rapports avec la clientèle.

* * *

L'intégrité veut d'abord que le secret professionnel soit gardé jusqu'au-delà de la tombe.

Nous ne pouvons plus accepter une affaire quand nous avons reçu les confidences, les explications de l'adversaire.

La probité professionnelle impose un autre devoir, aussi inconnu qu'inapprécié. C'est de tenter la conciliation, avant d'engager le combat.

Lorsque l'avocat étouffe dans son germe le scandale qui menace une famille, lorsqu'il ramène la concorde entre amis, entre époux, il accomplit une divine mission ; il rend un service plus grand que celui du succès même.

Il le fait au prix de ses intérêts.

Digitized by Google

Car le plaideur, entendant des conseils de paix, entre en défiance, doute de nos lumières et de notre zèle ; parfois même il nous soupçonne de connivence avec l'adversaire et renonce à notre concours. Et lors même qu'il cède à nos suggestions, il nous remercie d'un simple salut, comme s'il n'y avait eu ni étude, ni effort, ni service ! Heureux encore si, quelque procès nouveau lui survenant, il ne choisit pas un autre défenseur qui lui paraisse embrasser plus énergiquement ses intérêts.

Mais l'avocat aura fait son devoir d'honnête homme. Tel Servius Sulpicius, que Cicéron appelle le plus grand des jurisconsultes romains et qu'il loue surtout de n'avoir jamais préféré la poursuite d'un procès à sa conciliation.

Si la transaction est impossible et qu'il faille aborder l'audience, l'honnêteté professionnelle trace encore des devoirs essentiels.

Il faut éclairer sincèrement le client sur les chances de gain et de perte. Le vulgaire, facétieux à bon marché, imagine que l'avocat assure toujours que le procès est bon, sous-entendant qu'il est bon pour lui, sinon pour le plaideur. Croyez, Messieurs, que cet exposé loyal des difficultés d'une cause est, comme l'essai de conciliation, une source de mécomptes, et néanmoins un devoir habituellement accompli.

Il faut aussi n'accepter une cause qu'après l'avoir examinée avec attention, et ne la défendre que si elle paraît juste. Et si, plus tard, on reconnaît l'injustice, voilée jusqu'alors, on doit abandonner cette cause, fût-elle déjà en partie plaidée. C'est de pratique courante ; mais le public l'ignore généralement, parce que le plaideur a soin de taire la condamnation que son avocat lui a infligée, bien plus cruelle que celle des juges.

Il faut enfin rejeter de la discussion tout moyen trompeur, toute ruse, tout subterfuge. Spécialement, la plus entière loyauté doit présider à tous les échanges de dossiers, aux communications de pièces et notes, aux démarches auprès

Digitized by Google

des magistrats. Rien ne se fait dans l'ombre, au Palais ; les coups s'y portent en face.

Comment deux avocats peuvent-ils, avec une égale bonne foi, soutenir respectivement les intérêts de leurs clients ? Le vulgaire ne le comprend pas ; et il imagine que les avocats ne peuvent se regarder sans rire, comme les augures d'autrefois.

En droit, nombre de thèses se réclament d'arguments également puissants, de nature à satisfaire les meilleurs esprits. Il y a longtemps que l'on a publié un fort volume sur les variations juridiques de la Cour de Cassation.

Même dans l'appréciation des faits d'une affaire, les vues peuvent varier. Lorsque le tribunal d'appel réforme la décision de première instance, ne croyez pas que l'un d'eux ait été trompé : chacun a jugé différemment les mêmes faits avec le flambeau vacillant qui éclaire nos esprits dans le domaine des sciences morales. Quand la Presse nous donne chaque jour le spectacle de divergences singulières sur les faits les plus simples, faut-il s'étonner que l'on ne rencontre pas chez Thémis l'unité de jugement que comporterait la vérité objective ?

Cette obligation de ne plaider que le juste, le vrai, est sans exception dans les affaires civiles. S'il en est autrement au criminel, c'est que l'humanité l'ordonne, dit Cicéron, la pitié l'exige et les lois le commandent.

Et encore, s'il est permis de chercher, dans les causes pénales, à sauver un coupable, la défense comporte des règles issues de l'honnêteté. Ces règles font l'objet d'une très vieille querelle : car il y a longtemps que Socrate est mort, et c'est lui qui s'avisa le premier de la susciter. A sa suite, de grands avocats ont revendiqué en faveur de la défense le droit absolu de tout mettre en œuvre pour sauver le client. N'est-ce pas exorbitant ? car la fin ne justifie jamais le moyen.

Est-il permis, par exemple, de faire revenir l'accusé sur

Digitized by Google

ses aveux ? Oh ! je sais bien qu'on ne donne pas ces conseils-là : on suggère !

Accuser injustement le juge d'instruction de mensonge et de pression, n'est-ce pas une vilaine action ?

Abuser de l'infériorité (chose rare) de l'organe de la Société, ou bien de l'ignorance et des faiblesses des jurés, n'est pas bien. Qu'un fou jette son or aux passants, oserions-nous nous l'approprier ? Eh bien ! la folie et la niaiserie sont sœurs ; ce sont également des déchéances intellectuelles ; il est mal de les exploiter.

A l'inverse, faut-il poser comme règle que, non seulement l'avocat ne doit pas attester devant les juges qu'il est persuadé de l'innocence s'il ne l'est réellement, mais encore qu'il bornera son rôle à celui de porte-paroles de l'accusé, ne mettra rien dans sa plaidoirie qui soit l'émanation de son intelligence sagace et fertile ? Si nos règlements à cet égard ne sont, comme on l'a dit, que de grandes percées ouvertes dans une forêt touffue, s'il est impossible de demander que tous les avocats soient de la trempe des héros de Corneille, disons cependant qu'il est au-dessus de notre tête une étoile lumineuse qui nous montre le chemin, le guide le plus sûr, notre conscience. Disons aussi avec regret, et peut-être comme excuse, que la Cour d'assises, avec ses procédés de plaidoirie tout spéciaux, est une mauvaise école. On y recherche les causes sensationnelles et la notoriété qui s'y attache. On empoigne sans scrupule les bons jurés, que l'on tient pour parfaits gobeurs. Il semble que la fréquentation de la prison, ce vivant symbole de toutes les tares sociales, émousse un certain sens. On poursuit la fin, tout envahi de la vanité de l'acteur qui monte sur les planches un jour de belle chambrée ; puis, secoué soi-même par les fortes émotions, on prend les airs de demi-dieu vainqueur.

Ce n'est point là non plus que le jeune avocat se forme au travail, à ce *labor improbus* dont parle Virgile, et qui est un des côtés de la probité professionnelle. En se chargeant

Digitized by Google

d'une affaire, l'avocat promet implicitement à son client tout son zèle et toute son intelligence. En conséquence, l'étude la plus approfondie et le travail le plus constant sont pour lui un devoir de conscience. Et lorsqu'il n'apporte pas à l'affaire dont il est chargé tout le soin et tout le travail qu'il peut donner, ce n'est pas de négligence seulement, c'est d'improbité qu'il est coupable.

Que doit faire celui qui a perdu un procès par sa faute? Des casuistes nous diront qu'il est indemne s'il n'a aperçu, au moins confusément, le mal qu'il a causé, le danger de son incurie. Nous sommes au Barreau plus sévères : la réparation s'impose à l'honnête homme, dès qu'il lui apparaît qu'une étude plus consciencieuse eût changé le résultat.

Les feuilles publiques ont narré en ces derniers temps qu'un avocat, remettant à son client cette légitime réparation, l'avait prié d'en garder le secret. Ce n'était point modestie du devoir discrètement accompli ; c'était crainte peut-être que la divulgation de la faute n'éloignât la clientèle. Erreur vraisemblablement ! car celui qui a cette délicatesse ne sera pas un récidiviste ; et sa probité appelle la confiance.

Et s'il est des affaires où l'étude des moyens est particulièrement soignée par une sorte de point d'honneur presqu'instinctif au Barreau, ce sont celles de l'assistance judiciaire : l'obole du pauvre est plus sacrée que le trésor du riche. Et quand parfois ces affaires sont mal plaidées, soyez sûrs que le Conseil ne ferait pas mieux s'il devait recevoir la rémunération d'usage.

C'est que la préparation de la plaidoirie varie singulièrement suivant la mesure de l'intelligence, la tournure de l'esprit et le degré d'expérience. Tel s'évertue à présenter le fait avec art, laissant au juge le soin de chercher et de dire le droit. Tel autre manie le fait moins habilement et avec moins d'esprit, ne laissant dans l'ombre aucun moyen de droit, épuisant les ressources de la dialectique judiciaire.

Digitized by Google

L'un et l'autre, bien qu'incomplets, méritent l'honneur de la robe.

Bien différent celui qui ne cherche au prétoire qu'une occasion de briller, de montrer les ressources de son talent et de produire sa parole facile et poétique : c'est pour lui qu'il plaide, non pour le client. Peu soucieux des arguments, il ne s'attache qu'à faire une phrase toujours heureuse. J'ai parfois entendu de grands maîtres plaider bien pauvrement tout en ravissant la galerie par la sonorité de leurs périodes. Il est difficile, Messieurs, surtout dans la réplique, de cultiver à la fois l'élégance de la forme et l'argumentation. Le véritable avocat n'hésite pas à sacrifier ce qui charme l'auditoire, c'est-à-dire à se sacrifier lui-même, pour triompher par la seule puissance des raisons.

Quand une cause est acceptée, et consciencieusement élaborée, la probité veut que la défense en soit courageuse, soutenue avec une invincible constance et contre tout adversaire, si puissant soit-il.

En dépit des suspicions de gens sans aveu, il est rare que l'adversaire sème sous nos pas quelque tentation de défaillance. Laissez-moi vous confesser (je voudrais en rougir encore !), qu'une fois en ma carrière un adversaire m'estima assez peu pour m'offrir la monnaie de la trahison. Grâce à ce que cette adversaire éhontée était une femme, elle ne sentit pas incontinent le poids de sa sottise et de son ignominie.

Mais c'est par ailleurs qu'il échet le plus souvent de montrer quelque courage, la vaillance de l'honnête homme dont l'âme est à la hauteur du devoir.

Viennent les angoisses, les crises d'un peuple, les injustices sanglantes des Révolutions ! L'avocat se lève, relit en son âme les leçons de la probité, et, au péril de sa vie, se jette dans la mêlée pour arracher une victime à la fureur des passions triomphantes : ici, Messieurs, l'histoire se hausse jusqu'à l'épopée.

Digitized by Google

Saluons en passant d'un respectueux souvenir trois hommes qui, à la fin du dernier siècle, au milieu des excès de la Terreur, dans cette ville même, ont disputé au tyran sanguinaire les victimes qu'il guettait : envoyons un pieux hommage à la mémoire des Leducq, Hacot et Lefran, avocats, qui dorment depuis trois quarts de siècle parmi nos morts. — Oui, Messieurs, dans notre antique cité, la voix mystérieuse de nos tours hautaines, nous racontant la grandeur du passé, ne nous redit pas seulement les exploits des fiers paladins ; elle nous dit aussi les combats de ces héros du devoir professionnel, de ces servants de la probité du Barreau, qui, sous le ciel orageux des Révolutions, ont lutté, lutté toujours contre les haines rageuses d'un accusateur perfide et d'un Tribunal avide de sang. La prudence leur commandait l'abstention; la mise en arrestation du défenseur terminait parfois la plaidoirie ; ils eussent pu justifier leur silence par la presqu'inutilité des efforts ; la probité, qui est faite de rectitude et de sacrifice, leur imposait de prendre la parole en dépit des menaces, et de faire une suprême tentative en faveur des désespérés.

Moins périlleuses, sans doute, mais non moins empreintes de probité, les luttes entreprises contre certaines passions politiques ou religieuses d'un peuple en délire. L'avocat pourrait se contenter d'une demi-liberté laissée à sa défense et, ne songeant qu'à lui-même, borner son rôle aux développements admirés d'une éloquence sans péril. Mais le succès commande les sacrifices : en face d'un magistrat qui entend limiter la manifestation de la vérité il formule des conclusions nécessaires ; il maintient énergiquement les droits de la défense au milieu des ricanements et des sarcasmes d'une tourbe passionnée au point de sourire (chose inouie) complaisamment à l'assassin. Il sacrifie la popularité (qui est peu), la santé, les amitiés même (ce qui est beaucoup dans la vie), l'avenir peut-être ; et à quoi est dû ce sacrifice ? au devoir professionnel, qui est probité.

Digitized by Google

Oh ! Messieurs, disons-le fièrement, la vaillance française n'a pas jeté ses dernières flammes.

Sur un théâtre moins élevé, à des heures moins tragiques, l'accomplissement du devoir s'impose à chacun de nous.

Le juge est pressé d'aller à un plaisir, à ses affaires, à sa famille ; le rôle est encombré (il en a du moins l'illusion et s'en fait une excuse) ; la cause est, pour lui, de mince importance ; il croit deviner les faits et les arguments ; il voudrait qu'en un tour de main la discussion fût achevée ; il donne des signes non équivoques d'impatience ; la réplique surtout est escamotée par ces mots qui tranchent comme un rasoir : « L'affaire est entendue et mise en délibéré. »

Heureux encore si la symphonie du coupe-papier ne s'est pas mise de la partie ! Ce juge est parfois l'ami personnel de l'avocat, son appui peut-être en certaines circonstances éventuelles ; ailleurs, il lui inspire, au demeurant, une profonde estime. Et pourtant le devoir s'impose : les petites gens qui ont confié leur sort à ce défenseur attendent anxieusement à la porte du prétoire ; et ils espèrent le succès de l'énergie de ses efforts. Il faut, Messieurs, la rude honnêteté de l'abnégation, un vrai courage inspiré par la probité pour continuer la discussion en ces conditions difficiles. Est-ce pour sa satisfaction personnelle et son avantage particulier que l'avocat cherche à imposer l'audition des motifs qu'il croit bons et légitimes, à lever les voiles par lesquels un adversaire habile nous sépare de la vérité ? Plus commode assurément serait de s'asseoir ; et le prix serait le même... Ceux qui raillent le plus la longueur des débats judiciaires trouvent à regretter, quand il s'agit de leur propre cause, bien des omissions et l'insuffisance de certains développements : l'homme est ainsi fait ! Mais qu'importe pour l'avocat vraiment probe : le devoir accompli lui donne l'immortelle espérance de l'au-delà qui transfigure la défaite et voile l'injustice.

Pour assurer la défense, la loi nous a octroyé l'indépen-

Digitized by Google

dance et la liberté, et, comme signe de ce double apanage, elle nous prescrit de parler à l'audience debout, mais couverts.

L'indépendance se conserve par la dignité du caractère. Quant à la liberté de la parole, elle a comme corollaire le respect sincère des lois et de la vérité. Sans ces deux conditions, il n'y aurait plus ni défense ni justice.

Cette indépendance, nous la maintenons vis-à vis des magistrats, pleine de déférence et de respect. Le Barreau en a aussi, aux heures difficiles de l'histoire, tenu haut et ferme le drapeau en face des despotes ; et Napoléon Ier ne le lui pardonna jamais. A aucune époque, notre phalange n'a fait cortége au césarisme triomphant, ni chanté en son honneur les hymnes d'allégresse : conviée parfois à ces exercices, elle s'est abstenue fièrement, et nos annales, même nos registres locaux, en font foi.

Le devoir accompli appelle une juste rémunération. L'esprit qui, en France, court les rues, dit-on, et qui par ce motif apparaît rarement ailleurs, s'exerce volontiers sur ce sujet des honoraires de l'avocat. Il n'y a pas lieu vraiment.

La fixation des honoraires est laissée à notre conscience. Elle doit être mesurée sur ce que comportent honnêtement l'étude du dossier et la difficulté de la plaidoirie. Il doit aussi être tenu compte de l'importance de l'affaire et de la fortune du client. Il est permis d'envisager également le résultat du procès ; mais la loi nous interdit de stipuler et même d'accepter jamais une part dans les litiges dont nous sommes chargés, parce que notre robe de défenseur ne doit jamais cacher aux yeux du juge un plaideur secret aussi intéressé au succès que le plaideur apparent.

Il serait contraire à la probité d'imposer des honoraires excessifs à la peur et aux embarras des plaideurs ; et si leur frayeur nous les apporte, il faut en modérer l'exagération.

Par contre, la rémunération ne doit pas être l'occasion d'humiliantes discussions et de honteux marchandages.

Digitized by Google

Bien que de droit commun l'action en justice lui soit ouverte, nos règles intérieures interdisent à l'avocat de soumettre aux tribunaux la rémunération que le plaideur indélicat omet de lui offrir, l'eût-il cent fois méritée.

En parlant de cette règle, je m'expose à en provoquer la critique. Le sentiment de justice n'est-il pas blessé si l'on permet au client sans scrupules de refuser à son avocat le juste salaire de ses travaux ? Le médecin qui poursuit en justice le paiement de ce qui lui est dû déroge-t-il à la délicatesse et à la dignité? L'avocat n'a-t-il pas, comme le médecin, à compter avec les charges de la famille peut-être, avec les nécessités de la vie ? Et cette carrière ne sera-t-elle ouverte qu'aux favoris de la fortune ?

Grâce à Dieu ! l'ingratitude est l'exception. Et puis, cette règle est bonne parce que, par son exagération même, elle nous rappelle énergiquement le devoir professionnel qui place le service à rendre bien au-dessus de l'argent à gagner.

Dans certains milieux, on aime à sourire de cette prohibition, et l'on insinue volontiers que l'avocat, né malin, la tourne aisément pour ne la point violer. Ainsi l'on raconte comme fait avéré que, recevant le dossier des mains de l'avoué, il soulève délicatement la chemise, et que, s'il ne découvre aussitôt le billet de banque adéquate, il retourne le tout à l'intermédiaire en disant que la pièce capitale fait défaut. C'est pure facétie !

Plus réelle, assure-t-on, est une coutume tombée en désuétude (je le crois bien) ! du Barreau anglais. Autrefois, lorsque venait le moment de toucher ses honoraires, l'avocat affectait de s'occuper d'autre chose, et, de façon significative, tournait le dos au client. Celui ci, le plus discrètement du monde, glissait alors l'expression de sa reconnaissance dans une petite poche ménagée derrière la robe de l'avocat et qui existe encore dans le costume actuel. Grâce à ce subterfuge, l'enfant d'Albion ne perdait ni la dignité ni l'argent.

Il est des causes qui ne comportent pas d'honoraires. La

Digitized by Google

loi sur l'assistance judiciaire nous oblige à soutenir gratuitement les intérêts des déshérités de la fortune. En dehors des obligations que cette loi bienfaisante nous crée, nous donnons librement l'appui de nos conseils, de notre parole et de notre dévouement à l'indigent dont la cause est jugée juste. Ce devoir, nous en trouvons la source dans le désintéressement professionnel et dans le sentiment de cette fraternité humaine dont l'idée chrétienne est l'expression trop ignorée, trop peu enseignée.

Telles sont nos règles ! Elles ne sont pas une semence sans fruit. Dieu me garde cependant de penser et d'insinuer qu'elles excluent toutes fautes individuelles.

Est-il impossible, par exemple, qu'en dépit de la règle de confraternité, on ait vu apparaître ce mal, cette gangrène des cœurs, qui s'appelle l'envie ? *Homo, homini lupus* ?

Est-il impossible que, malgré la règle de désintéressement, on ait vu, dans certains milieux favorables, quelque famélique donner essor à l'instinct mercantile, et soumettre à une rude épreuve, devant un public toujours enclin à généraliser le mal, notre renom de délicatesse ?

Est-ce que l'armée la plus valeureuse ne perd point quelques soldats le long des chemins qui conduisent à la victoire ?

Telles sont nos règles ! Ce qu'il en faut penser et dire, c'est qu'elles sont les plus pures que l'on puisse rencontrer. Dites-moi quel corps enseigne à ses membres, comme règle de conduite, une morale plus haute et plus indiscutable. Prenez-les dans la bibliothèque, tous ces codes de morale professionnelle, et vous trouverez dans le rayon voisin la critique, parfois amère et exagérée, pas toujours dépourvue de raison. Je ne sache pas que les écrits de nos maîtres (les Mollot, les Liouville, les Cresson) sur la discipline professionnelle aient jamais encouru la critique, même à cette époque où tout est attaqué, conspué, surtout par les écrivains sans scrupules, sans compétence et sans autorité.

Digitized by Google

On les a, il est vrai, taxées d'exagération. De bons esprits soutiennent que certains usages, legs d'un autre âge, pourraient être abandonnés sans préjudice, que la défense de l'orphelin, par exemple, ne serait pas compromise s'il nous était permis d'inscrire notre nom et notre titre sur une plaque extérieure à la porte de notre domicile. Sûrement, pour les profanes, de telles prohibitions sont petites et surannées. Elles demeurent pour nous un grave enseignement de réserve, de dignité, de désintéressement. Et le jour où ces traditions, grandes pour qui se hausse à les comprendre, auront vécu, le Barreau se sera fait marchand ; il ne sera plus un exemple de savoir laborieux et de grandeur modeste ; il devra, comme d'autres, emprunter son relief au vain apparât d'une domesticité enrubannée et d'un attelage de pur-sang.

En finissant, je sens que je vous dois des excuses. J'ai peut-être trop cédé à ce sentiment qu'on appelle l'amour de son état. Modeste soldat de la milice judiciaire, j'ai aimé produire le drapeau. Je n'en suis pas, à vrai dire, inconsolable : le grand d'Aguesseau, dans sa Mercuriale de 1698, recommande l'amour de son état, et le souhaite à tous comme le plus précieux et le plus rare de tous les biens ; il n'y a rien, dit-il, que l'homme connaisse moins que le bonheur de sa condition.

Saint-Yves, notre vénéré et trop oublié patron, était persuadé que l'origine de la profession d'avocat remontait aux temps anté-diluviens où le Verbe divin, après la faute de nos premiers parents, daigna lui-même se faire auprès de Dieu l'avocat du genre humain. J'avoue que, tout en ayant de qui tenir, il est séant d'être plus modeste.

Sur ce reproche éventuel d'aimer trop ma profession, comme sur tous autres, je m'incline à l'avance devant les douces leçons de l'excellent Collègue et honoré Président, chargé de me donner la réplique. Mais il est une chose sur laquelle je suis sûr de ne pas rencontrer de contradicteur au

Digitized by Google

sein de cette Assemblée d'élite, c'est l'excellence des préceptes dont je vous ai entretenus. C'est de la voix des grands ancêtres, c'est de la voix de la tradition que je vous ai fait entendre les échos affaiblis. A la vérité, chez nous, on peut tout discuter ; nous sommes au pays classique de la controverse ; et si l'on veut entrer en lice, nous n'entendons pas que l'adversaire dépose les armes avant de les avoir courageusement essayées. Mais il est des principes que l'esprit humain ne peut jamais abdiquer ; il est des hommages que le cœur de l'homme ne peut marchander : tous sacrifient à l'autel de la haute probité. Même au milieu des défaillances de l'heure présente, défaillances dont aucun parti n'a le monopole, ce culte survit ; et c'est ce qui permet au penseur éclectique, au milieu de l'incessante bataille humaine, de faire foi au siècle dont nous saluons l'aurore.

Digitized by Google

RÉPONSE

AU

Discours précédent

Par M. l'Abbé ROHART

Président.

MONSIEUR,

Je vous félicite d'occuper un fauteuil que nul crêpe ne recouvre, et avec vous je me réjouis de n'avoir à adresser à vos prédécesseurs que des regrets, susceptibles d'ailleurs de n'être pas éternels. Ce n'est pas qu'il nous en coûte de parler de ceux qui ne sont plus, de rendre hommage à nos devanciers, à nos maîtres dans l'art de bien dire et de bien faire. Nous sommes fiers de ceux qui nous ont précédés dans la carrière ; leur souvenir nous demeure toujours et volontiers nous le rappelons. Mais l'Académie est moins, comme le diraient de mauvaises langues, une nécropole où les vivants préludent à l'éternel sommeil, qu'une famille qui va s'élargissant et se rajeunissant par l'adjonction de nouveaux membres. Vous êtes, Monsieur, une de ces pousses printanières, que l'arbre produit de lui-même, sans que nul secours artificiel ne l'y vienne greffer pour y prendre la place d'une

Digitized by Google

branche morte. Aussi chacun enviait-il votre sort : on se disputait l'honneur de vous répondre :

L'un se baissait déjà pour amasser la proie.
L'autre le pousse et dit : Il est bon de savoir
Qui de nous en aura la joie...
Pendant tout ce bel incident
Perrin Dandin arrive : ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huitre et la gruge,
Nos deux messieurs se regardant.
Ce repas fait, il dit d'un ton de président :
Tenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens, et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

Je plains les plaideurs de cette solution un peu autocratique, j'en plains surtout les assidus de ce prétoire. Mais je m'en console à la pensée de la générosité de mes assesseurs comme de l'indulgence de mon auditoire, et bien vite j'en reviens à vous et à votre thèse favorite.

* * *

Sans doute, Monsieur, vous avez laissé au vestiaire du palais la toge et la toque de l'avocat, ce que vous appelez trop modestement un vieux vêtement sombre ; mais vous en avez gardé toute l'éloquence pour nous charmer d'abord et m'effrayer ensuite. C'est donc un duel bien inégal auquel je m'expose, me déclarant à l'avance vaincu, sans toutefois récuser le combat. Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille m'inscrire en faux contre l'éloge si convaincu que vous nous avez fait de l'ordre des avocats, de cet ordre, comme disait d'Aguesseau, « aussi noble que la vertu, aussi nécessaire que la justice ». Je n'ai qu'un regret, celui de ne pouvoir être compté au nombre de ses membres, qu'un désir, celui de m'unir à tout ce que vous avez dit sur la noblesse de votre profession, les qualités qu'elle exige, les devoirs qu'elle impose.

Digitized by Google

Ces devoirs, vous les avez résumés dans ce que vous appelez la probité professionnelle, et par une puissante synthèse que d'autres, après Liouville, n'accepteraient peut-être pas, vous y avez fait rentrer le travail et le désintéressement, négligeant de nous parler de la préparation à vos nobles fonctions. Vous auriez craint sans doute de nous faire le récit de vos jeunes et brillantes années, où maniant, avant l'âge, la plume et la parole, vous vous adonniez avec tant de succès à l'art oratoire, à l'étude de l'histoire, des belles-lettres et de la philosophie. Le collège de Marcq retentit encore de l'écho de ces assauts littéraires, où, remportant la palme, vous manifestiez ce que vous étiez déjà et faisiez présager ce que vous seriez plus tard.

A l'encontre du proverbe qui n'accorde qu'à la poésie le privilège de vertu infuse, vous étiez né orateur, et par suite avocat. Cependant vous étiez persuadé que les dons naturels, même les plus riches, sont susceptibles de se développer, et voilà pourquoi vous avez voulu vous livrer avec une ardeur toujours croissante à l'étude de l'éloquence, de la littérature, des beaux-arts et de l'histoire. Voilà les préliminaires de votre carrière.

* * *

L'éloquence, mais n'est-ce point une partie essentielle de votre profession ? Il faut donc que le jeune étudiant s'y applique et s'y forme ; et quand je parle de l'éloquence, je n'entends point cette faconde de convention qui chatouille doucement l'oreille, ni même ce brio qui captive les masses et par quelques grands mots soulève leurs applaudissements, mais bien, comme le dit le très sage abbé Fleury, l'art de persuader effectivement, et de dominer les esprits par la parole. Sans doute cet art a des préceptes qui ont été codifiés et condensés dans des manuels à l'usage des candi-

Digitized by Google

dats au baccalauréat, voire même au brevet supérieur. Mais l'étude de ces préceptes serait bien vaine sans la fréquentation assidue des modèles. C'est donc à nos vieux orateurs classiques qu'il en faut revenir, Démosthène, Cicéron, puis à leur suite et plus près de nous, tous les grands maîtres du barreau et de la magistrature, maîtres austères, je le veux bien, mais modèles incontestables de sage discussion, d'argumentation puissante, et de profonde éloquence ; voilà la seule école où l'on apprend à donner à sa parole douceur et clarté, force et conviction.

* * *

Toutefois l'éloquence elle-même ne saurait se passer des agréments et des richesses de la littérature, non pas de cette littérature bizarre et romantique, qui fausse le goût et déprave l'imagination, mais de celle qui a pour base le naturel et le raient pas ces avantages précieux de la littérature. Les lettres leur étaient familières, elles enrichissaient leurs discours de grâces de toutes sortes, et plus tard, dans la solitude, la retraite ou même l'agitation, elles charmaient leur vieillesse comme elles avaient orné leur jeunesse.

* * *

vrai, et qui s'inspire librement des grands écrivains recommandés à notre admiration par le suffrage des siècles. Vos prédécesseurs, Monsieur, comme vous d'ailleurs, n'igno-

Un autre genre d'étude indispensable à l'avocat, c'est l'étude de l'histoire, de l'histoire sans doute en général, qui fournit des arguments, des exemples, des leçons, mais de l'histoire surtout en tant qu'elle se rapporte à la législation. Le code n'est pas un résumé de décisions abstraites, sorti d'une seule pièce du cerveau du jurisconsulte, comme autrefois Minerve du front de Jupiter. Les lois humaines ont été inspirées par certaines circonstances de temps, de lieu et de personnes,

Digitized by Google

qu'il faut scruter, si l'on veut en saisir le sens. Et pour n'en citer qu'un exemple, comment connaître le Droit romain, si l'on ignore le gouvernement de Rome et les révolutions qu'elle a essuyées; comment disserter des lois françaises, si l'on ne sait ce que les Français ont été dans les divers âges !

***

Voilà, Monsieur, ce que j'appelle les études préparatoires à la profession d'avocat. Ici s'arrête ma compétence, et en face de ce que je nommerai l'*Ecole d'application*, qui comprend les cours de droit, les audiences et le stage, je m'incline et j'écoute. J'écoute donc votre voix tour à tour douce et vibrante, convaincue et convainquante. J'entends cette grande leçon que vous nous donnez sur la probité de l'avocat, j'admire le tableau que vous en tracez et je vous remercie du réconfort que vos paroles apportent à mon âme, parfois follement troublée. J'aime d'abord vous voir, au sortir du tribunal, vous entrebaiser tous et entonner en chœur ce cantique d'une suave confraternité : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum*, « Qu'il est bon, qu'il est doux de vivre tous en frères. » — Fi donc des aménités de l'audience ; elles ne sont que pour la galerie, recouvrant un fond fait de charité, d'indulgence et de bonhomie. Arrière toute compétition de clientèle, et périsse la cause de la veuve et de l'orphelin plutôt que le droit du confrère ! Le ciel en soit loué : nous sommes loin du temps où, à l'égal des médecins contemporains de Julien, deux avocats ne pouvaient se rencontrer sans se menacer, s'injurier et se dire quelques douceurs que vos oreilles académiques ne sauraient supporter ; nous sommes loin du temps où un auteur, aussi osé qu'injuste, se permettait d'écrire : « La confraternité chez les avocats touche évidemment un peu à la mythologie ou aux traditions antédiluviennes. Deux avocats qui marcheraient côte à côte sans se

Digitized by Google

jalouser, ce serait un prodige inouï ! » Celui qui parlait ainsi était un mauvais esprit, un grincheux, tel qu'il n'en existe pas ou plus au barreau. Nous n'en sommes plus à ces époques barbares où Me Manjot disait à l'avocat de la partie adverse : « Taisez-vous ; vous en avez assez dit pour gagner votre avoine. » Aussi je préfère de beaucoup me reporter à cet historien de votre ordre qui nous décrit avec une touchante simplicité les habitudes et les occupations des avocats de son temps et qui nous les montre passant leurs *après-dîners* à l'ombre de quelque ferme voisine de la ville, devisant sur les objets qui intéressent leurs études et leur profession, donnant leur avis, recevant des leçons et goûtant surtout les délices de la vie champêtre et agricole propre au *gentleman farmer*. Dans cette vie paisible, dans ces *five o'clock* tout intimes on sentait se resserrer les liens d'une tendre confraternité ; on en savourait les charmes et l'on s'y abandonnait sans réserve. Ce devoir, Monsieur, qui vous valait l'estime et l'encouragement des anciens, qui vous a mérité la cordiale sympathie de vos égaux et qui, plus d'une fois vous fit déverser sur les plus jeunes les trésors de votre érudition et de votre expérience, vous l'avez dignement célébré, parce que vous le pratiquez noblement.

* * *

Mais votre regard ne s'étend pas qu'autour de vous ; il s'élève plus haut et il se repose sur les magistrats qui siègent au-dessus de vous. Dans les juges et dans le président vous révérez la personnification même de la loi, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus sacré dans une nation après la nation elle-même. Et comment l'avocat ne s'inclinerait-il pas devant une autorité si incontestable et si haute ! C'est ce qu'un vieil auteur français du XIVe siècle, exprimait d'une façon aussi vraie que naïve : « Li advocats doivent acquérir et garder l'amour du juge. » Grâce à Dieu

Digitized by Google

cette maxime n'est pas tombée en désuétude. On peut entendre le président adresser des observations à l'avocat ; on voit toujours celui-ci y répondre par la déférence. C'est votre honneur, lorsque surtout à cette soumission et à ce respect, vous savez joindre l'indépendance qui fait valoir vos prérogatives, le courage civil qui vous porte à défendre vos droits et ceux de vos clients, qui dans les grandes épreuves vous rend capables des plus généreux efforts, et finalement vous oblige parfois, dans les conclusions que vous déposez, à pousser ce cri suprême de votre conscience alarmée : *Non possumus*, « Nous ne le pouvons pas. »

D'ailleurs ne craignez rien ; dans ce parfait mélange de déférence et de digne fierté vous trouverez un heureux retour d'égards, de bienveillance mutuelle et de sentiments affectueux : en face de ce noble caractère, Messieurs de la Magistrature, comme autrefois Messieurs les gens du roi, s'honoreraient peut-être d'être encore portés en tête de votre tableau et plus d'un *avocat général*, imitateur de Séguier, prétendrait volontiers ne s'appeler ainsi que parce qu'il est le *général des avocats*.

* * *

Mais si l'avocat se trouve en face des juges, c'est pour défendre une cause : le client, voilà donc toute sa raison d'être. C'est ici, Monsieur, que j'admire votre désintéressement et votre générosité. Vous êtes de la bonne école ; vous connaissez et pratiquez à merveille vos auteurs, les Établissements de Saint Louis, qui défendent à l'avocat de présenter une cause *déloyale*, l'ordonnance de Philippe le Hardi, celles du Parlement en 1344, et bien d'autres qui vous ordonnent de ne plaider que pour des causes justes, de ne défendre que des clients ayant le bon droit pour eux. Or, je vous l'avoue en toute simplicité, cette règle, si fondamentale soit-elle, me laisse soucieux et je me prends parfois

Digitized by Google

à douter qu'elle soit constamment respectée. Je le sais bien, et vous l'avez longuement développé, le droit ne resplendit pas toujours de toutes les clartés ; certaines causes demeurent bien obscures et tel tribunal d'appel ou de cassation pourra, sans suspecter l'impartialité des premiers juges, révoquer leur sentence. Avec vous, en tête de vos règles, bien volontiers j'inscrirais donc ce commandement :

Mauvaise cause ne défendras.

Mais en fait, avouez-le, je ne le répéterai à personne, resterait-il des procès, si cette maxime était impitoyablement observée ! Je me souviens d'une confidence que me fit un jour un jeune avocat. Il s'agissait d'un homme et d'une femme, qui craignant sans doute un sermon trop long de leur curé, employèrent, pour se distraire, le temps de la messe à dévaliser leur voisin. La femme fut acquittée, l'homme, comme c'est souvent son lot, condamné. Dans ma naïveté et après l'exposé de la cause, j'avais des doutes non sur l'innocence de la femme, mais sur la culpabilité du mari. Et comme je faisais part de mon souci à l'avocat : « Rassurez-vous, me dit-il, ce sont de francs coquins, qui n'ont pas ce qu'ils méritent. » Y aurait-il donc lieu de fermer les yeux et de tout défendre, le mal comme le bien, le faux comme le vrai? Dieu nous en garde. Nulle pratique ne serait plus grave en elle-même, plus terrible dans ses conséquences En vain vous distinguerez et vous ergoterez : vous qui plaidez le faux, le sachant et le voulant, vous mentez devant les juges, devant les jurés, les témoins, la société tout entière, à la face du ciel et de la terre. Et ce mensonge insolent qui outrage la vérité est susceptible de nuire à autrui. Que par votre talent vous fasciniez et égariez les juges, c'est une famille que vous lésez dans ses intérêts les plus sacrés, c'est la société dont vous compromettez la sécurité, c'est le mal que vous encouragez, et dont devant Dieu vous restez les complices.

* * *

Digitized by Google

Mais, Monsieur, je m'en tiens aux consolantes assurances que vous nous avez données et je ne veux saluer dans vos collègues que les fidèles servants et les preux chevaliers du droit et de l'équité. C'est ainsi que je les vois descendre dans l'arène, armés de pied en cap et combattre vaillamment avec tout le talent de leur savoir et de leur parole, avec toutes les ressources d'une étude approfondie de la cause. C'est un devoir que les Parlements ne cessent de rappeler : « Les avocats, disent-ils, défendront leurs parties diligemment et fidèlement. » L'avocat, dès lors qu'il entre au Palais, n'est plus lui-même. Il a déposé sa personnalité pour revêtir celle de son client ; et plaider légèrement sans une connaissance suffisante de l'affaire, du bout des lèvres et sans souci de la personne dont l'honneur, la fortune ou la vie sont en jeu, serait toujours une faute, quelquefois même un crime.

Grâce à Dieu, il n'en est rien et je n'en veux comme preuve que la difficulté pour le client de pénétrer dans le cabinet de son défenseur, absorbé, j'aime à le croire, et le jour et la nuit par l'étude des dossiers et l'instruction des affaires. Je le vois encore à l'audience quelques instants avant de prendre la parole, feuilletant d'une main fiévreuse les pièces qu'il tire de sa serviette. Sans doute il les connaît depuis longtemps : il les a fait numéroter et classer par son secrétaire, il n'a plus qu'à les produire et à les exploiter en faveur de son client et pour la confusion de son adversaire. Hélas ! c'est celui-ci que je plains. Déjà saint Louis s'était préoccupé de son sort et dans une de ses ordonnances il impose à l'avocat cette prescription essentielle : « Et toutes les raisons à destruire la partie adverse, si doit dire courtoisement, sans vilenie dire de sa bouche, ne en fait, ne en droit. » Cette magnanime recommandation était sans doute bien insuffisante pour mettre un frein aux intempérances de langage de Messieurs du Barreau ; car sous le premier Empire une loi expresse défend aux avocats de se livrer à des injures et à des personnalités offensantes envers les

Digitized by Google

parties, d'avancer aucun fait grave contre leur honneur et leur réputation. Mais cette loi étant aussi restrictive que gênante, on l'a supprimée pour la remplacer trop souvent, hélas ! par des scènes scandaleuses entre l'avocat outrageant et l'adversaire outragé.

* * *

Vous vous en plaignez avec moi, Monsieur, et voilà pourquoi vous voudriez mettre l'avocat dans une sphère supérieure où règnent non seulement la confraternité, le talent et la magnanimité, mais encore le désintéressement. Vous poussez la délicatesse jusqu'à proclamer débiteur de son infortuné client un défenseur négligent et malheureux. A vous entendre, on devrait bientôt plaider par amour de l'art ou pour la plus grande gloire non de la chicane, mais du droit. Quels nobles sentiments ! Ils n'étaient peut-être pas ceux de vos prédécesseurs que Philippe le Hardi taxe aux honoraires de 30 livres et que ses successeurs rappellent sans cesse à cette limite trop peu respectée. Ce n'était pas davantage la coutume courante au temps de Louis XII, où un avocat plus que glouton, renonçant à la défense d'un paysan pour prendre celle de son adversaire plus riche et mieux renté, expédiait à son confrère le pauvre hère avec ce mot : « Deux chapons gras me sont venus entre les mains, desquels ayant choisi le plus gras, je vous envoie l'autre ; je plumerai de mon côté, plumez du vôtre. »

Mais pourquoi vous citer cette anecdote, dont, sans nul doute, le mensonge est le père, et la jalousie la mère. Elle ne saurait avoir plus de fondement que ce proverbe dû à la piété exagérée et à la joyeuse exubérance de quelque compatriote de sainte Yves :

Yvo erat Brito,
Advocatus et non latro :
Res miranda populo !

Digitized by Google

Yves était breton,
Avocat et non larron :
Quel miracle ! s'écriait-on.

Bien plutôt indigné je répète avec Dandin :

Ça, Messieurs point d'intrigue,
Fermons l'œil aux présents et l'oreille à la brigue.

Laissez-moi donc, Monsieur, pour finir, reposer le regard sur ces nobles caractères, ces grandioses figures qui de tout temps ont illustré l'ordre que vous représentez si bien. Laissez-moi saluer la mémoire de ceux qui, ici-même, ont incarné pour nous la science juridique, l'éloquence de la barre et de la tribune, la fermeté des convictions, et permettez-moi de redire d'eux en l'appliquant à l'avance à chacun de vous, Messieurs du Barreau, ce qui a été écrit du Nestor de la magistrature française, Henrion de Pansey : « Libre des entraves qui captivent les autres hommes ; trop fier pour avoir des protecteurs, trop obscur pour avoir des protégés ; sans esclaves et sans maîtres, ce serait l'homme dans sa dignité originelle, si un tel homme existait encore sur la terre. »

Voilà le modèle. A vous, Monsieur, de le vivre demain comme aujourd'hui.

Digitized by Google

LAURÉATS DES CONCOURS DE 1900

HISTOIRE

Prix Braquehay et allocation de 200 fr. :

M. l'Abbé THOBOIS, Curé d'Alette.

Le Château de Montcavrel.

Médaille de vermeil :

M. l'Abbé Pierre DEBOUT.

Jean Sarrazin.

POÉSIE

Médaille de vermeil :

M. l'Abbé MERLENT, Professeur au collège Saint-Joseph, à Arras.

Raoul de Créquy.

Médaille d'argent :

M. BRUYANT, Professeur au collège de Nogent-le-Rotrou.

Une après-midi chez Boileau.

Digitized by Google

SUJETS MIS AU CONCOURS POUR 1901

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE.

Histoire d'une Ville, d'une Localité ou d'une Abbaye du département du Pas-de-Calais.

Monographie d'une Eglise cathédrale ou paroissiale, d'une Maison conventuelle, d'une Maison hospitalière, d'une Institution civile ou religieuse de la Ville ou de la Cité d'Arras.

LITTÉRATURE.

Une pièce ou un ensemble de poésies de deux cents vers au moins. Tout en laissant le choix libre, l'Académie verrait de préférence les concurrents s'inspirer de quelque sujet intéressant les provinces du Nord : Artois, Flandre et Picardie.

BEAUX-ARTS.

Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans l'Artois.
Biographies d'artistes artésiens.

SCIENCES.

Une question de science pure ou appliquée.

Statistique industrielle du Pas-de-Calais, avec carte à l'appui.

Etudes anthropologiques sur les races que l'on rencontre dans le Pas-de-Calais.

Digitized by Google

En dehors du concours, l'Académie recevra tous les ouvrages inédits *(Lettres, Sciences et Arts)* qui lui seront adressés, pourvu qu'ils intéressent le département du Pas-de-Calais.

Des médailles, dont la valeur pourra atteindre 300 fr., seront décernées aux lauréats de chaque concours.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les ouvrages envoyés à ces concours devront être adressés *(francs de port)* au Secrétaire-général de l'Académie, et lui parvenir avant le 1er juin 1901. Ils porteront, en tête, une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur, et l'attestation que le travail n'a pas été présenté à un autre concours. Ces billets ne seront ouverts que s'ils appartiennent à des ouvrages méritant un prix, une mention honorable ou un encouragement ; les autres seront brûlés.

Les concurrents ne doivent se faire connaître ni directement, ni indirectement.

Les ouvrages inédits sont seuls admis.

Les Membres de l'Académie, résidants et honoraires, ne peuvent pas concourir.

L'Académie ne rendra aucun des ouvrages qui lui auront été adressés.

Fait et arrêté, en séance, le 6 juillet 1900.

Le Secrétaire-Général,
VICTOR BARBIER.

Le Président,
CHARLES ROHART.

Digitized by Google

II

LECTURES

FAITES DANS LES SÉANCES HEBDOMADAIRES

Digitized by Google

Digitized by Google

CORRESPONDANCE

DU

PRINCE DE BERGHES

Colonel du régiment de Berry-Infanterie

(1782-1785)

Publiée avec une Lettre-Préface

Par M Jules CHAVANON

Membre résidant.

A Monsieur le Colonel de Percy,
commandant le 91e Régiment de Ligne,
à Mézières.

MON CHER COLONEL,

Permettez-moi d'inscrire votre nom en tête de la présente publication. C'est un faible gage de mon respect et de mon affection que je vous offre. C'est aussi une dette que j'acquitte envers vous. En trouvant sur un rayon des Archives départementales du Pas-de-Calais, dont je venais de prendre la gestion, un recueil manuscrit de lettres du prince de Bergues, colonel du régiment de Berry-Infanterie, c'est à vous que je pensai d'abord. En voyant apparaître sur les pages que je déchiffrais la figure d'un soldat d'esprit élevé, aimant passionnément

Digitized by Google

son métier, soucieux de l'honneur, de l'éducation et des intérêts de tout ordre de son régiment ; en découvrant, à mesure que j'avançais dans la lecture de sa correspondance les qualités qu'il faut souhaiter de rencontrer dans tout officier supérieur, les traits principaux de votre caractère repassaient devant mes yeux. Tenant compte des différences d'époque, de milieu, de mœurs, je comparais le colonel actuel au colonel de la fin de l'ancien régime. Comme l'histoire vous attire et que le passé des armées françaises, en particulier, vous intéresse, autant que vous tient au cœur leur honneur présent et leur gloire future, je me suis dit que vous aimeriez à voir, dans ces lettres presque journalières adressées la plupart à des soldats, un de vos anciens conduisant et administrant son régiment ; à suivre, pour ainsi dire, sa vie quotidienne de chef actif et consciencieux. Si ce spectacle, comme je le crois, plait à d'autres amateurs d'histoire militaire, c'est à vous, sans qui je n'eusse pas transcrit ce minutier, ou plutôt ce *copie de lettres* d'aspect maussade, que ces lecteurs devront la satisfaction qu'ils auront ressentie.

Je ne saurai vous tracer la biographie détaillée du prince de Bergues St-Winoc. Les sources me manquent pour connaître tous les évènements de sa vie publique ou intime. Il n'existe, que je sache, aucune raison de s'en affliger. Les dossiers des régiments français auxquels il a appartenu et son dossier personnel, conservés aux Archives du Ministère de la Guerre, m'ont fourni tout ce qu'il importe de savoir sur son origine, les différentes phases de sa carrière militaire et sa fin. Les Archives du Pas-de-Calais possèdent quelques actes notariés où il figure, mais qui n'ajoutent rien aux renseignements des pièces du dépôt de l'Etat-major.

Le futur colonel naquit le 25 avril 1747, à Arleux-en-Cambrésis, de messire Eustache-Joseph de Berghes

Digitized by Google

(aujourd'hui Bergues), vicomte d'Arleux, et de dame Marie-Françoise de Carnin (1). Ondoyé le jour de sa naissance, il ne fut baptisé que l'année suivante, sous les prénoms de François-Désiré-Marc-Guislain. Son parrain fut Maximilien-Hermand de Hinnisdal de Fumat, prêtre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Beaufort de Prémontré, diocèse de Saint-Brieuc, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer, et licencié en théologie de Paris, et sa marraine Eléonore-Robertine d'Arleux, chanoinesse du chapitre royal de Maubeuge.

Vous regretterez moins, mon Colonel, que je ne sois pas en état de vous parler de son enfance, quand vous saurez qu'avant treize ans révolus, le métier des armes le tenait déjà. Le 15 avril 1760, Bergues entrait comme enseigne dans les gardes wallonnes, corps qui servait alors l'Espagne. En cette qualité, il assistait aux opérations de la guerre du Portugal de 1761 à 1762. Avoir reçu si jeune le baptême du feu était un titre, dans ce temps, à la première épaulette et le 16 février 1763, le jeune guerrier était nommé lieutenant en second dans le Régiment d'Infanterie du Roi. Justement, la guerre de Sept Ans finissait. Il parait que l'inactivité pesait à cet officier de dix-neuf ans. Peut-être aussi avait-il plus d'ambition que de barbe au menton, et sentait-il que l'époque des longues campagnes était terminée en France. Le 1er octobre 1766, promu capitaine, Bergues passait, avec l'agrément du Roi, au service de la Hollande, champ de bataille permanent. Quand il revint en France en 1776, il avait conquis le grade et exerçait les fonctions de major depuis quatre ans. Le poste très envié de Maître de Camp en second au Régiment d'Infanterie allemande

(1) Joseph de Bergues mourut le 23 novembre 1757 et sa femme le 17 novembre 1781.

Digitized by Google

d'Anhalt était vacant : Bergues le sollicita. Voici en quels termes l'homme même dont il devait devenir le collègue, écrivit au comte de Saint-Germain, ministre de la guerre, pour appuyer la demande :

« Monsieur le comte Wittgenstein, colonel en second, propose, au nom de Monsieur le prince d'Anhalt, pour la charge de colonel en second de ce régiment, Monsieur le Marquis (1) de Berghes qui sert en Hollande et est un sujet qui réunit bien des qualités pour le faire entrer au service du Roy. — Observe que la place de colonel commandant luy convient et que Monsieur le prince d'Anhalt la demande pour luy vivement.

Nota. — Monsieur le comte de Wittgenstein, qui était pourvu de cette place, a été estably colonel en second par ordonnance du 7 avril 1773 avec 12,000 livres d'appointemens, compris ceux de 6,000 livres dont il jouissait comme colonel commandant, et la place de colonel commandant est restée vacante. — *Bon.* »

Ce *bon* est l'approbation autographe du ministre. La lettre ci-dessus est datée du 18 avril 1776. Le même jour, une décision officielle donnait satisfaction au postulant. Un état de composition du régiment d'Anhalt au 8 juin suivant, porte cette mention, en regard du nouveau colonel en second : « *N'a pas encore rejoint son régiment.* » Il faut peut-être chercher le motif de cette lenteur à joindre son corps dans une autre pièce du dossier personnel de Bergues, qui n'est pas sans originalité. C'est une lettre adressée à lui, de Besançon, ville où Anhalt tenait garnison, et signée de trois officiers de ce régiment qui lui affirment qu'aucun mauvais propos n'a été tenu sur son compte parmi eux. Si l'on possédait la chronique du régiment d'Anhalt, on y relèverait peut-

(1) Ce n'est qu'à partir de 1782, comme on le verra plus loin, que Bergues porte, dans les documents, le titre de prince.

Digitized by Google

être des détails curieux sur cet incident et sur les difficultés que devaient éprouver les officiers français à rester en bons termes avec leurs collègues indigènes dans les corps étrangers. On serait peut-être autorisé à expliquer ainsi la brièveté du séjour que fit le marquis de Bergues au régiment d'Anhalt. Ce qui est sûr, c'est qu'en 1781, appartenant à ce corps, Bergues demanda vainement la croix de St-Louis. Le mémoire motivé qu'il fournit à l'appui de sa requête, apostillé par de puissants patrons, resta sans suite. L'année d'après, — est-ce une compensation ? — le prince de Bergues obtenait le brevet de Maître de Camp, c'est-à-dire de colonel, et était appelé (11 novembre 1782) au commandement du régiment de Berry-Infanterie. Il rentrait, pour n'en plus sortir qu'à la Révolution, dans les rangs de l'armée française et avec tous les honneurs.

C'était un beau régiment, mon cher Colonel, que celui de Berry-Infanterie. Il ne portait ce nom que depuis 1762, mais s'était souvent illustré avant cette époque sous celui de Rohan-Montbazon. En 1785, il changea encore de vocable pour s'appeler Vintimille, comme son propriétaire. C'est aujourd'hui le glorieux 49e de ligne. L'histoire n'en est pas publiée, mais elle existe en manuscrit au Ministère de la Guerre. On me l'y a gracieusement communiquée (1) et je désire que le 91e de Ligne qui a le bonheur de vous avoir pour chef, et dont le passé, j'en suis persuadé, n'est pas moins éclatant que celui du 49e ait pour historien un écrivain aussi consciencieux et aussi éclairé que M. le capitaine de Gélis, le biographe de l'ancien Berry-Infanterie.

(1) Je saisis ici l'occasion de remercier MM. les Archivistes du Ministère de la Guerre, particulièrement M. Félix Brun, l'érudit chef de bureau de la section historique, qui m'a complaisamment guidé dans mes recherches, et M. Martinien qui me les a facilitées par de bons conseils et d'aimables communications.

Digitized by Google

1782 : cette époque de la promotion de Bergues aux plus hautes fonctions qu'il ait exercées est l'apogée de sa carrière. C'est aussi le moment où commence la correspondance où vous verrez se révéler l'homme et le soldat. Mais avant de l'ouvrir devant vous, je tire encore des dossiers d'archives quelques utiles renseignements biographiques.

Le colonel réussit, en 1788, à faire attacher sur son uniforme cette croix de Saint-Louis qu'on lui avait refusée sept ans avant. Le général d'Haussonville, inspecteur d'armée, se fit dans cette circonstance son protecteur. Il attesta la valeur de l'officier et déclara que ses services à l'étranger devaient lui être comptés, ayant été rendus avec l'assentiment du Roi. Le Ministre mit au bas de la requête ainsi apostillée le « bon à proposer », qui décidait toujours le souverain, et Bergues put porter l'insigne d'une distinction qui faisait plus rêver les officiers de l'ancien régime que la Légion d'Honneur ceux de nos jours, parce qu'elle était plus rarement accordée.

Par contre, les récompenses pécuniaires étaient plus fréquentes ; Bergues obtint plusieurs années de suite du Roi une pension de 2,000 livres. Cependant, et bien que ses services justifiassent amplement cette faveur, il lui fallait chaque fois qu'il en demandait le renouvellement, se faire patronner. Il est vrai que si sa belle-sœur, la princesse Castellane de Bergues, dame du Palais de la Reine, se fit une fois, et avec succès, son avocate, c'est le Ministre lui-même, notamment le Maréchal de Ségur, qui se chargeait le plus ordinairement de recommander le prince de Bergues. Les requêtes de ce genre coûtaient sans doute au colonel, mais il lui fallait bien vaincre ses répugnances et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir les gratifications dont il avait besoin. 2,000 francs de plus dans

Digitized by Google

son budget annuel n'étaient pas de luxe. Dans le mémoire qu'il adresse en 1789 au marquis de Puységur pour se les faire accorder une fois encore, il expose longuement sa gêne et l'attribue à la mauvaise gestion inévitable de sa fortune. Il avait dû, explique-t-il, pendant ses séjours à l'étranger, confier ses intérêts privés à des gens d'affaires : ceux-ci avaient exploité l'inexpérience financière et l'absence du soldat, suivant les procédés habituels à ces rongeurs de patrimoines. Des discordes de famille et la nécessité où il s'était trouvé de tenir les engagements de parents prodigues pour que l'honneur de la famille demeurât intact, avaient achevé de le ruiner. Sans doute, son mariage avec Marie-Louise-Agnès de Saint-Blimond (1), célébré à Saint-Martin-de-Pendé, près de Saint-Valery-sur-Somme, le 6 mai 1787, ne l'avait pas enrichi. On voit en 1816 la princesse de Bergues, devenue veuve, solliciter une pension de 1,000 livres. Il y a lieu de croire que ce secours lui était plus qu'utile.

En 1785, le régiment de Berry était devenu la propriété et avait pris le nom du colonel de Vintimille, mais Bergues en était resté le vrai chef et l'était encore quand éclata la Révolution. Il dut conduire ses troupes à Paris le 14 juillet ; leur rôle fut nul dans ces jours de trouble et le 24 du même mois elles regagnèrent Douai, leur garnison.

Les états de services du colonel de Bergues portent qu'il fut promu Maréchal de Camp le 30 juin 1791. On ne peut dire qu'il ait accepté le grade puisqu'il refusa d'en exercer les fonctions. Il négligea l'ordre de service qui le mettait à la tête de la 10e division et ne se rendit pas auprès des troupes qui la composaient. Il émigra

(1) Fille majeure de J.-L. de Saint-Blimond, seigneur de Saint-Blimond etc., capitaine de cavalerie au régiment de Clermont-Tonnerre et de Victoire-Françoise de Lamyré de Caumont.

Digitized by Google

avec ses camarades de Vintimille, avec qui il figurait l'année suivante parmi les Princes. Plus tard, lorsqu'il s'agit de solder sa retraite, on arrêta le compte de ses services au 31 décembre 1792.

En fait, le prince de Bergues paraît n'être jamais rentré en France. Il mourut le 14 juin 1802 à Altona, dans le Holstein, où son corps fut inhumé le 16 du même mois (1).

Voilà, mon cher Colonel, esquissée, à trop grands traits sans doute, faute de pouvoir mieux faire, la biographie de l'auteur d'une correspondance que j'ai hâte de vous présenter : vous jugerez si j'ai eu trop bonne opinion du soldat qui s'y fait connaître. Vous apprécierez si ces lettres constituent, suivant mon opinion, une source nouvelle et curieuse de l'histoire des mœurs militaires en temps de paix, de la vie de garnison sous l'ancien régime et, par conséquent, méritaient d'être recueillies.

Le Registre de la correspondance du prince de Bergues a été déposé aux Archives départementales du Pas-de-Calais, il y a quelques années, parmi les documents qui formaient un versement de pièces historiques. L'écriture n'y est pas continuellement de la même main. Le colonel a employé successivement plusieurs secrétaires à copier ses lettres, mais il me paraît résulter de la comparaison que j'ai faite entre plusieurs pièces de son dossier personnel, assurément écrites et signées par lui-même, et certaines pages du manuscrit transcrit en partie plus loin, que ces dernières sont dues à la plume même de l'auteur des lettres.

Le Registre contient 57 feuillets occupés au recto et au

(1) Tous les renseignements qui précèdent ont été tirés des Archives de l'état-major au Ministère de la Guerre : 1° section administrative, dossier du prince de Bergues ; 2° section historique, dossier des régiments d'Anhalt et de Berry-Infanterie.

Digitized by Google

verso. Sa pagination n'est pas entièrement conforme à la chronologie des lettres. Il faut, par exemple, passer de la page 2 à la page 5 puis revenir page 3, pour suivre l'ordre du temps ; de même, de la page 12, il faut passer à la page 19 et revenir ensuite à la page 13. La première lettre du recueil, que j'ai négligée, est du 26 novembre 1782, la dernière portant date est du 5 janvier 1785 (page 78 du Registre). Du 14 mai au 2 octobre 1783, aucune correspondance. Le fait est expliqué par le colonel lui-même : c'est une période pendant laquelle il fut présent à son régiment. Les lettres copiées dans le manuscrit de la page 40 à la page 55 ne portent aucune date, mais il n'est pas douteux qu'elles soient transcrites à leur rang et doivent être datées de la fin de 1783 et du commencement de 1784. Après le 5 janvier 1785, c'est-à-dire de la page 78 à la fin du registre, de nouveau, absence totale de date.

Je ne pourrai suppléer exactement aux quantièmes qui font défaut, mais on se convainct, en lisant les dépêches, qu'elles se succèdent encore régulièrement et que la dernière est du printemps, mai ou juin, je crois, 1785.

En somme, la correspondance du colonel de Berry-Infanterie n'embrasse pas plus de deux ans et demi. Encore, faut-il retrancher de ce laps de temps les périodes que le colonel passait près de ses hommes et pendant lesquelles, par conséquent, il n'avait guère à écrire. Ses correspondants les plus habituels sont, en effet, le lieutenant-colonel du régiment : M. de Pascal ; le major : M. du Chesnay, quelques capitaines, et aussi des officiers subalternes, voire quelques sous-officiers ou recruteurs dans des cas où ils sont personnellement intéressés. Les soldats de son régiment mis à part, Bergues écrit surtout aux inspecteurs d'armée, le comte d'Esterhazy, puis le comte d'Haussonville et au Ministre de la Guerre.

Digitized by Google

Quelques lettres s'adressent à divers, principalement à des parents d'officiers ou à des personnages de marque qui recommandent au colonel un candidat à un emploi sous ses ordres.

Vous serez touché, mon cher Colonel, du soin apporté par l'épistolier à se servir, même à l'égard des hommes du plus bas grade, de formules de la plus parfaite urbanité. S'il s'adresse à quelqu'un à qui il veut témoigner de l'intérêt, il trouve les termes les plus affables pour l'assurer de son attachement. Quant à ceux à qui il accorde de plus de l'estime et de la confiance, comme à son lieutenant-colonel ou à son major, il ne leur écrit pas une fois, même à propos des plus simples événements ou sur des sujets techniques, sans leur redire le cas qu'il fait de leur talent et de leur zèle, le bonheur qu'il ressent de les avoir pour collaborateurs et la reconnaissance qu'il leur garde de leur dévouement, et cela avec des expressions souvent renouvelées, toujours dignement flatteuses. Son style, du reste, est loin d'être banal. Clair, facile et agréable, il a de réelles qualités littéraires.

On a certainement abusé de l'épithète de « père du régiment », appliquée à un bon colonel, et on l'a rendue quelque peu ridicule. N'en déplaise aux rieurs je veux l'employer ici. Il n'en est pas de plus juste ni de plus complètement significative à donner au prince de Bergues. Etre sévère sur tout ce qui touche l'honneur, ferme en discipline, indulgent aux fautes légères, encourageant pour les bonnes volontés et secourable à ceux que le mauvais sort accable ; s'enquérir de chacun et de tout, aller au devant du mérite et l'appuyer à l'occasion, veiller sans rigueur systématique sur la tenue et les mœurs, combattre l'oisiveté et exiger la régularité dans l'accomplissement du devoir professionnel, enfin, techniquement, avoir le souci du progrès et consulter jus-

Digitized by Google

qu'aux inférieurs, pour innover, s'il y a lieu, sur leur conseil : voilà, si j'ai bien lu la correspondance du prince de Bergues, les principes qu'il apporte dans l'administration de son régiment. Un bon père peut-il mieux faire à l'égard de ses enfants? Et si l'homme qui a suivi une telle ligne de conduite sans varier, a quelques défauts, s'il partage certains préjugés ou accepte certaines erreurs, comme le châtiment corporel, d'ailleurs universellement admises de son temps, mais qui choquent aujourd'hui, lui en ferez-vous un crime?

Je le répète, on peut faire ce tableau, avec ces légères ombres, du gouvernement du régiment de Berry-Infanterie par le colonel de Bergues. Aussitôt nommé et après avoir assuré tout le monde de sa bienveillance et de son dévouement, le Prince fait une enquête approfondie de l'état de ses troupes à tous les points de vue. La question de la *masse* le préoccupe vivement. Il veut qu'elle soit toujours complète pour chaque homme, et vous le verrez souvent revenir sur ce point. Le cœur lui saigne dès que les finances du régiment sont en baisse et il harcèle vigoureusement ceux dont l'attention doit être plus particulièrement éveillée pour parer aux malheurs qui menacent. Surtout, qu'on ne rende pas la liberté aux hommes qui veulent se dégager sans leur faire payer de sérieuses indemnités : 500 livres pour un simple soldat, 800 pour un grenadier ; on les a achetés, il est vrai, souvent très cher, ces beaux et solides hommes, car le recrutement est un des grands soucis du colonel. Voyez comme il rappelle souvent aux officiers et aux recruteurs la Violette, la Grenade, la Giberne (quels beaux noms d'opéras-comiques !), les conditions de taille, de santé, de durée de l'engagement qu'ils doivent exiger et le prix maximum qu'ils peuvent risquer. La « jolie graine » le hante : pas d'hommes de moins de cinq pieds six pouces ; sa mauvaise humeur

Digitized by Google

n'est pas dissimulée s'il apprend qu'un recruteur a fait une mauvaise affaire.

Ce n'est d'ailleurs pas uniquement pour que ses troupes aient bon air et pour pouvoir faire belle parade qu'il n'engage que de « beaux hommes ». Les instructions que Bergues donne à ses officiers en vue de l'éducation des soldats ne vous sembleront peut-être pas empreintes d'une grande science, mais je serais fort étonné si le bon sens et l'esprit pratique qui s'y rencontrent, ne vous rendaient pas sympathique le praticien sans prétention qui les a rédigées. Je serais tenté de citer quelques fragments de ces lettres techniques, mais votre attention ne peut manquer de se porter sur les passages où Bergues expose ses principes sur la théorie sur les différents exercices, sur le rôle de chaque catégorie d'officiers, depuis le major jusqu'au sous-lieutenant, etc., et tous les hommes du métier trouveront au moins un intérêt historique à l'exposition des idées personnelles d'un colonel de la fin du XVIII[e] siècle sur ces matières.

Bergues traite bien d'autres questions encore ; l'habillement des troupes le préoccupe : la nature et la qualité de l'étoffe dont il faut les vêtir, le pays où il faut s'en approvisionner et le prix qu'on y doit mettre, il règle tout cela. Il fixe aussi les époques où les officiers doivent quitter la tenue d'une saison pour prendre celle de l'autre. Il lui importe que la musique du régiment soit composée de bons instrumentistes. Aussi correspond-il directement avec l'officier qui en est chargé, M. de Grandval, et se fait-il donner les noms et exposer les talents des musiciens qu'on engage : il va jusqu'à en recruter lui-même.

L'harmonie lui tenant au cœur, au figuré comme au propre, il recommande à ses seconds de chercher les moyens d'améliorer les relations des soldats entre eux.

Digitized by Google

Ennemi des « batteries », il est impitoyable aux « férailleurs » et aux « tapageurs ». Il ne plaisante pas avec ces irréguliers que le troupier moderne appelle des *fricoteurs :* les verges à ces mauvais soldats, le bracelet de punition aux récidivistes ! Il imagine une punition nouvelle pour les ivrognes : on leur coudra un galon rouge sur le bras.

La sévérité du colonel ne s'exerce pas seulement sur les simples soldats. S'il pardonne aux écarts passagers de jeunes officiers, ceux qui font habituellement des dettes le trouvent inflexible et doivent s'acquitter ou démissionner. Détail amusant : il se réjouit qu'un incorrigible de ce genre se décide à entrer dans les ordres. A ceux qui ne se résignent pas à partir de bon gré, il n'hésite pas à infliger la honte d'une révocation, quels que soient leurs protecteurs. La lettre où il l'avise de sa décision ne contient rien de blessant pour celui qui l'a forcé à user d'un moyen si extrême et il assure le coupable, pour finir, de son dévouement, en même temps qu'il lui exprime ses regrets. Au nom des mœurs, Bergues approuve généralement le mariage des officiers, mais l'interdit aux bas-officiers (sous-officiers), parce que l'union qu'ils contractent les met le plus souvent dans la misère. Le bon état physique de ses troupes constamment l'occupe, et il est très malheureux tant que son régiment est à Dunkerque où les maladies le déciment. C'est avec un réel soulagement qu'il voit Berry-Infanterie quitter cette garnison pour se rendre à Toul. Le chagrin qu'il éprouve en recevant la liste des hommes qui entrent à l'hôpital n'a de comparable que celui que lui inflige le « fléau » de la désertion, quand il sévit. Alors son cœur déborde et il manifeste plus expressément l'amour qu'il porte à son régiment et à la France. Mais ce sentiment, double en apparence, un en réalité, domine toute sa correspondance comme il inspire toute sa vie.

Digitized by Google

Je me suis trop attardé sans doute, mon cher Colonel, à vous marquer ce que j'ai cru trouver de plus instructif et de plus édifiant dans les lettres du prince de Bergues. Elles renferment encore bien d'autres éléments qui peuvent servir à écrire l'histoire de l'Armée et à fixer un caractère de soldat. Je vous laisse, et à tous ceux qui liront les pages qui suivent, le plaisir de les y découvrir et d'en tirer bon profit.

Digitized by Google

I. — *A Monsieur de Pascal* (1).

(Le 10 janvier 1783, p. 8).

Je viens, Monsieur, de recevoir avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2, l'état de situation du Régiment. Mon premier coup d'œil est toujours pour sa force en hommes ; le second pour l'état des finances ; je ne devine pas pourquoi ceux de la masse générale ont diminué de 2,800 l., malgré la recette du produit pendant le mois, de la somme de 3,444 l. : ce qui suppose une dépense de deux mille écus dont j'ignore l'objet. Je ne vois que l'article des 25 hommes de recrues qui soit saillant, mais il ne peut former au plus qu'une dépense de 2,300 l., on a fait sans doute d'autres payements que je serois charmé de connoître. Nous manquons de fonds à Paris pour notre revue, j'ai mandé à mon valet de chambre que j'y ai laissé de prendre cinquante louis chez un de mes amys, et je vous prie de m'envoyer un effet de cette valeur pour le rembourser promptement. Etc. (2).

II. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 24 janvier 1783, p. 8).

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13, les trois lettres de change qui y étoient jointes montantes ensembles à la somme de 1,156 l. à valoir sur les dépenses de nôtre travail de recrues à Paris.

(1) Lieutenant-colonel du régiment de Berry-Infanterie. On verra le cas que faisait de cet officier le prince de Bergues.

(2) Sous entendu : J'ai l'honneur d'être etc., qui est la formule habituelle de terminaison dans le minutier du colonel de Bergues.

Digitized by Google

Mlle de Fumat, chanoinesse à Bourbourg, la somme de six louis de la part de M. l'abbé de Fumat, son frère, prévôt de la Métropole de Cambray, et faire porter ce déboursé sur mon compte ; je vous en serai très obligé.

Le détail que vous me donnez, Monsieur, sur la situation de notre masse générale est très clair, et très net, mais le résultat n'est point satisfaisant, je ne vois pas comment nous pourrons joindre les deux bouts et nous trouver au complet après la consommation de l'hiver ; je serai fort aise d'avoir un entretient avec vous sur cet objet et je n'attends que l'expédition de ma commission. Etc.

III. *A Monsieur de Chazelles, capitaine commandant de Berry.*

(Février 1783, page 9).

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, ne m'ayant pas trouvée ici, a été bien du temps à me joindre en Artois, où il ne m'a pas été possible d'y répondre par l'immensité des affaires que j'avois à y régler, ce qui est cause du retard que vous éprouvez de ma part. Je suis bien flatté, Monsieur, sur tout ce que vous me dites d'obligeant sur le commandement du Régiment de Berry dont le Roi m'a honnoré ; je profiterai de cette grace avec tout l'empressement dont je suis capable pour seconder le zèle de ce corps à bien servir le Roi et m'acquérir l'amitié de MM. les Officiers qui le composent ; je désire infiniment d'obtenir celle d'un officier aussi distingué que vous l'êtes, et il ne dépendra pas de moi de l'acquérir. J'avois de bons amys dans le Régiment que j'ai quitté et je suis aussi sensible que reconnoissant des regrets qu'ils marquent avoir sur nôtre séparation.

Le motif qui vous porte, Monsieur, à ne pas désirer dans ce moment la majorité dont M. le baron de Crussol m'a parlé pour vous, me flatte autant qu'elle a droit de le faire,

Digitized by Google

et je serois bien enchanté de trouver l'occasion de vous en marquer toute ma reconnoissance. Vous serez satisfait sur l'objet qui vous tient actuellement à cœur : lorsque les retraittes seront accordées, je vous nommerai à la compagnie de Lefebvre.

J'ai passé quatre jours au Régiment que j'ai trouvé tel que je l'espérois ; je serois bien satisfait s'il peut être un jour aussi content de moi que je l'ai été de faire sa connoissance, j'en conserve l'espérance pour le temps où nous serons rassemblés et que nous pourrons mieux nous connoitre. Nous avons grand besoin d'une belle recrue et vous m'obligerez infiniment de nous en procurer ; je suis bien persuadé de votre zèle ; il ne lui manque que d'être couronné de succès.

J'ai l'honneur, etc.

IV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 28 février 1783, p. 10).

Je me trouve arretté, Monsieur, pour mon travail avec M. d'Avrange, par le manque de détails sur notre masse du linge et chaussure dont j'ai oublié de prendre connoissance. Je vous prie de m'envoyer le plus promptement possible un état qui m'instruise de la somme due aux soldats sur les 15 lb. de masse, et de celle qu'ils redoivent pour comptans cette masse sur le pied de notre effectif en hommes. Je ne me rappelle pas d'avoir vu ces fonds dans la caisse du Régiment, non plus que ceux résultans du produit de la solde des hommes en semestre. Je compte sur vôtre amitié pour me mettre au courant sur ces objets et pour m'en pénétrer autant que vous l'êtes vous-même.

Je reçois dans l'instant, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24. Les 500 l. pour le dégagement de Guillaume Bongrain, ainsi que le produit des autres congés de grace, ne doivent pas être portés en

Digitized by Google

Voudriez vous bien en faire payer le plustôt possible à totalité sur la masse générale ; il faut lui tenir compte de 300 l. seulement par homme et verser le restant dans notre masse particulière. Quel instrument jouoit le musicien Gutmann ? S'il est un des bons je serois faché que nous l'eussions perdu, car je ne vous cacherai pas mon amour pour notre musique. Le nommé Hébert que vous avez également congédié seroit-il aussi musicien ?

J'approuve que vous fassiez reconnoitre Sigu pour adjudant et que vous nommiez aux emplois vacans par son avancement. M. de Leyrac est venu me voir ici ; je m'occuperai de son objet dès que M. d'Esterhazy sera de retour à Paris. M. de Moucheron aura un emploi ; il peut y compter, mais je ne prévois pas que ce puisse être de cette fournée : il restera le premier à nommer, après que tout sera rempli.

L'avantage du service du Roi se trouveroit sûrement dans ce que vous appellez les trois têtes sous le même bonnet ; je désire bien vivement cette réunion depuis que j'ai l'honneur de vous connoitre plus particulièrement, et si M. du Chenay devient lieutenant-colonel vous pouvez compter sur tous mes efforts en faveur de Monsieur votre frère. Je travaillerai à cet égard autant pour ma satisfaction que pour la votre et la sienne.

Vous avez très bien fait d'envoyer en petits congés tous les gens des environs et de leur avoir prescrit de tacher de nous faire des hommes. Il faudra faire en sorte de ne rien rendre pour les 90 hommes dont on nous menace ; ils sont embarqués et ce n'est qu'à leur retour que se fera cette opération ; je voudrois que d'ici à ce temps nous puissions nous completter. L'ordre de M. de Serilly pour le payement de ces 90 hommes a été envoyé le 15 janvier au trésorier de Lille ; je vous prie de lui écrire pour terminer cette affaire le plus promptement possible. Il me tarde bien de savoir ces fonds dans la caisse du Régiment.

M^me^ de Crussol a été fort aise d'avoir ses chapeaux,

Digitized by Google

quoiqu'ils n'ayent pas totalement rempli son attente : elle ne les trouve pas aussi jolis qu'elle l'avoit espéré.

J'ai l'honneur d'être, etc.

V. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 7 mars 1783, p. 11).

Je reçois, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le premier, les pièces qui y étoient jointes concernant M. de Lastic ; ce nom m'est parfaitement bien connu, et lorsqu'il fera preuve d'une meilleure conduitte je lui accorderai volontier de l'emploi. Nous aviserons du reste ensemble aux moyens de le faire subsider, s'il se rend digne de nos soins.

M. le marquis de Soucy m'a été présenté par M. le marquis de Montbel, son beau frère, il me paroit être très aimable et disposé à vivre avec nous, n'étant pas assez riche pour faire étalage de fortune ; en ce cas il sera des nôtres.

Il ne transpire encore rien des changemens prochains dans notre Constitution : on ne parle que de l'augmentation de la masse générale dont l'insuffisance est enfin prouvée et sentie.

Je vous réitère, avec plaisir, l'assurance de tous mes soins en faveur de Monsieur votre frère ; si je ne réussis pas à l'avoir avec nous, ce ne sera sûrement pas de ma faute.

Le nombre de 10 blessés à l'hopital m'effraye ; je n'aime point les batteries entre les soldats, et je vous prie instamment de faire faire tout ce qui vous paroitra convenable pour que cette phrénésie soit au moins diminuée dans le Régiment.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Digitized by Google

VI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 14 mars 1783, p. 11).

Je ne puis, Monsieur, vous dissimuler ma surprise sur le nombre de 452 hommes qui n'ont pas le sol à la masse de 15 l. Vous savez que l'intention du Roi est qu'elle soit, en tous temps, complette, sur le pied de l'effectif. Il n'est pas possible que les recrues soient seuls cause de ce vuide : j'admets que ceux arrivés au Régiment depuis le mois d'octobre dernier, puissent se trouver dans le cas de n'avoir rien en caisse, mais ce nombre n'est pas considérable, et tous les autres ont eu le temps de completter leur masse si on avoit employé tous les moyens que je présume pouvoir se rencontrer dans la garnison où nous sommes : où en trouverons nous de plus faciles à saisir si ce n'est à Dunkerque, où le travail et le service en payant offrent tant de ressources ? Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien, à la réception de ma lettre, faire inviter MM. les Commandants des compagnies à se rendre chez vous, pour leur faire connoitre que je désire avec empressement le rétablissement de l'ordre dans cette partie du service ; que je suis trop pénétré de leur zèle pour ne pas croire qu'ils voudront bien seconder leurs vües ; et que je me repose sur eux des moyens qu'ils jugeront les plus prompts pour y parvenir. Vous voudrez bien vous faire rendre compte de ces moyens pour tenir la main à leur exécution si vous les approuvez, et m'en informer. Je vous prie aussi de m'instruire au moins tous les quinze jours des retenues faites sur les travailleurs et autres dont le produit aura été versé dans la masse de 15 l. Il faudra également prendre des arrangemens pour que les hommes de recrüe puissent en arrivant au corps former et completter sur le champ leur masse. Je vous prie de faire inscrire cette lettre au Greffe du Régiment et de vouloir bien m'en accuser la réception.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Digitized by Google

VII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 17 mars 1783, p. 12 et 19).

Le détail, Monsieur, joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7, m'instruit parfaitement de la situation des fonds du Régiment. Je trouve que nous devons avoir en caisse à l'époque du premier de ce mois. Savoir :

Masse générale.

Suivant l'état envoyé au Ministre.....	19,998 l.	15 s.	11 d.
Pour le produit des mois de janvier et février.....	6,888	»	»
Total.....	26,886 l.	15 s.	11 d.

Masse de 15 l.

613 hommes à 15 l. et un à 11 l.....	9,206	»	»

Subsistance, linge et chaussures.

Suivant l'état détaillé du 7 mars.....	9,999	1	1
Total des fonds.....	46,091 l.	17	»

Il est instant que je connoisse, au juste, l'importance des objets servants en partie à représenter ces fonds. Je vous serai sensiblement obligé, Monsieur, de vous en faire rendre un compte très exact, et de vouloir bien m'en informer le plus promptement possible. Il faut déduire des sommes remises aux recruteurs le prix des hommes qu'ils ont fournis et dont la dépense seroit déjà portée sur la masse générale. Quand j'aurai ces petits détails, et que vous aurez bien voulu m'assurer l'existence en caisse du reste de la somme, soit en espèces, soit en effets du Trésorier de la guerre, je saurai parfaitement nôtre position et ne me trouverai plus embarrassé dans l'occasion. Il ne sera plus

Digitized by Google

question que de m'entretenir au courant par le moyen des états de situation de chaque mois que je vous prie de faire disposer, *pour moi seul*, de manière à me faire connoitre les recettes et les dépenses faites en tous genres pour chaque objet, pendant le mois précédent, avec un bordereau des finances, pour m'indiquer les valeurs effectives existantes dans la caisse. La masse générale devant être payée tous les mois, il convient d'en faire recette, sauf à mettre en dépense le non payement, s'il a lieu. Je laisse à votre disposition le modèle que vous jugerez à propos de prescrire, pour me donner les connoissances les plus détaillées, et de pénétrer (*sic*) de notre position comme si j'étois présent au corps.

J'approuve très fort la promotion que vous venez de faire, ainsi que l'expédition des congés de grâce. Depréaux a payé 300 l. pour la masse générale et 100 l. pour le second objet. J'ai prolongé les congés de plusieurs soldats (1) ; vous en trouverés ci-joint une note.... Je reçois à l'instant la lettre de M. le chevalier de Simarre (?) et vais sur le champ lui demander un congé d'été avec appointemens.

Tranquilisez-vous sur les 300 l. de M. Becourt, ce qui est bon à prendre est bon à garder.

Il faut espérer que nos généraux ne craindront plus tant les Anglois et réduiront nos postes.

Nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur le travail de l'inspection, et je vous en ferai part aussitôt.

Mon état de situation me fait connoitre ce que je désire savoir sur nos finances et je vous en suis très obligé.

On m'apporte dans le moment votre lettre du 4, j'y vois avec plaisir que vous êtes satisfait du commencement de nos exercices, je le suis infiniment des ordres que vous avés

(1) Ici il faut passer de la page 12 à la page 19 pour avoir la suite de la lettre. Le copiste prévient lui-même qu'il a sauté quatre feuillets. On revient ensuite à la page 13.

Digitized by Google

donnés, et je voudrois être à même de partager avec vous la peine de les faire suivre exactement. Je ne connois pas l'avantage qui peut résulter d'un piquet de modèle composé de 50 hommes : si c'est un ordre donné par l'inspecteur, il faut y souscrire, autrement je vous avoue que je fais peu de cas de cet espèce d'échantillon, et que je préfère de donner à un inspecteur 8 à 9 cent hommes moins brillant que les 50, mais aussi bien instruit dans les moyens d'exécuter tout les commandements qu'on peut leur faire. L'alignement des rangs ouverts ne doit être exercé et répété que dans le détail des compagnies. Le Régiment une fois rassemblé, ne doit exécuter que très rarement le mouvement. Par le moyen des huit hommes qui marquent exactement les points des ailes, et l'attention du chef, pour commander *marche* (ainsi que vous l'observés), on peut aisément parvenir à son but ; conséquemment il est très inutille de fatiguer une troupe sur une chose dont on fait peu d'usage.

J'ai l'honneur d'être, etc...

VIII. — *A Monsieur d'Esterhazy* (1).

(Le 20 mars 1783, p. 14).

Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'annoncer que le bien du service du Roi n'exigeant plus que les régimens d'infanterie qui n'ont pas reçu ordre de se porter au complet de 1,590 hommes, excédent celui de 1,148 et que les surnuméraires, qui peuvent exister ne seroient plus compris dans les revues des commissaires des guerres. Le régiment de Berry ne se trouve pas dans cette position, étant encore éloigné du complet de la dernière fixation. Je recommanderai néantmoins aux recruteurs de ce corps de n'engager que des sujets ayant l'age, la taille et les qualités requises par l'ordonnance.

(1) Le comte d'Esterhazy, général, inspecteur d'armée.

Digitized by Google

IX. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 30 mars 1783, p. 14).

Je viens, Monsieur, d'examiner à fond les détails instructifs que vous m'avez fait l'amitié de m'adresser le 21 sur les finances du Régiment. Me voilà en état de répondre à toutes les questions que l'on voudra me faire, et je vous en ai une reconnoissance infinie. Je n'ai plus à désirer que d'être instruit, de mois en mois, de toutes les recettes et dépenses de chaque partie, par un état de situation duquel je vous prie de me faire l'amitié de fixer le modèle de manière à me faire connoitre l'état exact de nos finances.

Le rétablissement de la masse de 15 l. que vous m'annoncez, Monsieur, devoir être prochain, me fait grand plaisir. Les motifs qui l'ont retardé méritent considération, mais nous devons tacher de remporter cet avantage de nôtre séjour à Dunkerque. Nous pourrions bien ne pas trouver les mêmes moyens ailleurs, et je me repose sur vos soins à cet égard. Il faut travailler et gagner de l'argent, on en parle beaucoup dans ce pays, mais ce n'est pas pour en donner.

Vos observations sur les recrües, relativement à la masse de 15 l. ne sont que trop justes. Nous aviserons ensemble aux moyens d'applanir ces difficultés l'année prochaine.

J'ai ordonné à Bourdet de me remettre un état de toutes ses recettes et dépenses d'après lequel je ferai dresser celui général de notre travail d'ici, et vous l'enverrai dans le temps.

Un recrüe de Bourdet nommé Duclos, est arrivé au Régiment avec une femme qu'il fait passer pour la sienne ; elle ne l'est pas, je vous en averti.

Vous trouverez ci-joint un certificat qui constate la maladie d'un soldat du Régiment qui a encore 18 mois à servir. M. d'Esterhazy vient de me communiquer une lettre du

Digitized by Google

Ministre, sur une réclamation faite par le Sr Desforges, notaire à Mayenne d'une somme de 108 l. contre M. de la Combe, lieutenant au régiment de Berri, pour le prix d'un cheval qu'il lui a vendu et dont il lui a fait son billiet le 14 avril 1782 portant promesse de rendre cette somme le 1er novembre de la même année. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me faire part de la conduite de M. de la Combe et des moyens qu'il peut avoir pour acquitter cette dette. Je sais que cet officier est en semestre ; mais je ne désire pas moins sçavoir ce que vous pensés sur son compte.

De quelque manière que ce soit nous obtiendrons le payement en entier des appointemens de M. de Leyrac, et vous pouvés les lui faire payer en attendant. — Je ne demanderai point de congés pour MM. de Voisins et de Juglart, persuadé que le Ministre refuseroit ma demande, je vous prie d'en informer ces Messieurs. — Il faut, soit dit entre nous, que les jeunes gens servent et que les anciens obtiennent les faveurs. Voilà mes principes. J'en demanderai pour MM. de Grainville et d'Achet, le cas est différent. Je vous suis très obligé d'avoir disposé M. Thibault à un arrangement, nous parlerons de cela une autre fois, etc.

X. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 31 mars 1783, p. 16.)

Comme nous pouvons, Monsieur, rabacher entre nous sur l'instruction du détail des compagnies, je vais commencer, et vous faire part de mes principes sur ce détail. Je pense comme vous, qu'il ne faut pas s'appesantir sur les minuties, et que dès que le soldat est parvenu à avoir la position, le port de l'arme, l'alignement qu'on exige, et qu'il connoit la mesure de la marche, le maniement de son arme et la charge, on doit alors l'amener par gradation et le plus tot possible aux manœuvres. Cette gradation doit se faire à mon avis par compagnies, elle instruit l'officier, le bas officier et le

Digitized by Google

soldat : avec une compagnie on fait tous les changements de position ;.on se romps, on se remets en bataille de toutes manières ; on entre dans une ligne de direction donnée sur tous les points, et l'on peut exécuter toutes les manœuvres, hors celles des colonnes et des deux lignes. Lorsque les compagnies sont parvenues au point qu'on doit exiger d'elles on assemble le bataillon. Par expérience, Monsieur, j'ai trouvé que cette méthode étoit la meilleure de celles qui me sont connues, pour exécuter avec précissions les évolutions des grandes manœuvres. Il est encore dans mes principes de faire précéder dans les premiers temps que l'on ensemble le Régiment, le petit détail des compagnies au moins pendant 15 jours : c'est à dire que lorsque le Régiment arrive sur le terrain d'exercice, je commence par faire faire aux compagnies le détail des manœuvres qui ont rapport à celles que je projette d'exécuter, je m'assure par ce moyen de l'instruction et de l'intelligence de chaque chef de divisions, pelotons et sections etc. Cette méthode m'a paru bonne je l'ai adopté.

Je regarderai, Monsieur, comme une preuve de votre amitié de m'instruire de la vôtre : je suis persuadé qu'en nous communiquant nos idées, fondés sur l'ordonnance, nous parviendrons au plus grand bien possible tant dans cette partie-là que dans toutes les autres. Etc.

XI. — *Au Ministre* (1)

(Le 5 avril 1783, p. 17)

Monsieur le Marquis,

Je réclame de nouveau vos bontés et votre justice en faveur de M. de Leyrac lieutenant au régiment de Berry-Infanterie, pour lequel j'ai eu l'honneur de vous adresser un mémoire concernant une lacune d'un mois entre les congés que vous avés bien voulu lui accorder pour raison d'une maladie grave.

(1) Le marquis de Ségur.

Digitized by Google

Cet officier se trouvoit à la mort lors de l'expiration de son congé le 20 octobre dernier et n'a pu absolument rejoindre son corps. Ce moment étoit celui du changement de chef dans le Régiment, et il ne s'en trouvoit point en activité de faire des demandes. Depuis ce temps, j'ai sollicité et obtenu une prolongation au 20 novembre au lieu du 20 octobre et c'est ce qui occasionne une lacune par laquelle cet officier perdroit les appointemens de ses congés précédents, si elle n'étoit point remplie par un congé d'un mois du 20 octobre au 20 novembre dernier. La position de M. de Leyrac dont la fortune est très bornée lui feroit sentir vivement cette perte ; et la justice qu'il y auroit à ne pas la lui faire éprouver sont les motifs qui me portent à réitérer mes instances et à vous supplier, Monsieur le Marquis, de vouloir bien y avoir égard.

J'ai l'honneur d'être, etc...

XII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 12 avril 1783, p. 20).

Je me repose, Monsieur, sur la vigilance de vos soins pour éviter que le grand besoin où nous sommes de gagner de l'argent n'influe pas trop sur l'instruction et les exercices. Ces deux poins sont très important, et je suis bien heureux que votre zèle et votre amitié pour moi vous portent à faire tout votre possible pour acquérir des deux côtés. — Je suis fâché de n'avoir pas eu connoissance de votre réponse à Vallier ; je ne me serois point enferré comme je l'ai fait vis à vis de ceux qui s'interressent à lui. Le seul moyen qui me reste pour en tirer le plus grand parti possible, etc.

Quand M. de la Combe sera de retour il nous expliquera l'énigme du notaire de Mayenne. En attendant je renderai compte à M d'Esterhazy de ce que vous me faites l'honneur de me mander à cet égard.

J'ai écrit de nouveau au Ministre au sujet de M. de Leyrac, j'en attends la réponse; je vous sais bien bon gré de tenir

Digitized by Google

les cordons de notre bourse serrés et de vous contenter de bonne bouche seulement. En suivant cette méthode nous garderons notre tranquilité, étagé, je vous en prie, j'en ai grand besoin pour empêcher que mon inclination à obliger en argent ne prenne son essor ordinaire.

Vous ferrés pour Barthet ce que vous jugerés à propos, je vous l'abandonne en vous observant seulement que je n'aime point un bas-officier marié qui a sa femme au régiment. Si Barthet n'est pas plus heureux qu'il ne l'a été, ne convient-il point de lui faire quitter un poste trop onéreux et ingrat ?

Malgré l'extrait de mariage fourni par Duclos, il n'est point marié avec la femme qui vit avec lui, ce Monsieur a laissé sa véritable femme ici, pour vivre avec cette coquine. Vous voyés que le crime est grave ; c'est à vous maintenant à le faire cesser en renvoyant cette femme et gardant l'homme.

Serviteur à M. Paulmier, vous l'avés bien jugés et c'est une affaire finie. Je conserverai les dispositions de M. Thibault pour une autre occasion. — Vous faites des promotions plus fréquentes que le Roy : je vous suis très obligé de la peine que vous prenés à m'en faire part. M. de la Neuville est bien où il est jusqu'à ce que les circonstances me permettent de le faire officier.

Je verrai M. de Souci à mon premier voyage à Versailles, peut-être me parlera-t-il de votre lettre.

On me remet dans l'instant votre paquet du 9 avec les congés de Holville et de Bouchereau.

Prenons toujours les hommes qui nous reviennent des colonies et gardons l'argent ; c'est mon avis et peut-être aussi le vôtre. Je n'ai point voulu dire que Messieurs les officiers se missent en toille avant que la saison ne les y oblige. Je désire seulement que l'uniformité et que les principes de l'ordonnance sur l'habillement soient observés, quand il sera question de prendre les armes on se réglera

Digitized by Google

sur le temps, pour ordonner si ce sera en drap ou en toille ; hors de la on portera à volonté toille, basin uni ou drap mais point de petite veste ni gillet.

Je suis...

XIII. — *A Monsieur Dorte* (1).

(Le 24 avril 1783, p. 23).

Je suis autant affligé de votre position, Monsieur, que flatté de la confiance avec laquelle vous m'en instruissés. Je sais tout ce que vous valés pour le service du Roy, et il seroit facheux que vos affaires ne vous permissent pas d'y donner par la suite le même zèle et la même application. Votre confiance excite ma sincérité, et m'engage à vous demander votre secret en entier. Il ne faut vous dissimuler qu'il seroit inutile de vous faire espérer un congé d'été ; le ministre n'en accorde absolument que pour raison de maladie bien constaté, et il ne manqueroit pas de me répondre que le service de Sa Majesté ne doit point souffrir pour l'état des affaires d'un officier ; il faut donc s'occuper de la possibilité d'y mettre ordre. Je suppose, comme je le crois, que votre fortune est au dessus de la masse de vos dettes ; quels sont les moyens que vous avés, soit présent, soit éloignés de vous acquitter ? à qui devés-vous ? de quelle nature sont vos dettes ? à combien montent-elles ? vos facultés excédant la somme que vous devés, et étant phisiquement assuré d'y faire face, je suppose qu'il ne sera pas impossible d'obtenir du temps de vos créanciers, et en ce cas je ne vois point la nécessité de vous dispenser de rejoindre le corps à l'expiration de votre semestre, en chargeant chez vous une personne de confiance avec votre procuration pour rassembler les fonds sur lesquels vous pouvés compter. Voilà ce me semble le parti le plus prudent et lorsque vous aurés bien voulu me

(1) Il faudrait orthographier d'Orthe.

Digitized by Google

répondre avec la sincérité que j'ai lieu d'attendre d'un officier et d'un officier de votre mérite, je réponderai convenablement aux créanciers qui pourroient me porter des plaintes contre vous, et je serois flatté de vous prouver en cette occasion le cas particulier que je fais d'un officier qui aime son métier.

J'ai l'honneur d'être, etc...

XIV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 30 avril 1783, p. 25).

J'adresse aujourd'hui, Monsieur, le mémoire de M. de Biencourt au Ministre puisqu'il nous en reviendra 19 l. 15 s. J'écris aujourd'hui à Marchand pour se rendre et tenir pied à Caen jusqu'à nouvel ordre. Puisque suivant les apparences Barthet fera une bonne affaire, je vous prie de lui accorder la permission de se marier, si l'amour s'en mêle nous pourrons lui donner la liberté d'aller voir sa femme, et d'habiter avec elle à condition qu'il nous procurera de bonnes recrues, sans cela il restera au corps, où sa femme ne le joindra pas. Il faut profiter de toutes les circonstances. Nous ne sortirons pas de Dunkerque avant la fin du mois d'août, il faudra donc prendre des précautions pour conserver nos soldats ; je pense qu'il conviendra d'envoyer nos malades dans l'interrieur des terres, avec un officier de fortune pour en prendre soin, nous arrangerons cela sur les lieux, et en attendant je me munirai de l'authorisation nécessaire. Je prévois avec grand plaisir que nous aurons en partant de Dunkerque notre masse de 15 l. dans le meilleur état possible. Etc.

XV. — *A Monsieur de St-Aignan.*

(Le 13 may 1783, p. 28).

Sur le compte, Monsieur, qui a été rendu au Roy du laps de tems, que vous avez laissé écouler, depuis l'expiration de votre congé, sans donner de vos nouvelles à vos chefs, Sa

Digitized by Google

Majesté a jugé à propos de nommer à l'emploi de sous-lieutenant que vous occupiez dans le régiment d'infanterie de Berri que j'ai l'honneur de commender.

J'ai celui d'être avec un parfait attachement, Monsieur, etc.

XVI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Le 14 mai 1783, p. 29).

Mon voyage pour la Flandre, Monsieur, n'aura point lieu, et je resterai icy, jusqu'au temps où j'irai joindre le régiment, du 20 au 25 de ce mois.

M. le comte d'Esterhazy, à qui j'ai communiqué mon projet pour nos malades et convalescens l'a fort approuvé et il m'a promis de se munir du pouvoir nécessaire pour l'exécuter : nous en conférerons à mon arrivée au corps.

Nos semestriers sont partis aujourd'hui d'ici (1) : j'en ai vu une grande partie et j'en suis satisfait.

Bientôt nous serons tous réunis : je vois arriver ce moment avec autant de satisfaction que j'en ai à vous réitérer les sentimens du plus parfait et sincère attachement avec lequel j'ai etc.

XVII. — *A Monsieur du Chesnay* (2).

(Le 2 octobre 1783, p. 30).

Aux Pressoirs par Fontainebleau. — Les lettres, Monsieur et cher Major, que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire les 3, 9, 14 et 16 de ce mois sont venues me trouver ici.

M. de Granval a très bien fait de mander au S^r Connery de n'envoyer les instrumens qu'après avoir reçu de mes

(1) De Paris, assurément.

(2) Major du Régiment de Berry-Infanterie. Lorsque cet officier demanda la liquidation de sa retraite en 1787, son colonel l'appuya en faisant valoir qu'on lui devait la réorganisation du régiment. Le général d'Haussonville le recommanda aussi.

Digitized by Google

nouvelles. A mon retour à Paris j'enverrai Othon chez le luthier pour essayer les instruments, et ce ne sera qu'après m'avoir dit ce qu'il en pense que je les adresserai au Régiment.

J'approuve aussi la réponse que vous avez faite à M. le Maréchal d'Harcourt au sujet du nommé Le Comte : s'il m'arrive quelque chose à cet égard je répondrai conséquemment.

Ma surprise est extrême de ce que vous ignorés que M. d'Orte m'a envoyé sa démission peu de jours avant mon départ de Dunkerque ; je croyois vous en avoir instruit. Comme je n'ai pas encore fait ma nomination j'attendrai le mois de novembre pour que cet officier puisse profiter entièrement de la grâce que le Roi veut bien lui faire ; je vous prie de me mander la réponse que vous en recevrez.

Rien de mieux, mon cher Major, que votre arrangement en faveur de nos malades à Dunkerque ; recevez en, je vous prie, tous mes remerciemens.

La prolongation de congé que vous avez accordé au nommé La Volonté, caporale, est une récompense que j'approuve pour la jolie graine qu'il nous a procuré : j'en ai fait autant pour les congés de grâce que vous avez expédié.

Je vous prie d'écrire sur le champ à M. Bonneau pour lui ordonner de rejoindre promptement le Régiment, en le prévenant que je veux bien différer jusqu'au 20 novembre prochain à rendre compte à la Cour, mais que passé ce tems s'il n'a pas rejoint, j'instruirai le Ministre de son absence.

La fâcheuse aventure de M. de Calages me peine infiniment. Je le crois assez mauvaise tête, mais je ne puis me persuader qu'il se soit oublié au point de commettre des actions déshonorantes. Faites-moi part je vous prie de ce que vous apprendrez sur les suites de cette affaire ; je tâcherai de mon côté de vous en donner des nouvelles par M. de Chaulieu à qui je vais en écrire.

Digitized by Google

M. Martin Putte est très aimable de nous avoir prêté mil écus sans intérêts, je lui en ferai mes remerciments à la première occasion.

Je vous sais, mon cher Major, un gré infini des punitions que vous avez infligé à nos jeunes gens : surveillez, je vous prie, de près, la conduite de M. de la Barre qui me paroit très crapuleuse et je vous exhorte à faire usage de la plus grande sévérité pour déraciner cet abominable vice.

Vous avez très bien fait de mettre au nom du Régiment le petit présent de vins de liqueurs envoyé à M. d'Avrange.

Je profite amplement du voisinage de la Cour pour prendre souvent l'air des bureaux et visiter MM. de Saint-Paul et d'Avrange à qui j'ai réitéré tous mes remercimens.

J'ai l'espérance de convaincre ces Messieurs sur nos besoins, ils sont très bien disposés en notre faveur et j'ai lieu de présumer que nous réussirons à l'égard de nos finances. Il faut que je donne un mémoire pour la formation duquel j'ai besoin : 1° d'un état approximatif des recettes et des dépenses faites ou à faire sur la masse générale, depuis l'arrêté de l'inspecteur jusqu'au 1er may prochain, sur lequel il faut bien distinguer le payement fait ou à faire sur l'habillement, l'équipement et avec des observations sur l'indispensable nécessité de remplacer ces articles l'année prochaine. Je vous prie de faire faire ces états par M. Brossart et de me les adresser le plutôt possible avec l'arrêté de M. d'Esterazy tant sur nos finances que sur les autres objets.

La lettre du sergent-major Barthel et mes propres dépenses sur notre arrangement pour le recrutement m'ont fait connoître le danger qu'il y auroit d'exposer des bas officiers à contracter des dettes et à se désespérer, faute de leur avoir réglé une paye au moïen de laquelle ils puissent subsister. J'ai donc pensé qu'il falloit ajouter à la solde de leur grade une augmentation de vingt sols par jour : en conséquence j'ai fait quelques changemens à notre arrangement que je joins ici pour vous prier de l'examiner et

Digitized by Google

m'en dire votre avis sans lequel je ne déciderai rien sur ce point. Quand aux bas-officiers que nous conviendrons devoir employer en Alsace et en Lorraine pour le même travail, étant pour ainsi dire sous les yeux du Régiment ce sera une autre affaire ; il faudra, je pense, gagner de ce côté là ce que nos recrues éloignées nous couterons de plus. C'est sur quoi nous nous entretiendrons lorsque je vous saurai établi dans notre nouvelle garnison, en attendant si vous approuvés mes réflexions, je vous prierai d'en faire part à nos recruteurs et si la chose ne leur convient point il sera bon de les faire rejoindre le corps le plutôt possible pour éviter des dépenses en pure perte.

Je suis bien aise que nous nous soyons quittés bons amys avec Vexin. Recevez aussi tous mes remercimens sur le moïen que vous avez trouvé d'effectuer ma commission pour Maubeuge.

J'attends des nouvelles de votre marche et de votre arrivée dans notre nouvelle garnison sur laquelle je vous prie de me faire tous les détails que vous croirez nécessaire pour me faire connoître la position du Régiment.

Rappelez moi je vous prie au souvenir de tous nos Messieurs et faites leurs agréer mille complimens de ma part, particulièrement à M. de Grandval que j'aime infiniment.

A Dieu, cher Major, mon épître est assez longue, mais je n'ai pu me refuser au plaisir que j'ai de m'entretenir avec vous. Recevez les assurances de mon amitié et du très sincère attachement avec lequel je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

XVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Novembre 1783, p. 33).

Je répons, Monsieur, encore à la fois sur plusieurs de vos lettres en dattes des 24 octobre, 2 et 6 de ce mois.

Vous avez très bien fait de mettre M. de Rosemond aux arrêts, il auroit mérité la prison.

Digitized by Google

Je désirerois avoir un état nominatif des hopitaux où nous avons laissé des malades et leur nombre dans chaque hôpital. J'espère qu'une grande partie rejoindra avant les froids.

N'oubliez pas, je vous prie, cher Major, de faire faire les houpes de couleur pour nos chapeaux.

Procurez-moi, s'il vous plaît, un certificat des médecins pour demander une prolongation de congé en faveur de M. de Gonidec. La recrue du caporal La Volonté est un malheur dont il faut éviter avec soin la résidive ; j'espère que vous aurez bien voulu lui écrire vertement.

Ayant toujours compté sur le musicien de M. de Soucy, j'ai refusé la clarinette que m'offroient les frères d'Othon.

Je suis très faché de l'évasion de Foyer, chasseur, avant d'avoir été fustigé et chassé comme un infame gueux ; j'approuve très fort qu'il soit contumacé ; j'espère que le caporal ou la sentinelle du poste de la salle de discipline d'où il s'est évadé aura été puni sévèrement, vous ne m'en dites rien.

Ce sera très bien fait de donner des petits congés pour entretenir nos masses ; je les recommande instamment à vos soins.

L'exactitude de votre surveillance et votre zèle infatigable m'assurent d'avance, mon cher Major, que le Régiment se mettra cet hiver sur le pied où nous désirons qu'il soit. Ce sera une bien grande obligation que je vous aurai et que je reconnaîtrai dans toutes les circonstances avec le plus vif empressement. Veillez particulièrement je vous prie, autant qu'il sera possible, avec le capitaine d'inspection à ce que MM. les Officiers de semaine fassent exactement leurs visites et se fassent journellement représenter les recrues, pour examiner si les caporaux et les bas-officiers les instruisent aussi exactement de tout ce qu'il est nécessaire qu'ils sachent. Je réclame aussi vos soins particuliers en faveur de la tenue pour qu'elle soit toujours régulière et que jamais le soldat ne sorte du quartier sans être peigné et habillé. Vous me ferez grand plaisir de vouloir bien m'envoyer copie des pre-

Digitized by Google

miers ordres que vous donnerez pour l'instruction et le service intérieure du Régiment.

Je vous envoie sur l'état approximatif ci-joint des demandes que je vous prie de faire exécuter par M. Brossart.

Je suis tenté de prendre Barthet au mot, en conséquence je vous prie de vouloir bien en envoyant à Marchand notre dernier arrangement savoir de lui s'il veut l'accepter et qu'il vous désigne, après Bayeux qui est réservé, la ville de Normandie qui lui plaira le plus pour s'y fixer ; si elle vous convient vous lui ordonnerez de s'y établir, et à Barthet de se rendre à Bayeux. Nous sommes du même avis, cher Major, sur la recrue de Lorraine ; nos semestriers doivent nous suffir dans cette province sans avoir recours à d'autres recruteurs, mais je vous prie de ne pas prendre un trop grand nombre de jeunesse au-dessous d'un pouce et demi : il faut songer à nous élever.

Si le logement nous est fourni suivant l'ordonnance c'est-à-dire au comptes, nous devons être à l'aise pendant l'hiver; c'est l'essentiel : d'ici au printemps les connoissances que vous aurez acquises sur le local vous fourniront les moyens de ne pas être trop resséré.

Je désirerois connoître le prix des denrées de consommation pour le soldat et à combien revient la dépense journalière d'une chambrée ; autant qu'il y aura de possibilité, vous ferez très bien de fixer à six francs par mois le service des travailleurs et d'en faire la répartition comme vous me le marquez.

Quand aux ivrognes que le bon marché du vin excite à s'ennyvrer, je pense que vous ferez bien si cela continue, de prévenir que vous punirez les coupables en les faisant consigner pendant quinze jours au quartier, et que pour la seconde fois on leur attachera pendant un mois ou deux une bande rouge sur la manche de l'habit, qu'ils exerceront deux fois par jour et seront punis très sévèrement s'ils s'avisent d'otter la marque de leur chatiment.

Digitized by Google

Je suis fort aise de savoir que vous ayez bonne compagnie ; veillez je vous prie à ce que nos jeunes gens la suivent et faites moi connoître nominativement ceux qui ne fréquenteroient pas assidument les assemblées de la bonne société et qui se dérangeroient.

Dites je vous prie de ma part les choses les plus honnettes à Messieurs de l'Etat major de la place. J'écris aujourd'huy à votre Lieutenant du Roy pour lui recommander le Régiment et lui prouver que nous désirons bien vivre avec lui.

M. d'Orte m'a écrit : il persiste dans sa démission et je vais nommer à son emploi. Je m'en rapporte à vous, mon cher Major, sur ce qui concerne M. de Bonneau et vous laisse maître de son sort. Mandez-moi ce que vous apprendrez de l'affaire de M. de Calages, M. de Chaulieu ne m'en parle pas.

J'informe aujourd'huy M. le maréchal d'Harcourt que je vous prie de lui adresser le congé absolu de Le Comte en le laissant le maître sur le prix ; je lui marque assez clairement que je désire en avoir 400 l. Veuillez, s'il vous plait en faire l'expédition le plus promptement possible.

Recevez, mon cher Major, les nouvelles assurances du très sincère et parfait attachement avec lequel etc.

XIX. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Novembre 1783, p. 36).

J'ai bien différé, mon cher Major, de répondre à vos lettres ; la raison en est qu'ayant cherché à Fontainebleau M^me^ la duchesse de Mortemart, je n'ai appris que très tard qu'elle n'y étoit pas venue et comptant être de retour à Paris le premier ou le 2 de ce mois je croyois l'y trouver et lui parler de M. Raulin de Guetteville, mais mon séjour ici étant prolongé jusqu'au 15, je vais écrire à cette dame pour l'engager à régler une petite pension à ce jeune homme qui me paroît très intéressant d'après ce que vous m'en avez dit :

Digitized by Google

je vois avec grand plaisir que vous avez pu lui fixer une pension sous vos yeux à un prix raisonnable et je vous serai très obligé de vouloir bien en prendre soin en attendant des nouvelles de sa famille ou de ses protections.

Je n'ai point reçu de lettre de M. de Simorre mais je vous laisse entièrement le maître de décider si le service intérieure de sa compagnie ne souffrira point de son absence, en ce cas je consens avec plaisir qu'il aille chez lui.

Vous ferez très bien de faire joindre les 400 l. pour le soldat malade à Tours depuis le 1er octobre 1782, ce qui joint à sa paye vaudra mieux que sa personne.

Je m'en rapporte bien à vous, Monsieur, sur les moyens de réprimer les petits mouvemens parmi nos soldats et j'approuve très fort la punition infligée au soldat chansonnier ; je ne désapprouverois même pas qu'en pareille circonstance un homme soit fustigé et chassé du Régiment pour avoir commis une insolence dont les suites pourroient être fâcheuses.

Si M. le baron de Boël désire un congé pour raison de maladie, je le solliciterai dès que vous aurez bien voulu m'envoyer un certificat du chirurgien major qui constatte son état. J'aurois cependant été fort aise qu'il se fut procuré le consentement de Madame sa mère.

Je donne mon approbation à tous les congés de grace pour le prix de 400 l. pourvu que ce ne soyent pas des hommes de la plus belle espèce et qu'on se soit bien assuré de ne pouvoir en tirer un plus grand avantage ; j'observes cependant que s'il s'en présentoit du nombre des derniers rengagés à Dunkerque, ils ne pourront être dégagés qu'en payant au moins 500 l. Je vous abandonne absolument, mon cher Major, les soins de cette manutention et j'approuverai toujours votre conduite lorsque vous aurez bien voulu m'en instruire.

Vous avez bien fait d'avoir refusé au grenadier Josse l'une et l'autre de ses demandes : je n'aime pas que les soldats se marient.

Digitized by Google

M. de Lastic me fait le plus grand plaisir de prendre le parti de l'Eglise ; j'aime mieux le voir en rabat qu'avec l'uniforme du Régiment, — entretenez-le je vous prie dans ces bonnes dispositions et recevez tous mes remercimens d'avoir écrit à ses parens pour les engager à payer ses dettes.

Je ne vous suis pas moins reconnaissant d'avoir renvoyez le petit homme de Barthet et vous réitère mes instances de ne recevoir de la part de nos recruteurs que des hommes de la taille fixée par notre réglement ; j'en excepte seulement les recrues de M. de Chazelles parce que j'espère qu'elles ne sont pas chères.

L'ordre que vous avez donné à M. le chevalier de Simorre d'évaquer Dunkerque me fait grand plaisir ; j'en aurai infiniment en apprenant son retour au corps avec peu de perte.

Je me console de la mort de nos vieux ivrognes ; mais je suis sensiblement affligé de notre désertion : cet article est bien essentiel et je vous conjure d'y donner tous vos soins.

Vous avez bien fait de suivre à la lettre l'ordre donné dans le Régiment qui condamne la compagnie du déserteur à payer les effets emportés et j'approuve la punition de huit jours de consigne au quartier. Je vous prie de me faire savoir le nom de la compagnie des trois déserteurs, je vais donner ordre à Bourdé de se mettre à la recherche du nommé Meunier.

Mandez-moi, je vous prie, combien de tems le nommé François Noël, de la compagnie de La Presle, a encore à servir. On m'écrit pour son congé absolu et l'on m'offre 400 l.

J'apprends avec bien du plaisir, Monsieur, la possibilité où vous êtes de donner les premières instructions à couvert, cela me donne l'espérance de voir le Régiment faire beaucoup de progrès et votre zèle m'assure que vous profiterez amplement de ce moyen.

Ecrivez-moi souvent et longuement, mon cher Major, vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir, j'en ai tou-

Digitized by Google

jours infiniment de recevoir souvent des nouvelles du Régiment et de votre santé qui m'intéresse bien sincèrement, par l'amitié que je vous ai voué et par le très parfait attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, etc.

XX. — *A Madame la duchesse de Mortemart.*

(Décembre 1783, p. 38).

MADAME,

M. Du Chesnay, major du régiment d'infanterie de Berry que j'ai l'honneur de commander m'a fait part de l'arrivée au corps de M. Raulin de Guetteville sortant de l'école militaire, pour y occuper une place de sous-lieutenant. Ce jeune homme qui n'a été recommandé par personne au Régiment où il est arrivé avec dix écus dans sa poche se dit honoré de votre protection, Madame la duchesse, et espère des secours de vos bontés ; si en effet vous y prenez intérêts comme je le crois, j'ai l'honneur de vous informer que le premier sentiment qu'il a inspiré lui a mérité les éloges que M. Du Chesnay me fait sur sa douceur et sa docilité ; ces qualités m'assurent qu'il se conduira bien, mais il est d'un âge si tendre qu'il seroit bien à souhaiter qu'il ne fut pas encore abandonné à lui même dans une carrière où malgré la surveillance continuelle des chefs, les jeunes gens ne sont pas entièrement à l'abri des erreurs qu'un sage mentor sait éviter ou réprimer à tems. Dès que je saurois plus particulièrement, Madame, le degré d'intérêts que vous prenez à M. de Guetteville et la pension sur laquelle il peut compter pour se soutenir convenablement au service, je donnerai les ordres nécessaires pour qu'il soit pris un soin particulier de sa conduitte et de sa dépense. Je serai très flatté, Madame, d'avoir pu contribuer à vous procurer avec le tems la satisfaction que vous avez lieu d'attendre de M. votre protégé et de vous convaincre du respect avec lequel je suis, Madame etc.

Digitized by Google

XXI. — *A Monsieur le comte de Jumilhac.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 40).

Je suis bien affligé, mon cher Général, de la persuasion où vous êtes d'avoir à vous plaindre de moi de ce que Monsieur votre protégé n'est pas encore placé; rappelez-vous, s'il vous plait, que j'ai eu l'honneur de vous prévenir sur le nombre considérable d'engagemens pris par mon prédécessaire (*sic*) que j'avois promis de remplir primitivement : on m'a donné en outre deux pages et il me reste encore au régiment deux volontaires bons sujets qu'il seroit injuste de priver des premières places : le protégé de ma belle sœur est également encore sans emploi, cependant je vous offre, mon général, le troisième qui viendra à vaquer dans le Régiment de Berri en faveur de M. de Beaupoil de Saint-Aulaire, c'est sur quoi vous pouvez compter, et je vous prie en conséquence d'avoir la bonté de m'envoyer le certificat de l'école militaire où il a été, pour en faire usage dans le temps. Je me flatte que vous voudrez bien me rendre justice et recevoir tous mes regrets de n'avoir pu faire mieux.

J'apprends avec bien de la peine, mon cher général, le mauvais état de santé dans lequel vous êtes arrivé à Paris; j'en serois infiniment plus affligé si je ne vous savois point dans le centre de tous les secours convenables à votre position, j'espère qu'ils vous rétabliront promptement et que j'aurois la satisfaction de vous voir en parfaite santé à mon retour de la campagne, dans les commencemens du mois prochain. La présence de Madame la comtesse de Jumilhac, à qui j'ai l'honneur de présenter mes hommages respectueux et celle de Monsieur votre fils que je prie de recevoir mes sincères compliments, sont des adoucissemens pour vos souffrances auxquelles je prends la plus vive part.

Le Régiment de Berri est enfin hors de Dunkerque où nous avions 300 malades ou convalescens. Au lieu d'aller

Digitized by Google

en Poitou, il est arrivé à Toul, dans les Evêchés, le premier de ce mois, où il pourra se rétablir des pertes que les maladies de Dunkerque nous font encore éprouver journellement.

Madame de Berghes, très sensible à votre bon souvenir, vous prie d'agréer mille choses de sa part.

Recevez de la mienne je vous prie les nouvelles assurances du très sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.

XXII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 44).

Je vous sais très bon gré d'avoir renvoyé le petit gentilhôme de Marchand, les dix ou dix (*sic*) sols de haute paye ont trouvé grace pour l'autre, mais je vous prie de lui mander sérieusement de ne plus nous envoyer d'aussi petite marchandise, il nous en viendra assez de Metz et il faut que nos recruteurs éloignez ne nous fournissent que du beau. Vous pouvez cependant accepter celui de deux pouces puisqu'il est bien de figure et de tournure.

L'homme de M. de Carbonnel me peine infiniment; je vous prie de lui mander sur le champ que ce sera le dernier qui sera reçu de cette taille.

Notre petite recrue de Metz est trop chère à trois louis, il me semble que 60 l. devroient suffire et je connois des Régimens qui se procurent de cette graine à bien meilleur compte. J'en écris aujourd'hui à M. de Chazelle.

Lorsque M. de Simorre m'écrira pour un congé, j'en ferai la demande, car voulant se marier il ne seroit pas prudent à nous de le laisser partir sans congé. Je suis fort aise qu'il ait mis M. de Madron dans un collège aux environs de Toul ; cela fera bien à ce jeune homme dont l'éducation a été très négligée.

Le pis seroit sans doute de garder M. de Lastic et vous ferez bien de lui donner le congé qu'il demande en lui ajou-

Digitized by Google

tant qu'il est de sa naissance de faire tous ses efforts pour payer ses dettes et que j'y aurai grande confiance.

J'ai ordonné à Meunier d'être au Régiment le 3 janvier fixe, je ne sais encore ce que je ferai de ses camarades, mais je vous prie de ne les point dénoncer encore.

Envoyé moi, s'il vous plaît, le congé de Noël de la compagnie de la Presle et celui de Vasseur dont j'ignore la compagnie : cet homme est absent du Régiment depuis un an et j'ai accordé à une belle dame son dégagement pour 300 l.

Vous pouvez faire rayer de nos contrôles le nommé Charles musicien, mais je vous prie de m'envoyer son congé.

Le port des lettres est une dépense indispensable, j'en supporterai une partie et l'autre sera pour le compte de la masse générale, comme l'année dernière.

Les grands froids seront peut-être un obstacle à l'instruction générale, je vous félicite de tout mon cœur de vos succès sur les bas-officiers, ils seront plus en état d'opérer sous vos ordres.

Ma lettre est bien longue, mon cher Major, c'est que je ne m'ennuye pas de m'entretenir avec vous sur ce que nous avons également à cœur, j'espère que nous aurons beaucoup de satisfaction l'année prochaine et que vos talens, vos lumières, autant que votre zèle, seront en évidence ; je me félicite d'avance du plaisir que j'aurai à leur attribuer tout l'avantage que nous en obtiendrons.

Adieu mon cher Major, je vous aime et vous embrasse du meilleur de mon cœur et sans cérémonie.

P. S. Je vous prie de dire à M. le chevalier de Lenours que j'ai vu M. de Besse lequel m'a promis d'écrire à Boulogne pour obtenir le délai demandé.

XXIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 46).

J'ai voulu, mon cher Major, attendre mon retour à Paris pour répondre à votre lettre du 1er, ce qui me met à même de satisfaire en même temps à celle du 13.

Digitized by Google

J'ai demandé la prolongation de congé pour M. de Gonidec, dès qu'elle aura été accordée, vous en serez instruit.

C'est avec bien du plaisir que je vois le nombre de nos malades aux hôpitaux externes diminuer sensiblement, nous serions encore trop heureux si les 55 effectifs nous rentroient sans pertes.

Vous avez très bien fait de répondre à Barthet de manière à vous laisser le maître d'accepter ou non les hommes de 18 ans de 5 p. 2 p. et quelques lignes pour vous décider d'après la figure et la tournure. Si le travail de ce bas-officier a du succès à Amiens, je serois d'avis de l'y laisser.

Dès que je verrai M. Maillard je lui porterai de nos houpes et vous ferai part aussitôt du résultat de notre conversation.

Je suis très satisfait de ce que vous me marquez sur nos boucles ; je vous enverrai d'ici un modèle pour celles d'officiers.

J'étois persuadé que les bas de laine valoient mieux pour la troupe, pendant l'hiver, que les bas de coton et de fil, mais puisque les soldats préfèrent les derniers, que l'économie s'y trouve et qu'il n'en résultera nul inconvénient, vous avez bien fait de profiter du bon marché que vous avez trouvé à Bar-le-Duc. Je suis faché de ne me rappeler que dans ce moment qu'étant à Nancy avec le Régiment d'Anhalt nous faisions venir du Palatinat d'excelents (*sic*) bas de laine qui ne revenoient qu'à 35 sols ; nous eussions également pu faire usage de ce moyen et procurer une économie de 10 sols par paire de bas.

Je vois avec bien de la satisfaction, mon cher Major, que tout se porte à faire espérer un heureux succès des soins infatigables que vous vous donnez pour mettre le Régiment sur un pied vraiment militaire. Ce que vous voulez bien me marquer du zèle de MM. les officiers de semaine pour leurs devoirs me fait le plus grand plaisir, j'espère qu'ils sentiront tout l'avantage de ce service et qu'ils s'y attacheront aussi fortement par inclination que par nécessité ne voulant

Digitized by Google

pas vous dissimuler que je tiens infiniment à cet article.

Je vous prie aussi de recommander de ma part à MM. les officiers en général de veiller à la tenue du soldat, pour obtenir l'exécution litérale des ordres que vous donnerez à cet égard et les y habituer. Quand l'ymensité de vos occupations, mon cher Major, vous donnera un peu de relache, je vous serai sensiblement obligé de m'envoyer un relevé des ordres que vous donnez, pour être parfaitement au courant sur les moyens que vous employés à nous mettre sur un bon pied.

Je suis très satisfait de l'état approximatif que vous m'avez envoyé, il m'instruit parfaitement sur ce que je désirois de savoir. J'ai envoyé à M. d'Esterhazy l'état de situation qui lui étoit destiné.

L'emploi de M. Dorte est rempli par MM. D'Auzannet, de la Roque et Boucherolle. Je viens d'envoyer les trois lettres dattées du 25 novembre que j'envoie au bureau du Colonel général pour recevoir son attache.

M. le maréchal d'Harcourt me mande qu'il ne délivrera le congé de Lecomte que pour la somme de 500 l.

Quand les hommes n'ont plus que peu de tems à servir et que l'on ne peut en tirer davantage, je pense que c'est très bien fait d'en prendre 350 l. mais je ne puis me déterminer aux 300 l. qu'en faveur de ceux qui nous laissent une année de paye ou environ, ce qui revient à peu près à nos 400 l.

Je vous prie de marquer ma reconnoissance à M. du Chassain d'avoir mis aux arrêts MM de Vasronval et de la Houssaye pour de légères fautes, je vous suis aussi très obligé d'avoir bien voulu le charger de régler à l'auberge les comptes de tout le monde et vous voudrez bien dire à M. de La Combe que l'exemple qu'il a donné à cet égard me fait le plus grand plaisir, c'est ainsi que tout bon militaire s'exécute pour obtenir le bien général.

Je vous authorise, Monsieur, non seulement à mettre M. de La Barre en prison au plus même ordinaire (*sic*) s'il

Digitized by Google

vous vient le moindre créancier de sa part, mais je vous prie de dire à cet officier d'une manière très positive que si d'ici au Régiment il ne change pas totalement de conduite, je lui demanderai sa démission et nommerai à son emploi, c'est une résolution dont M. de Saint-Paul même m'a prié, ainsi il peut y compter.

Je ne tolérerai jamais que Messieurs les Officiers fassent des dépenses superflues au Régiment et encore moins souffrirai-je le moindre dérangement. Si MM. de Rosemond et de Boële contreviennent à ces dispositions, je vous prie de les punir sévèrement par la prison.

XXIV. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 48).

J'ai fait partir hier, mon cher Major, quatre hommes de recrues dont trois Normands, le tout sous la conduite du nommé Lecomte, je vous prie de faire inscrire ces trois Normands pour mon compte et non pour celui d'aucun recruteur; l'espérance qu'ils nous vaudront de l'argent m'a déterminé à les prendre, l'un a trois pouces, l'autre deux, et le troisième est destiné à faire nombre dans nos petite musique jusqu'à ce qu'il soit assez grand pour prendre le fusil ; je vous prie en conséquence de le mettre à l'instruction des tambours pour lui apprendre à battre de la caisse. Ce métier lui déplaira sans doute ; tant mieux nous en aurons plutôt de quoi le remplacer par deux hommes de six pouces qui nous consollerons très bien de sa perte. Ces trois recrues coûtent chacun 115 l. tous fraix faits et rendus au Régiment.

Voilà M. Le Comte annimé d'un nouveau zèle pour le service du Roi, ce qui ne plaira pas très fort à sa famille ; j'instruirai M. le maréchal d'Harcourt qu'il est venu se présenter chez moi pour rentrer au Régiment.

Adieu, mon cher Major, recevez les assurances du très

Digitized by Google

sincère et inviolable attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre etc.

XXV. — *A Monsieur de Chazelles.*

(Sans date, probablement décembre 1783, p. 52).

J'étois bien inquiet sur votre santé, Monsieur et vous m'avez fait le plus grand plaisir de me donner de vos nouvelles. L'état où vous êtes encore me peine infiniment, je verrai avec satisfaction le retour du beau temps, persuadé qu'il influera beaucoup sur votre entier établissement.

M. Du Chesnay m'a rendu compte des hommes de recrues que vous lui avez envoyé. Il recevra de même, de votre part seulement, la jeunesse du pays que vous jugerez susceptible de croître sous peu de temps, car malgré votre mauvaise santé, vous êtes le seul à qui je permette de faire des enfans et nos recruteurs ont des ordres très strictes de n'en point envoyer au Régiment. Je désirerois cependant que vous puissiez prendre des arrangemens pour que cette jeunesse ne nous revint au plus qu'à 60 lb. l'un portant l'autre y compris les 30 lb. d'équipement, devant retrouver sur eux l'excédent de dépense occasionné par les recrues qui nous viennent de loin. Je me repose à cet égard sur vos lumières et votre zèle persuadé que vous mettrez tout en usage pour l'économie et le succès de votre travail.

J'appuyerai de toutes mes forces, Monsieur, la demande que vous avez faite à notre inspecteur et j'espère en tirer quelque parti, mais je ne puis vous dissimuler que ce moment est extrémement défavorable aux demandes d'argent, et je crains bien que malgré vos titres et vos bons services, nous ne puissions obtenir cette fois-ci qu'une gratiffication au lieu d'une pension annuelle. Comptez sur mes efforts et rendez justice à ma bonne volonté autant qu'à l'attachement très parfait et sincère avec lequel j'ai l'honneur d'être Votre etc.

Digitized by Google

XXVI. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, certainement premiers jours de janvier 1784, p. 32).

Je me flatte, mon cher Pascal, que vous rendrez assez de justice aux sentimens que je vous ai voué, persuadé qu'il n'est besoin d'aucune époque particulière pour les exciter et les faire agir. Si mon amitié et le plus sincère attachement pouvoient vous procurer tout ce qui vous est agréable, vous jouiriez certainement de la plus parfaite satisfaction, soyez en bien persuadé, mon cher Pascal, et recevez en l'assurance d'aussi bon cœur que j'ai de plaisir à vous en convaincre.

La promotion me paroit en effet encore très reculée ; lorsque je verrai M. le comte d'Esterhazy je lui rappellerai votre lettre avec grand plaisir. Je crois que nous aurons meilleur parti de la gloire que de l'argent car je prévois d'avance qu'il sera bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'en obtenir et certainement il y aura cette année plus d'un mécontent à cet égard.

Vous voyez et agissez, mon cher Pascal, en bon père de famille ; il vaut mieux un tiens que deux tu auras et vos chers enfans vous saurons un jour bon gré d'avoir mis ce vieux proverbe en pratique.

Permettez que M^me^ de Pascal trouve ici l'assurance de mon respect avec mes complimens sur le renouvellement de l'année ; mes amitiés je vous prie à Monsieur votre fils et toute votre chère famille.

Adieu, mon cher Pascal, portez-vous bien, aimez moi toujours de même et recevez l'assurance de la sincère amitié avec laquelle je vous embrasse du meilleur de mon cœur.

XXVII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Le 28 janvier 1784, p. 55).

Je suis d'avis, mon cher Major, que pour mettre fin aux réclamations de M. de Micoud il convient de produire une délibération du conseil d'administration que je mettrai sous

Digitized by Google

les yeux du Ministre, je vous prie en conséquence de faire assembler les membres de notre Conseil et de leur donner les pièces de M. de Micoud à examiner, je les joins ici à cet effet, ainsi qu'un projet de délibération auquel vous ajouterez ou retrancherez ce qui vous paroitra convenable et m'en ferez passer incessament une expédition sans m'envoyer les autres pièces lesquelles devront rester dans les archives du Régiment. Je garderai votre lettre et celle de M. de Pascal qui m'ont fournies les moyens de dresser cette pièce.

Le nommé François Noel, soldat de la compagnie de la Presle, pour lequel je vous ai demandé le congé que vous m'avez envoyé est un jeune homme qui est en semestre chez lui à ..... s'il y a eu erreur de nom je vous prie de m'envoyer un autre congé de grace.

Vous avez très bien fait, Monsieur, de mander à Madame de Rosemond l'escapade de M. son fils ; ses dettes seront payées ou je nommerai à son emploi, j'attends aujourd'huy M. son oncle pour lui faire part de cette résolution que j'exécuterai sans délais.

Je vous prie Monsieur de faire en sorte de trouver dans les casernes une chambre écartée aux fenêtres de laquelle vous ferez mettre des barreaux et un bon cadenat à la porte pour renfermer M. de Wasronval et M. de la Houssaye qui n'auront de visite que celle d'un caporal qui leur apportera à manger en présence d'un sergent de planton, lequel ne restera pas avec ces Messieurs pour leur faire compagnie, mais il demeurera dans une chambre voisine et fera une visite de deux heures en deux heures pour s'assurer seulement si tout est tranquille. Vous voudrez bien aussi faire avertir Messieurs les officiers à l'ordre que celui qui tenteroit à voir les prisonniers dans leur chambre sera aussitôt renfermé avec eux ; vous voudrez bien aussi les prévenir que je n'attendrai pas que l'on porte des plaintes pour dettes, mais qu'à la plus légère apparence de dettes, ils seront mis aux arrêts, en cas de résidive, ils remplaceront MM. de

Digitized by Google

Wasronval et de la Houssaye et que pour la troisième fois je nommerai sans rémission à leurs emplois. Le plus ou le moins de dérangement de la part de ces Messieurs fixera la durée de leur détention et vous voudrez bien m'en rendre un compte exact. Quand à M. de La Barre je vous prie de le mettre sur le champ en prison et de vous faire informer positivement de sa conduitte et de sa position de laquelle vous voudrez bien m'ynformer avec tous les détails pour juger s'il mérite de rester plus longtemps au Régiment, étant résolu de nommer sans délais à son employ, s'il a donné véritablement lieu aux dérangemens de ses camarades.

M. de Gombaud est venu ici ; j'approuve la permission que vous lui avez donné d'aller chez lui, j'attends M. de La Neuville qui n'est pas encore arrivé.

Le nommé Philippe, soldat de Boscas, est en route avec trois recrues qu'il conduit au régiment. Deux sont du travail de Marchand et Philippe a engagé le troisième. J'ai ajouté à l'argent qui leur restoit pour faire leur route trois livres à chacun de ces trois recrues que vous voudrez bien faire diminuer sur les 300 lb. d'équipement et m'en tenir compte.

Le travail de notre inspection doit se faire après demain. Soyez tranquil, mon cher Major, sur ce qui vous concerne, j'en fais mon affaire particulière.

Adieu, mon cher Du Chesnay, je vous embrasse de tout mon cœur.

XXVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Mars 1784, p 64.)

Nos pertes considérables en hommes, me causent, mon cher Major, la peine la plus sensible ; nous ne pouvons pas retenir ceux que la Parque nous enterre mais nous devons empêcher la désertion qui commence à devenir trop fréquente ; je vous prie d'employer tous les moyens que

Digitized by Google

votre expérience consommée et votre zèle vous dicteront pour arreter le fléau. J'approuve le congé délivré à Baston pour 400 l. et vous prie d'envoier à M. de Carbonel celui qu'il demande pour le nommé Soulès en lui marquant que je veux bien en considération de la position du père l'accorder pour 500 l. Le Ministre s'est refusé à la demande que je lui ai faite d'une gratification pour M. de Gueudeville. Mme la duchesse de Mortemart me mande qu'elle me remettra cinq louis pour lui ; il est indispensable que le jeune officier mette la plus grande économie dans ses dépenses, je vous prie d'avoir la bonté d'y faire veiller.

Si M. de Boel tombe malade, il peut être soigné dans la chambre où il est comme ailleurs. Avez-vous eu la complaisance d'envoier l'état de ses dettes à Madame sa mère ? Travaille-t-on à prendre des arrangemens pour les acquitter? Je suis bien enchanté d'apprendre que vous ayés pu commencer nos exercices. Je vous prie, Monsieur, de réitérer à MM. les Officiers et particulièrement à MM. les Sous-Lieutenans qui sont les moins avancées dans la théorie, que je saurai distinguer les officiers qui auront manqué d'application et de zèle ; je vous authorise à les faire rester dans leurs chambres et même de les mettre en prison, si la première punition est infructueuse. Nous ne devons rien négliger pour arriver au but proposé et faire donner un meilleur opinion du Régiment. J'espère que MM. les Capitaines vous seconderont efficasement, je me repose autant sur leur bonne volonté particulière à mon égard que sur leur zèle pour le service du Roy ; je ne parlerai pas du vôtre, Monsieur, il m'est bien connu et je sais qu'on ne peut en avoir de plus fervent ; je me tranquilise encore particulièrement sur votre amitié du soin de mettre le Régiment dans l'état qu'il doit être et je suis bien certain que vous employerés tous les moyens d'y parvenir. J'ai donné carte blanche à M. de Lastic, j'ignore l'usage qu'il en aura faite et m'en inquiète très peu puisque ses parents

Digitized by Google

l'ont abandonné. J'ignore à quoi il tient que vous ne receviez les 12,000 l. J'en ai écris à M. d'Esterhazy en lui adressant l'état de situation au 1er de ce mois. Adieu, etc.

XXIX. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Avril 1784, p. 68).

Je viens, mon cher Major, de mander à Bourdet de préparer les comptes de son travail. Quand à ceux de mes recettes et dépenses je les ferai mettre en règle à mon retour à Paris et vous indiquerai ce que je croirai convenable de porter sur la masse générale pour nos dégagemens. Nous suiverons à cet égard la marche de l'année dernière. — Mme de Benezech m'a également écrite pour m'informer de ses dispositions envers les créanciers de M. son fils, ma réponse est conforme à vos observations sur les dettes des officiers ; je lui ai mandé qu'ils faut qu'elles soyent payées avant que M. de Boël n'obtienne sa liberté et je lui tiendrai parole. Il n'y aura pas de mal que M. de la Houssaye reste où il est jusqu'à l'arrivée de M. le chevalier Lefebvre. Je ne vois pas la nécessité d'avoir dans les classes un officier de chaquune des compagnies d'ou on a tiré des hommes, ni un inconvénient qu'un officier des classes commande et instruisse un soldat d'un autre compagnie que la sienne, mais il me paroit convenable qu'il y ait à chaque compagnie un officier, tant pour surveiller à l'instruction que pour l'opérer lui-même, ainsi je vous prie de régler vos dispositions pour que cet objet soit également rempli, j'approuve d'avance le parti que vous prendrés pour y réussir et je vous serai très obligé de vouloir bien m'en informer ; je vous prierai de faire part à MM. les représantants que je n'approuve nullement leurs réprésantations à ce sujet, et je vous suplie, mon cher Major, de n'en plus permettre à l'avenir ; prevenés-les et priés-les de ma part de me faire l'amitié de s'occuper plus particulièrement de suivre l'exécution d'un ordre donné que de s'occuper des moyens

Digitized by Google

de parvenir à faire se qu'ils aiment mieux de faire, et qu'aussi longtemps que j'aurai l'honneur de commander le corps ces moyens la ne réussiront pas pour ceux qui en feront usage. Vous avez très bien fait de refuser l'homme de 18 ans de M. d'Orville.

L'[on] vient de m'informer que M. Maillard est nommé Major au régiment de Limosin, ce qui va nous mettre dans la nécessité de lui donner un successeur pour l'habillement. Je vous prie de me mander vos renseignemens sur le choix que nous devons faire, ne voulant pas m'en rapporter à mes propres lumières. Je ne désapprouve point, mon cher Major, le petit changement que vous avez adopté dans une des positions du second mouvements du 1er temps de la charge, puisque cette position remédie au vassillement des armes et procure aux petits hommes la possibilité de porter la main à la giberne en la passant entre le tronc et le corps, mais n'auriés vous pas trouvé le même avantage en laissant la platine au dessus du talon droit ? Si cela ne se peut pas j'adopte le changement tel que vous l'avez ordonné.

XXX. — *A Monsieur le comte d'Esterhazy.*

(May 1784, p. 69).

M. du Chesnay, Monsieur, vient de me rendre compte que M. Taffin, commandant à Toul, lui a communiqué deux lettres de M. le maréchal de Broglie, par lesquelles il est défendu de faire passer par les verges et par les corroyes les soldats et les cavaliers qui méritent cette punition, sans avoir au préalable obtenu un ordre exprès du Ministre. Je ne puis me refuser d'avoir l'honneur de vous faire mes observations sur les inconvénients que je présume pouvoir résulter de cet ordre. Journellement exposé de recevoir de nos recruteurs des hommes de recrues qui, sous les plus belles apparences, peuvent dissimuler des inclinations vicieuses et habitués aux vols, l'honneur d'un corps qu'il est si

Digitized by Google

important de conserver aux yeux et dans l'esprit du soldat, ne seroit plus par leur préjugés en sureté, si la justice civile avoit le temps, pendant qu'on attendroit les ordres du ministre, de réclamer et d'informer contre un homme qui auroit commis un vol chez l'habitant, au lieu qu'en le chassant sur le champ, après l'avoir fait passer par les verges, le sujet de cette punition ne donne hors du corps aucune opinion défavorable ni facheuse sur les soldats du Régiment. Cet ordre n'étant point uniforme dans tout le royaume je vous prie très instamment, mon général, d'engager le ministre à permettre que le régiment de Berry se conduise à cet égard ainsi qu'il est d'usage dans les autres gouvernements.

J'ai l'honneur etc.

XXXI. — *A Monsieur du Chesnay.*

(May 1784, p. 69).

Je ne reçois qu'à l'instant, mon cher Major, votre lettre du.... et j'ai fait passer sur le champ à M. d'Esterhazy la lettre par laquelle vous lui accusé la réception de celle qui vous a dressée concernant les officiers à la suite.

J'approuve, Monsieur, tout ce que vous avés établie pour l'instruction du Régiment et pour ce qui concerne les arrets et la prison des officiers qui y sont détenus. Vous voudrez bien réitérer de ma part à la jeunesse du Régiment de s'appliquer sérieusement aux différents objets de notre métier, et particulièrement à connoître nominativement leurs sections et tous les bas officiers de leurs compagnies, le service des places, l'instruction du détail et toutes les manœuvres. J'espère que vous me renderes comme je l'exige le compte le plus exacte sur chacun de Messieurs les officiers en particulier afin d'éviter que dans celui que je renderai au ministre d'après le vôtre, les officiers zélés, intelligens et actifs ne soyent pas confondu avec ceux qui ne s'occuperoient pas convenablement du service du Roy, et contre

Digitized by Google

lesquels je prendrai les ordres de M. le Maréchal ; vous voudrais bien aussi prévenir Messieurs les officiers de cette disposition que je crois indispensable pour faire cesser les plaintes contre l'instruction du Régiment. J'ai fais à M. le comte d'Esterhazy mes observations sur la deffense de passer les hommes par les verges sans un ordre exprès du Ministre, en attendant la réponse vous voudrés bien garder en prison le nommé Gérard pour savoir ce qu'il conviendra de faire à son égard. Le nommé Verhons en est quitte à bon marché, je lui aurois demandé cent pistoles. J'approuve l'expédition pour 400 l. du congé au nommé Le Page absent depuis le 21 mars 1783. Le nommé François Ferron de la compagnie de Godefroy, en semestre à Paris, a déposé 300 l. pour son congé que je vous prie de m'envoyer le plutot possible. Il est affligé d'une hernie considérable et nous eussions été obligé de le réformer, ainsi son argent est une trouvaille. Comme je présume que le grenadier La Giberne payera les 850 l. que je lui ai demandé, je vous prie de m'envoyer également son congé. Je consens que La Treille ci devant caporal rentre aux grenadiers si d'ailleurs vous êtes content de lui. Adieu etc. — L'ouvrier des houpes a reçu 156 l. en à compte.

XXXI. — *A Monsieur d'Astruc père.*

(May 1784, p 70).

Je n'ai jamais eu l'honneur, Monsieur, de voir Monsieur votre fils au Régiment de Berry et je ne l'ai connu que par le tableau des officiers du corps qui m'a été remis en y entrant ; j'ignore s'il a d'autres tors que celui de m'avoir contraint à le sommer de rejoindre après l'expiration de son semestre, et je n'ai plus eu lieu de m'en plaindre du moment qu'il m'a envoyé sa démission pour réponse. N'ayant l'honneur de commander le régiment de Berry que depuis dix-huit mois c'est aux camarades de Monsieur votre fils

Digitized by Google

à le juger et c'est à eux qu'il est convenable de s'adresser, persuadé que MM. les officiers se feront un plaisir de le traiter en camarades s'ils n'ont pas lieu de se plaindre de sa conduite, ce que j'ignore absolument. J'ai l'honneur, etc.

XXXII. — *Au Ministre.*

(May 1784, p. 71).

MONSEIGNEUR,

Agreés, je vous suplie, au nom du Régiment de Berri infanterie et du mien les sentimens de la vive reconnaissance des graces que le Roi a bien voulu nous accorder, nous les devons à vos bontés et à votre protection et nous nous efforcerons de les mériter de plus en plus par notre zèle et notre application au bien du service du Roi. Permettés Monseigneur que j'aye l'honneur de vous recommander plus particulièrement M. du Chesnay, major de ce corps. L'état et situation (sur tous les points) dans lequel j'ai trouvé le régiment de Berri, me paroissent exiger que ma bonne volonté et mes efforts soient secondés par un officier supérieur intelligent, zélé et actif comme l'est M. du Chesnay et je crois qu'il seroit du bien du service du Roi, que cet officier trouva son avancement dans ce corps. Mais l'ancienneté de ses services et son application le rendant dans le moment susceptible de passer à un nouveau grade, il me paroit essentiel de donner à cet officier vraiment digne des graces du Roy, un motif d'encouragement pour lui faire attendre qu'une vacance dans le régiment de Berry permette de lui accorder un grade supérieur au sien. Je vous suplie très instamment, Monseigneur, d'accorder vos bontés à M. du Chesnay et porter sa Majesté à faire quelque chose en faveur d'un officier distingué par l'ancienneté de ses services et du plus grand mérite. Cette grace sera un nouveau bienfait que je joindrai à tous ceux que je dois particulièrement à la protection dont vous voulés bien m'honorer. Je suis, etc.

Digitized by Google

XXXIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(May 1784, p. 74).

Je vous envoie, mon cher Major, ma nomination aux emplois vacans et ma lettre d'accompagnement pour le ministre, je vous prie de lui adresser l'une et l'autre lorsque vous aurés fait remplir les noms de compagnies et ceux de Baptêmes des nouveaux pourvus. Je n'ai pas encore fait ma nomination à l'emploi de M. de Bosmond, parce que je ne crois pas convenable d'y nommer sur sa démition (*sic*) ; j'attandrai pour la faire, mon retour à Paris, et jusqu'à cette époque vous le mettrés comme absent sans congé sur les états de situations que vous adresserés au Ministre.

Nous avons changé d'inspecteur, c'est M. le comte d'Haussonville qui remplace pour nous le comte d'Esterhazy, je vous prie de m'envoyer promptement un état de situation en datte du 1er de ce mois pour que je le lui adresse. Vous m'avez fait grand plaisir de m'envoyer la lettre du ministre au Régiment du Vexin et j'espère que si M. le Maréchal approuve ma nomination, que tout le monde sera content ; j'accepte Fayet pour second adjudant et Joly pour la place de facteur.

Je crois vous avoir déjà mandé que le grenadier La Giberne rejoindra le Régiment. M. de Lastic me demande son congé absolu que je vous prie de lui envoyer à Niort.

Bourdet s'étant contenté de me rendre compte sur des feuilles volantes que j'ai laissé à Paris dans mes papiers et n'ayant point tenu de registre sur son travail, je ne pourois faire expédier le compte de notre recrutement de Paris qu'après qu'on aura retrouvé les comptes de Bourdet que j'ai bien grondé de n'avoir pas tenue un registre en règle.

Les mauvais temps ayant beaucoup retardé les progrès de notre instruction, il sera indispensable d'exercer deux fois le jour ; je vous en donne l'ordre et vous prie instamment, mon cher Major, de l'exécuter jusqu'à ce que vous

Digitized by Google

soyez certain que nous parviendrons à satisfaire notre inspecteur. Mon intention est que vous restiés le plus longtemps possible au détail pour affermir les soldats dans les positions. Tous les colonels n'ont pas encore reçu d'avis sur la prolongation de leur absence ; je suis de ce nombre, mais il parait certain que notre prolongation sera jusqu'au 24 de juin ; on me fait espérer de Paris que je n'aurais point à me plaindre de Versailles sur ce qui vous intéresse et que je sollicite de toutes mes forces. Adieu mon cher Major, je vous embrasse et vous aime de tout mon cœur...

A propos, comme j'ai trois musiciens à ma charge jusqu'à un certain point, voulés-vous bien ordonner à M. Brossard de ma part de payer 50 lb. par mois à chacun d'eux et de porter cette dépenses à mon compte. Les musiciens sont les trois frères Vandenbrock, M. de Grandval en est-il content?

XXXIV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 77).

Sur ce que vous m'aviez marqué, mon cher Pascal, de vos embarras pour vous procurer la quantité de toile nécessaire à la confection des sacs et guêtres pour le complet, je vous avois mandé de vous adresser au sieur Birr négociant à Strasbourg à qui j'ai écrit en même temps pour l'engager à se prêter à l'exécution prompte de vos commandes. Ce fournisseur me répond qu'il est en état de satisfaire promptement à vos demandes, mais qu'il n'a point encore reçu de vos nouvelles ce qui me surprend. Je vous prie donc, mon cher Pascal, à la réception de ma lettre, de mander au sieur Birr les quantités de toille qui vous manquent pour completter notre approvisionnement, afin que cette ressource ne nous soit point enlevée par un autre Régiment, etc., etc.

Digitized by Google

XXXV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, janvier 1785, p. 79).

Je vous avois prié très positivement, mon cher Pascal, de mettre une partie de notre équipement à remplacer, nous en avons grand besoin comme vous le savez. J'ai suppléé à l'état que vous m'avez adressé où tout est marqué en bon état, par une note d'observation dans laquelle je demande le remplacement de 92 gibernes de grenadiers et chasseurs, 340 gibernes de fusiliers et 87 brigadiers.

Nous n'avons pas à craindre que l'on paye notre habillement sur la masse de 15 l. qui appartient aux soldats ; il est décidé que la nouvelle régie en fera son affaire. Ainsi pour 6,538 l. 8 d. que l'on nous retiendra jusqu'au 1er mai nous serons exempts de payer 25,000 l. à nos fournisseurs ; conséquemment nous serons bien surement plus à notre aise.

Si nos anciens soldats se rengagent pour 4 et 8 années tant mieux, autant de recrues de moins à faire et, dépense pour dépense, j'aime mieux les premiers que les derniers. Si nous venons à excéder le complet j'en informerai le Ministre. Enfin, mon cher Pascal, le déficit de notre masse générale ne sera sûrement point où elle a été portée dans l'état aproximatif. Le seul objet qui me met en peine c'est celui de nos congés de grâce.

Je vous ai prié bien instamment de me mettre en état de solliciter un remplacement de fusils, si nous nous trouvons mal armés ce sera de votre faute, rappelez vous en dans l'occasion. Nos Messieurs me font l'honneur de m'écrire sur le renouvellement de l'année ; chargez vous je vous prie, de mes excuses, si je n'ai pas celui de leur répondre en leur faisant agréer mes sentimens de reconnaissance et mes vœux pour tout ce qui peut leur être agréable, les priant de me conserver toujours les dispositions flatteuses qu'ils me témoignent et que je m'efforcerai de mériter pour l'avantage du service du Roi, etc., etc.

Digitized by Google

XXXV. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, janvier 1785, p. 79).

Rien de nouveau encore, mon cher Pascal, les choses sont toujours dans le même état, point de contre ordre pour les semestriers et point d'ordre aux mestres de camps de rejoindre. Les travaux vont toujours leur train dans tous les arsenaux. Les fonds regorgent au trésor Royal et tout semble se disposer pour la guerre, cependant la paix est constamment le langage de la Ville et de la Cour, il ne transpire rien des résolutions du Conseil et ce n'est qu'au coin de la cheminée que chacun parle des évènemens futurs, il faut je pense se tenir en mesure d'exécuter les ordres et rien de plus jusqu'à ce que nous soyons plus éclaircis.

J'espère que M. de Carbonnel ne prouvera pas ce que vous craignez pour lui, je travaillerai la semaine prochaine a mettre son affaire en règle, mais je serois fort aise de le savoir arrivé au corps et je vous prie de m'en instruire aussitôt.

Je viens de rengager pour quatre ans les nommés François Noël de la Presle pour 60 l. et Bellerose de Vaucasel pour 50 l. qu'ils ont touchés. Je viens d'avoir aussi 19 l. pour route et souliers au nommé Rousselet de Godefroy, redoit il à sa compagnie, mais il lui reviendra un second terme d'engagement en 1785.

Je reçois à l'instant votre lettre du 25. Je suis bien persuadé que vous [vous] donnez, comme vous le dites, tous vos soins pour que le Régiment soit en bon état autant que nos moyens nous le permettent, mais je désirerois que nous puissions augmenter nos moyens en faveur de la circonstance et c'est ce qui me fait insister à vous demander un état détaillé de la situation de notre habillement, équipement et armement. Je sais que nos habits de 83 ne sont pas en trop bon état et que nous nous ruinerons à les réparer,

Digitized by Google

il faudroit que je pusse en dire les raisons et le nombre à remplacer. Nos gibernes et ceinturons sont aussi en mauvais état et je voudrois aussi en donner la raison. Nos fusils coutent infiniment à réparer sans rendre la totalité meilleure, je réussirois peut-être à en obtenir un grand nombre en remplacement si je pouvois en donner un détail satisfaisant. Tout cela me fait désirer que vous voulussiez bien m'envoyer pour chaque objet un état détaillé avec des observations raisonnées sur le temps qu'ont duré ces effets, sur les raisons qui ont contribué à les mettre dans un mauvais état soit par les détachemens fournis par les colonies et autres motifs pareils et que j'ignore ; enfin sur tout ce qui peut intéresser pour nous faire obtenir le plus qu'il sera possible et que je solliciterai avec toute la chaleur possible.

Les grosses toiles sont au moins à aussi bon compte en Lorraine et en Alsace qu'en Flandres, ainsi je suis d'avis que nous ne perdions pas de tems de procurer à nos soldats les sacs dont il faut qu'ils soient pourvus ; si nos finances sont génées, il faudra prendre du tems avec les fournisseurs ; j'en connois un à Strasbourg en état de nous faire cette avance ainsi que d'autres objets, vous pouvez vous adresser à lui de ma part pour tout ce dont le régiment aura besoin en fournitures quelles conques, voici son adresse : M. Birr, négociant sous les grandes arcades à Strasbourg. Vous pourriez lui demander des échantillons qui serviront de pièces de comparaison, il est honnête homme et serviable et je suis persuadé que le Régiment en sera content.

Je réserve pour mon arrivée au corps les remercimens que je vous dois des peines que vous vous donnez pour le livre de ma maison.

Mes vœux pour tout ce qui peut vous être agréable, mon cher Pascal, agissent en tous temps et n'ont pas besoin du renouvellement d'années pour être excités ; vous pouvez en être persuadé autant que de la sincère amitié avec laquelle je vous embrasse de tout mon cœur.

Digitized by Google

XXXVI. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, p. 89).

..... Tant que Messieurs les officiers n'exerceront pas parfaitement bien, mon intention est qu'ils soyent exercés journellement, et s'ils ne sont pas plus instruits à mon arrivée au Régiment sur la théorie et la pratique, je suis très résolu de faire connoître au ministre ceux qui se seront négligés, afin que tout le régiment ne soit pas encore la victime de leur mauvaise volonté ou de leur négligence à s'instruire et à pratiquer les devoirs de leur état. C'est ce que je mande aujourd'huy de rechef à M. de Pascal. Je vois avec grand plaisir que vous soyez satisfait de nos soldats et je me fais à l'avance une grande fête de vous remercier de leurs progrès.....

XXXVII. — *A Madame la Duchesse de Mortemart.*

(Sans date, p. 91)

J'ai reçu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois. Quelque peine que me fasse la position fâcheuse de M. de Gueudeville je ne dois et ne puis me charger d'écrire au ministre en sa faveur. Ce n'est que d'après des services militairement rendus, qu'un mestre de camp est authorisé à mettre sous les yeux du ministre les besoins d'un officier de son Régiment, et solliciter les secours de Sa Majesté. M. de Gueudeville n'étant pas encore dans cette position c'est à sa famille, à ses parens, à ses protecteurs qui l'ont fait entrer au service de lui donner ou lui procurer les moyens de l'y soutenir. Si M. le Maréchal de Ségur me fait l'honneur de m'écrire sur la nature des besoins de M. de Gueudeville je répondrai convenablement, c'est tout ce qu'il m'est permis de faire dans une pareille circonstance.

J'ai l'honneur d'être etc.

Digitized by Google

XXXVIII. — *A Monsieur du Chesnay.*

(Sans date, p. 92).

J'approuve très fort, mon cher Major, les arrangemens que vous me marqués avoir pris pour l'exercice de MM. les Officiers et pour les fréquentes revues du linge et chaussure dans lesquelles vous questionnerez les jeunes gens sur tout le service intérieure. Je prierai M. de Pascal de tenir la main à l'exécution de ces dispositions et de toutes celles que vous avez formé pendant l'hiver.

Je vous donne aussi ma sanction pour l'expédition des deux congés qui ont produits cent pistolles à notre masse et auxquels M^me^ l'abbesse de Fontaine-Gérard s'est intéressée. Vous pouvez également expédier celui de Larminat, chasseur, pour 400 l. et sa paye d'un an, d'autant plus que M. de Chazelles y prend intérêt.

L'avantage que Marchand trouve à Rouen me fait consentir à son déplacement et je vous prie de le lui mander.

Je mande à M. de Godefroy que je consens à son absence jusqu'au 23 juin pour lui donner les moyens de rétablir entièrement sa santé.

Les houppes et la laine vous ont été adressés dans le temps, mais le coffret est resté en oubli au bureau de la diligence ; vous l'aurez sûrement reçu à la réception de ma lettre.

Bonjour, mon cher Major, je vous embrasse de tout mon cœur.

XXXIX. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 94).

J'ai appris hier dans les bureaux, mon cher Pascal, l'expédition des lettres pour MM. d'Aguissi et de La Place ; j'écrirai au dernier pour qu'il arrive à tout à la fin de ce

Digitized by Google

mois ou dans les premiers jours du mois prochain ; je vous le recommande et vous me ferez plaisir de le mettre entre les mains d'un officier du corps à votre choix ; j'enverrai Bourdet chez M. de Lascours pour payer les 6 lb.

MM. Dorin et Lesterq ont surement rejoints puisqu'on les a trouvés en route : quant à M. de Rochegonde je suis à sa recherche.

J'approuve le service que feront les capitaines en second en qualités d'officiers supérieurs de visittes des postes. Je vois avec plaisir que les bataillons soyent logés chacun dans leur quartier et que les femmes rentrent aux cazernes.

J'approuve aussi la forme du brasselet de punition et de tout ce qui regarde cet article.

Ci-joint, mon cher Pascal, votre brevet de Brigadier qui m'a été remis hier (1). Je ne ferai usage de votre mémoire qu'autant que le ministre seroit dans les mêmes dispositions de l'année dernière. Vous pouvez être persuadé que je vous servirai de mon mieux et en ami ; je ferai aussi tout mon possible en faveur de Monsieur votre frère, mais dans toutes les circonstances Monsieur votre fils est assuré d'une place au Régiment quand il sera en état de l'exercer.

Vous avez bien fait d'envoyer le caporal La Violette attendre sa paye chez lui, et il sera bon de ne le remplacer que dans le temps. Je vous remercie de songer à la conservation de mon logement. La personne chargée des mémoires de ma maison n'est point à Paris dans le moment et n'y sera de retour que dans les premiers jours du mois prochain ; j'aurai alors la confiance de vous les envoyer en vous demandant d'avance un million de pardon des peines qu'ils vous donneront.

Je vous embrasse, mon cher Pascal, avec toute la sincérité de mon amitié pour vous et de tout mon cœur.

(1) Cette phrase suffirait à faire dater cette lettre de 1785.

Digitized by Google

P. S. — Je vous ai envoyé un convois de recrues par le nommé Labe qui est rengagé, vous voudrez bien à son arrivée le faire reconnoitre sergent d'une compagnie quelconque où il en manquera, et s'il n'y a point de place vacante de l'établir sergent surnuméraire jusqu'à la première vacance en lui disant qu'il sera remplacé alors. Je vous prie aussi de me le renvoyer aussitôt ici en lui faisant remettre par M. Brossard l'argent nécessaire pour faire sa route seulement. Ce sont les conditions de son rengagement auxquelles j'ai souscrits.

XL. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 101).

J'ai reçu, mon cher Pascal, vos lettres des 5 et 9 de ce mois avec les pièces qui y étoient jointes.

Je verrai à mon premier voyage dans les bureaux si l'on m'offre 800 l. pour le dégagement de la Grenade, et alors je vous demanderai son congé.

Le remplacement de Rebeillé sera fait comme vous me le demandés. M. Bonneau me fait à cet égard des représentations aux quelles je réponds ; dites lui, je vous prie, de vous communiquer ma lettre quant au sergent major pour remplacer Marchand... (1) je suis faché d'apprendre que le second recrue conduit par Labe se soit trouvé déserteur de Royal-Auvergne et qu'il aye déserté de nouveau. Je recommanderait à Bourdet de se tenir un peu plus sur ses gardes et de ne pas nous occasionner des dépenses inutiles.

J'approuve la punition infligée au nommé Caporal ; il auroit mérité une plus forte correction et il fera très bien d'être plus sobre à l'avenir.

Les arrangemens que vous me mandés avoir pris pour la

(1) Lacune dans le manuscrit.

Digitized by Google

réception du Régiment de La Fère me plaisent infiniment et j'apprendrai avec plaisir comment les choses se seront passées.

Tant que le temps le permettra, ce sera très bien fait de tirer au blanc et de continuer nos exercices. Je suis très aise que l'inspecteur vous aye trouvé en besogne et qu'il aye paru être satisfait.

Recevez, mon cher Pascal, mon compliment de condoléance sur la mort de Madame votre tante et sur la privation de vos parties de piquet.

Je conçois que vous devez avoir bien de la peine à débrouiller les archives de ma maison ; il ne falloit rien moins que votre patience et votre sagacité pour en venir à bout ; je vous porterai les pièces qui vous manqueront ; mon amitié vous tient un bien fidèle compte de tout ce que la vôtre pour moi vous engage à faire.

Adieu, mon cher Pascal, je vous embrasse de tout mon cœur.

XLI. — *A Monsieur le baron de Lideberg.*

(Sans date, p. 103).

Je ne reçois que dans ce moment, Monsieur le Baron, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 mars dernier. Je suis bien flatté de la préférence que vous avez la bonté de me donner pour faire quelque chose qui vous soit agréable. Malgré la loi que je me suis faite de n'avoir jamais plus de deux gentilshommes volontaires au Régiment que j'ai l'honneur de commander et que ce nombre soit actuellement rempli, indépendamment de six autres engagemens, sans espérances de pouvoir les effectuer de sitôt, je reçois avec grand plaisir la proposition que vous me faites et M. de Canat peut joindre le régiment de Berry en garnison à Toul pour y faire les fonctions de soldat volontaire, per-

Digitized by Google

suadé que sa naissance lui permet d'espérer à une place d'officier et que sa famille le soutiendra convenablement au service. Je suis très faché que ma position ne me permette pas de fixer l'époque où je pourrai accorder une place à M. de Canat, mais vous pouvez compter que ce sera le plutôt possible.

J'apprends avec bien de la satisfaction, Monsieur le Baron, votre établissement permanent dans le pays que vous commandés et qu'une compagnie aimable vous y rende heureux ; si vous l'êtes autant que vous le méritez et que je le désire vos vœux doivent être entièrement remplis : les miens le sont aussi par la continuation de votre bonne amitié que je voudrois être à même de réclamer en faveur de mon Régiment s'il se trouvoit à portée de vous rendre ses hommages dans le Languedoc. J'aurois de mon côté bien de l'empressement à faire ma cour à M^me^ la Baronne que j'ai l'honneur d'assurer de mon respect.

Ma belle sœur est logée au Thuilleries en qualité de Dame du Palais de la Reine, elle doit arriver dans peu de jours ici où je lui ferai part de votre bon souvenir auquel elle sera surement très sensible.

J'ai l'honneur d'être avec mes anciens sentimens d'amitié et d'attachement inviolable, etc.

XLII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 106).

J'apprends avec grand plaisir, mon cher Pascal, que vous êtes satisfait de la manière dont la machine est montée et gouvernée par notre cher Major ; il m'yniforme que l'instruction de nos soldats va à merveille par les soins de MM. de Grandval et de Durdan, il me reste à désirer de voir MM. les officiers faire quelques progrès. Je pense que le plus prompt moyen seroit de vous charger vous même, mon cher Pascal,

Digitized by Google

du soin de les exercer et de leur faire la théorie en les réunissant et les pressant de travailler à s'instruire sur tous les points du métier. Je suis persuadé qu'ils iront mieux sous vos ordres que sous ceux de MM. Lefebvre et Vaucassel, d'ailleurs vous connoîtrez plus particulièrement ceux qui montreroient de la mauvaise volonté ou de la négligence et vous serés à même de les punir sévérement comme je le désire. Je suis persuadé que votre amitié pour moi vous aura fait prendre ce parti avant l'arrivée de ma lettre. Vous ne sauriez, mon cher Pascal, me faire un plus grand plaisir.

Je vous suis très obligé de m'avoir [édifié] sur les projets de M. de Vaucassel, je me tiendrai en garde contre les attaques que l'on voudra me faire.

Répondés je vous prie à Billard comme bon vous semblera.

M. de Misouard m'a écrit d'Angers, j'ai envoyé sa lettre à M. son père en lui mandant que s'il ne s'exécutoit pas très promptement, je serai forcé [de prévenir] le Ministre de l'inconduitte de son fils et de nommer à son employ. Je souhaite que ma lettre fasse effet sur l'esprit du père. Nous nous chargerons de la correction du fils s'il rejoint.

Je sais que M. de Gueudeville jouit d'une bien faible santé, nous verrons à mon arrivée ce qu'il conviendra de faire pour lui.

XLIII. — *A Monsieur de Pascal.*

(Sans date, p. 111).

Rien de nouveau, mon cher Pascal, il paroit même vraisemblable que nous ne ferons cette année que ce que nous avons fait l'année dernière ; conséquemment je crois que nous ferons bien (s'il en est temps encore) de suspendre les acquisitions de toile pour la confection des sacs et des guêtres pour le complet ; mais de nous assurer d'un négociant qui puisse à notre première demande nous procurer

Digitized by Google

tout ce que nous trouverons avoir besoin ; d'après ce que vous m'avez marqué de vos embarras pour vous procurer la quantité de toile nécessaire, je pense que nous ne pouvons mieux faire que de nous adresser au sieur Birr, négociant à Strasbourg, ainsi que je vous l'avois mandé et auquel j'avois écrit pour l'engager à se préparer à l'exécution prompte de vos commandes. Ce fournisseur me répond qu'il est en état de satisfaire promptement à toutes vos demandes, mais qu'il n'a pas reçu de vos nouvelles ; si vous n'avez pris aucun arrangement à ce sujet, écrivés au sieur Birr, et mandés lui qu'il mette en réserve et à notre ordre la quantité de toile qu'il nous manque pour completter notre approvisionnement, afin qu'en retardant cette fourniture, la ressource ne nous soit point enlevée par d'autres régimens.

Je viens d'accorder à la famille du nommé Chiray, soldat dans Boscas (1), le congé absolu pour le prix de cent écus et sa masse, vous pouvez donc, mon cher Pascal, l'expédier aussitôt ma lettre reçue et tacher d'en expédier d'autres qui désireroient pour 4, 5 ou 600 lb. aller planter des choux chez eux. Mandez moi je vous prie si le nommé *Ambron* ou *Ambronque* de la compagnie du chevalier Lefebvre est un homme à congédier pour 3 à 400 lb. Une belle dame y prend beaucoup d'intérêt et j'ai promis de lui faire une réponse positive d'après les renseignemens que j'allois prendre de cet homme.

Vous recevrez le 25 de ce mois par la voie du roulage de France les huit caisses de tambour avec leurs baguettes ; elles reviennent à 33 lb. la pièce, non compris l'emballage et le transport.

Je ne doute pas, mon cher Pascal, que vous ne profitiez des momens de beau temps (2) pour l'instruction de nos

(1) Dans la compagnie de M. de Boscas.

(2) Cette lettre, la dernière du recueil, est donc du printemps de 1785.

Digitized by Google

classes et de nos jeunes gens, mais je voudrois que vous me mandiés quels sont vos projets pour le fonds des compagnies. Mon avis seroit que MM. les capitaines commandants se chargeassent chacun de la leur, à la réserve des six hommes propres à être faits caporaux, lesquels doivent composer la classe de modèle, y compris les bas officiers ainsi que nous en sommes convenus. Le détail des positions homme par homme et sans arme doit faire le premier point, MM. les capitaines employeront à ce détail les officiers de leur compagnie, inspecteront et veilleront à ce que chaque officier démontre bien, annonce bien aux soldats les moyens de se bien tenir et d'avoir le chapeau bien mis, etc. Ils feront exécuter le mouvement de *tête à droite*, *tête a gauche*, ainsi que les *adroite* et les *demi tour à droite*, etc. Les alignemens en avant, en arrière, la marche en bataille, la marche par le flanc etc., et les différens pas, le tout exécuté sur un rang avec la distance d'environ de deux pieds d'homme à homme. Ce détail ne doit durer sans armes que trois ou quatre séances au plus, les maladroits y seront tenus plus longtemps et exercés par un des adjudants, on repettera la même chose avec les armes, sans faire de maniement d'armes, hors celui de porter *l'arme au bras*, *de se reposer sur les armes*, *et de porter les armes*. Deux ou trois séances doivent également suffire pour cette instruction, les mal adroits seront remis entre les mains des adjudants qui les exerceront, toutes les fois que le temps le permettra, deux fois par jour. Voila mon avis, mon cher Camarade, que je soumets néanmoins au vôtre ; il me paroit qu'il ne peut en résulter qu'un bien, surtout ne faisant aucune grâce aux officiers qui ne seront point en état d'instruire par principe ce petit détail à leurs soldats. Vous voudrez bien à cet égard les examiner et envoyer à l'instruction des recrues ceux que vous ne jugerez pas assez instruits ; vous les y laisserez jusqu'à ce qu'ils vous présentent un homme de recrue qu'ils auront instruits, et pour ce, vous recommanderez, s'il vous plait, à l'officier faisant les

Digitized by Google

fonctions de Major de veiller à ce qu'il n'y ait pas de fraude dans l'instruction que l'officier donnera au recrue qu'on lui aura mis en main ; il faut absolument que nos jeunes gens soient instruits de leur besogne et s'occupent à fond de leur métier ; prévenez-les qu'à mon retour au Régiment je serai très exigeant, et particulièrement sur leur service intérieur dans leur compagnie, dans lequel j'exige d'eux une connoissance parfaitte des hommes qui composent leur escouade et subdivision, sur l'étonation (*sic*) des commandemens et enfin sur tout ce qui regarde l'instruction d'un officier que vous chargerez, mon cher ami, de détailler dans les ordres que vous donnerez pour parvenir à ce but. Lorsqu'il sera possible de tirer des fonds des compagnies de quoi faire une division par bataillons, mon intention seroit de les donner à MM. de Grandval et de Durdan et d'y joindre le nombre d'officiers et de bas officiers, ces deux messieurs exerceront chacun leur division de la même manière qu'ils l'ont fait l'année dernière, le restant des compagnies continueront à être exercés par leurs officiers. Si les compagnies étoient trop faibles pour former chacune un peloton de dix ou douze files, alors vous feriez réunir deux ou trois compagnies ce qui formeroit une division que vous feriez commander alternativement par MM. les Commandants des dites compagnies. A fure et à mesure que l'instruction se perfectionneroit vous feriez passer dans les divisions de MM. de Grandval et de Durdan les pelotons instruits, avec les officiers et bas officiers et ainsi de suite jusqu'à la réunion du Régiment. Les mal adroits iront aux recrues aussi bien que MM. les officiers que vous ne jugerez pas en état d'entrer au bataillon. Voilà mes idées, mon cher Pascal, mandé moi les vôtres, et soyez bien persuadé que je fais trop de cas de vos lumières pour être invariablement attaché à mes principes que je soumettrai toujours avec plaisir aux vôtres. Quant à la castramation (*sic*) j'imagine que vous aurez chargé M. Gigot de cette école et que nos adjudants seront mis en état de

Digitized by Google

continuer à l'enseigner aux bas officiers et soldats propres à l'être.

Je compte aller demain à Versailles, on me mande que le travail de notre inspecteur avec le Ministre est fixé à vendredi prochain, et je vais en conséquence me mettre à sa suite. Adieu, mon cher Pascal, etc.

Digitized by Google

ACTIONS DE GRACES A MINERVE

PAR

M. P. MASSY

Membre correspondant.

Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques.
André Chénier.

O Pallas Athéné ! nous sommes des barbares,
Mais notre tour Eifel domine tous les phares.

Le marbre est démodé qui rayonnait si fier :
Nous l'avons remplacé par le plâtre et le fer.

Et nous manquons d'air pur en nos cités insignes,
Et le phylloxéra ronge et détruit nos vignes,

Mais nos steamers, du moins, sont des palais jolis,
Et l'on roule dans nos express en wagons-lits ;

Et dans les champs, les bois propices aux idylles
Des chemins sont tracés pour les automobiles ;

Et du dernier cheval, en un proche avenir,
Nos petits-fils auront perdu le souvenir.

Notre muse tragique est morte. On nous en donne
La nouvelle, à l'instant, par fil de téléphone :

Digitized by Google

Et pour se consoler, demain, Paris aura
Des courses de taureaux, un ballet d'opéra.

Brèves sont nos amours, peu profondes nos haines :
Dans la vie, à quoi bon s'embarrasser de chaînes !

Nous faisons mieux que les détruire, nous pillons
Les chefs-d'œuvre d'antan ou nous les maquillons.

Et dans ce siècle, à tort accusé d'être impie,
En honneur sont les jeux et les sports d'Olympie ;

Les temples d'Astarté sont fréquentés encor ;
On croit à la puissance, à la force de l'or ;

Mais nous crucifions aux portes de nos granges
Les hiboux, ces oiseaux mystérieux étranges.

Et de nous ton regard ne s'est pas détourné,
Tu nous souris toujours, ô Pallas Athéné !

Janvier 1900, Douai.

Digitized by Google

UNE VISITE

AUX

SOUTERRAINS-REFUGES DE NAOURS

(Somme)

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

MESSIEURS,

Il existe, non loin des limites de notre département, entre Amiens et Doullens, à quelques kilomètres de la gare de Canaples, une curiosité naturelle et archéologique à la fois, qui est visitée chaque année par plusieurs milliers de touristes et qui a attiré l'attention de différents corps savants, particulièrement (1) du *Congrès archéologique* d'Abbeville, en 1893, où M. de Hauteclocque nous représentait : ce sont les souterrains-refuges de Naours (Somme).

Comme ils sont peu connus en Artois, je me propose de vous raconter, moins au point de vue technique qu'au point de vue descriptif, la visite que j'y ai faite il y a quelques semaines.

* * *

(1) V. *Congrès archéologique*, Abbeville, 1893, t. I, 121 ; communication de M. l'abbé Danicourt — Cf. *Bull. Soc. émul*, Abbeville, 1889, pages 135-157.

Digitized by Google

Lorsque partant de Doullens en aimable compagnie, on s'est acheminé d'abord vers Beauval, — célèbre par ses usines et par la splendide église gothique due à la munificence de MM. Saint frères, — après avoir passé devant l'ancien cimetière, exproprié pour permettre l'exploitation de quelques six cent mille francs de phosphates, on oblique vers la route de Naours. On y descend en pente raide, et l'on prend le temps d'aller admirer la belle restauration du chœur de l'église, ancienne abbaye de la fin du XIII^e^ siècle. On consacre, si l'on y tient, une minute à regarder l'étrange et original escalier des orgues (échelle rabattue et enfermée dans une armoire, pour éviter l'ascension et l'invasion de la tribune par ceux que leurs fonctions n'y appellent pas).

Autrefois, c'était la grande curiosité de Naours ; aujourd'hui il n'en est plus ainsi, depuis la découverte des souterrains, en 1887, par M. l'abbé Danicourt, curé de la paroisse. Celui-ci, parent de M. Danicourt, le *Mécène* de Péronne, a toujours eu le goût des antiquités et des curiosités ; il s'était auparavant distingué par la publication d'une *Histoire du village d'Authie et de son prieuré conventuel.* A son arrivée à Naours, les traditions et les témoignages des vieillards lui firent connaître l'existence, sous la *Montagne du Guet*, de vastes carrières qui avaient longtemps favorisé la contrebande et les contrebandiers. Il se mit en quête et, le 15 décembre 1887, découvrit un accès ; avec quelques hommes de bonne volonté, il pénétra à l'intérieur des souterrains, demeura émerveillé de leurs dimensions et conçut le projet, trop hardi pour tout autre, d'intéresser les habitants au dégagement des issues, des rues et des chambres.

La commune de Naours (prononcez : *Nor*) est habitée par une population aux mœurs simples et rustiques, à l'esprit religieux ; quelques coutumes locales, encore maintenues, — comme celles de faire gratuitement appel au concours de

Digitized by Google

tous pour planter annuellement les pommes de terre, et de réclamer dans les mêmes conditions la coopération générale afin d'élever collectivement, mais non en collectivistes, les parois en torchis des maisons, — montrent que les habitants sont sensibles aux idées de dévoûment et de désintéressement.

Voici donc le spectacle rare d'une population, que certains traiteraient d'arriérée, et qui se passionne pour des recherches archéologiques ! En dix ans, M. Danicourt a obtenu d'elle à titre gratuit dix mille journées de travail, en convoquant les ouvriers, jeunes gens et hommes faits, par quartier, du haut de la chaire. A l'origine, vers 1888, quand dans une année vingt mille visiteurs accoururent de toutes parts, le labeur des habitants fut prolongé ; actuellement, il se limite aux mois d'hiver, à raison de deux ou trois heures à la tombée de la nuit, après les travaux quotidiens. Il n'y a eu qu'une seule exception à la gratuité du labeur : pour posséder des empreintes minéralogiques, M. le curé promit cinq centimes par chaque empreinte ; en un mois, la chambre dite du *Musée* en était remplie.

C'est donc à juste titre que le Congrès de 1893 a décerné une médaille à M. Danicourt, comme ayant été l'*inventeur* des refuges, et une autre médaille à la commune, comme en ayant permis l'exploration par ses efforts réguliers et persévérants, et comme ayant ainsi développé la notoriété et la prospérité du pays.

* * *

Décrivons maintenant les carrières elles-mêmes, dans lesquelles M. le curé, — ou ses deux guides, — conduisent fort aimablement (1) les visiteurs, les éclairant au magnésium :

(1) Je ne saurais trop remercier M. Danicourt de la bienveillance avec laquelle il m'a renseigné sur l'histoire des souterrains et leurs plus intéressantes particularités.

Digitized by Google

l'excursion, pour être complète, demande deux ou trois heures.

Mettons cependant tout d'abord les touristes en garde contre une déception. On ne rencontre pas ici les spectacles ravissants que donnent les grandes salles des grottes célèbres, avec leurs stalactites et leurs stalagmites translucides, aux formes élancées et bizarres, avec leurs colonnes, leurs précipices et leurs ruisseaux intérieurs : ici les pétrifications n'existent pas ; quelques salles, à l'entrée, ont seules des proportions imposantes. Mais si l'intérêt est plus restreint au point de vue pittoresque, il n'en est pas de même au point de vue scientifique et historique.

Je ne puis, et pour cause, vous renseigner avec précision sur les trouvailles de minéraux et d'animaux : j'ai vu, dans le *Musée*, de beaux échantillons de quartz scintillant, des ammonites, des inocérames, des polypiers, des oursins. La percée de la carrière, formée de bancs alternés de pierres de taille et de silex, a consisté dans l'enlèvement de deux de ces bancs, partout identiques, de sorte que la hauteur égale de toutes les salles dépasse rarement trois mètres.

Pour ce qui concerne la zoologie, on trouve en grand nombre un insecte suceur qui perfore la pierre, en y formant des dessins ramifiés du nom de *dendrites* ; un savant du *Muséum*, M. Armand Viré, a constaté la cécité de petits insectes et d'araignées qui vivent dans ces profondeurs. Le spéléogue célèbre, M. Martel, a visité aussi les carrières avec intérêt (1) ; il croit qu'elles étaient autrefois traversées par la rivière la *Naourde* ; actuellement elles sont encore impraticables au moment des forts dégels. En certains endroits, il y a jusqu'à trois et quatre étages de chambres ; mais, presque partout, il n'existe qu'un seul étage acces-

(1) Dans son récent ouvrage sur *La Spéléologie*, p. 2, M. Martel considère les refuges de Naours comme le type d'habitat souterrain le plus beau qui soit connu jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

sible en pente douce à partir de l'entrée, et situé à 30 ou 35 mètres au-dessous du sommet de la colline.

Les voies des carrières sont au nombre de vingt-huit ; elles ont généralement 1m30 de largeur ; on leur a donné des dénominations identiques aux rues du village de Naours, tandis qu'on réservait pour les salles importantes des noms plus pompeux : *Salle du Congrès*, *Chambre des Députés*, etc. Les excavations se partagent en trois grands groupes : l'un au nord-ouest, l'autre à l'est, le troisième, le principal, au sud-est. La portion située à l'ouest, restée à l'état de carrière fruste, semble avoir été, à l'exception de quelques chambres, consacrée à l'usage d'étables isolées : on y a retrouvé des ossements de chevaux, de moutons, de porcs et de lapins, des couches épaisses de fumier desséché ; on a constaté sur les parois les traces du frottement régulier du corps des animaux ; on a trouvé une borne, des encoches de mangeoires, des trous d'anneaux pratiqués dans la pierre.

Bien plus régulière est la partie centrale, avec la rue d'*Amiens* et ses prolongements, longue de 200 mètres, et les logements pratiqués perpendiculairement aux deux côtés de la rue, — comme les cellules d'un cloître, — avec des dimensions qui sont généralement de 6 à 7 mètres de longueur sur 3 à 4 mètres de largeur et autant de hauteur ; un bon nombre de chambres ont été supprimées au XVIIIe siècle, pour l'élargissement de la carrière et l'extraction des pierres.

La partie la plus curieuse, celle où se montrent les traces les plus manifestes d'habitation, est la partie méridionale, celle qui est par conséquent la plus retirée des écuries et des étables, avec ses rues de la *Croix*, de l'*Arbre*, du *Bout des Comtés*, et de l'*Eglise*. Ici se trouve une véritable crypte à trois basses nefs, avec des ruelles et des percées convergentes, qui pouvait recevoir quatre cents personnes ; on y remarque trois autels taillés grossièrement dans les parois, et l'on voit encore les cavités destinées aux pierres consacrées.

Digitized by Google

L'ensemble des carrières comprend douze cents mètres de rues, environ trois cents chambres, en comptant un vaste emplacement, dit *grenier à sel*, séparé du reste : à la fin du siècle dernier et au commencement du nôtre (comme l'attestent des monnaies retrouvées de l'an VII), les faux-sauniers y avaient établi leur cachette.

Mais ce qu'il y a de plus intéressant et de plus probant, pour bien établir que ces refuges ont été habités, c'est l'existence d'un puits à eau et de six puits ou prises d'air, hauts de plus de 30 mètres, qui étaient répartis dans les divers quartiers et qui ont été soigneusement restaurés : ils servaient en même temps à usage de cheminées, comme le démontre l'existence de couloirs horizontaux, d'où l'on a retiré jusqu'à dix voitures de suie. Pour éviter la surprise de l'ennemi ou de l'envahisseur, des précautions spéciales étaient prises : comme les points d'accès, ainsi les cheminées aboutissaient au milieu de broussailles. Deux sur six étaient dissimulées d'une façon encore plus ingénieuse : elles entraient sous le manteau de la cheminée de maisonnettes de meuniers, et leur fumée pouvait ainsi à distance se confondre avec celle d'une maison particulière. Quand ce détail, très frappant, a été observé une ou deux fois dans les carrières, tout doute cesse sur leur rôle de refuges.

***

Il est possible, probable même, que les carrières de Naours auront servi pendant des siècles à alimenter les constructions du pays : églises (1), châteaux, maisons. C'est sans

(1) C'est aussi pour trouver dans de meilleures conditions les matériaux destinés à la restauration artistique de sa belle église, que M. Danicourt a été amené à rechercher et à entretenir les refuges ; mais, d'après l'opinion des praticiens et des connaisseurs, un tiers seulement des souterrains a été creusé à usage de carrière, et tout le reste à destination de refuge.

Digitized by Google

doute à cet usage que se rapportent les marques de tailleurs de pierre, cibles, arbalètes, dessins divers, qu'on retrouve çà et là ; mais si le fait d'habitation provisoire n'a été qu'accidentel, il est absolument démontré.

Les objets qui prouvent l'habitation humaine sont innombrables : c'est d'abord, à l'entrée des très nombreuses cellules ou chambres, l'emplacement des cavités pratiquées pour les gonds et les serrures : on a retrouvé de la poussière de bois (car le bois le plus résistant périt ici en dix ans), à l'endroit des portes, qui parfois étaient doubles. On a découvert surtout des objets en matériaux plus résistants : des crampons et des trous pour objets de sellerie, dans les étables ; à l'entrée des habitations, des gonds, des serrures, une collection variée de clefs en fer parfois très élégantes ; près des cheminées, des restes de charbon de bois. Çà et là, on a recueilli des objets très divers, qui sont aujourd'hui réunis à l'entrée des carrières, mais qui, détail à noter, n'ont été retirés de l'endroit où ils étaient trouvés que devant plusieurs témoins sérieux : des couteaux, des faucilles, des ciseaux, des clous, des rasoirs, des rouets, des dés à coudre, des poids. D'autres objets servaient à usage de défense (on a d'ailleurs, à une entrée, signalé les traces d'un mur qui pouvait protéger contre la surprise de l'ennemi) ; ce sont : une fourche et trois leviers d'arquebuses, un fragment de garde d'épée, une hallebarde, des boulets et biscaïens, un fragment de couleuvrine, des outils pour fondre des balles, des chiens de fusil à pierre, une boucle à ardillon.

Outre des *crédhets* en fer, on a retrouvé dans leurs cavités, régulièrement espacées, les petites lampes en terre qui servaient à l'éclairage des galeries. On a également découvert d'importants fragments de vases en grès, de poteries à fleurs vertes, rouges ou jaunes, du temps de la Renaissance ; plusieurs sont exposées dans un *étimier* (dénomination picarde), ou armoire creusée dans la pierre, dont la porte a disparu.

***

Digitized by Google

Peut-on préciser, d'une façon détaillée, à quelles époques les carrières ont servi de refuge? Cela est assez aisé, grâce aux inscriptions et aux quatre-vingts monnaies recueillies : il est bien certain que la situation de Naours, entre Amiens et Doullens, dans un pays souvent ravagé par la guerre, exposa cette commune au pillage.

M. Danicourt a constaté, d'après des documents relevés par lui aux Archives nationales, qu'en 1331 les carrières, appartenant à l'abbaye de Corbie, étaient aussi vastes que de nos jours. Doit-on les faire remonter jusqu'aux invasions normandes? C'est une hypothèse rendue assez vraisemblable par le fait qu'en 850 l'abbé de Corbie ordonna de fortifier son manoir de Naours ; on aura trouvé des matériaux dans les souterrains actuels, et pendant des siècles on y aura largement puisé.

Il paraît du moins certain que les carrières servirent déjà de refuge pendant la guerre de Cent ans (1337-1453). Sans attribuer de valeur à certaines inscriptions fantaisistes, il semble bien que de nombreuses dates (M. Danicourt en cite soixante dix-huit), couvertes de patine et se rapportant à cette époque sont authentiques ; l'histoire générale rappelle d'ailleurs, la présence des *Ecorcheurs* à Naours vers le milieu du XV^e^ siècle, et la disparition des habitants à cette époque. On a, de plus, trouvé une monnaie de Philippe le Bel (1268-1314), un *Ave Maria* flamand du XIV^e^ siècle, et une médaille de la Sainte-Face, en argent, du style du XV^e^ siècle.

Pour l'habitation des carrières au XVI^e^ siècle, on relève les dates caractéristiques de 1511 et 1532, inscrites sur des moellons et le fait des ravages commis par les Anglais, sous François I^er^, dans la contrée. Pendant la Ligue, vers la fin du siècle, les carrières auraient successivement servi de refuge aux catholiques et aux huguenots. Pour les catholiques, la preuve est faite par la précieuse découverte d'un ducat espagnol, pièce de guerre en or, à l'effigie de Philippe II, 1585 : c'était, à cette époque, l'allié de la Ligue.

Digitized by Google

Il existe aussi, dans le médaillier, un certain nombre de pièces de chefs calvinistes, une petite pièce en argent de Charles IX et une plus grande de Henri IV, 1590. Le siège d'Amiens, en 1597, est l'époque où le refuge a dû alors être davantage utilisé.

L'habitation des carrières pendant la guerre de Trente ans (1618-1648) n'est pas douteuse : on relève la trouvaille, dans une cachette maçonnée, d'une pièce de Louis XIII, 1638 ; celle-ci a dû y être placée après la retraite des Espagnols qui, en 1636, la terrible année de la prise de Corbie, marchèrent sur Paris ; ce sont les armées de Jean de Werth et du prince de Carignan qui envahirent alors la Picardie. D'autres monnaies de l'époque appartiennent à la famille de Bouillon.

Au commencement du règne de Louis XIV, les Espagnols reviennent dans la contrée, des jetons et des monnaies le prouvent encore. Les dates de 1675 et de 1726, relevées ça et là, montrent que les carrières ne furent pas abandonnées plus tard ; peut-être servirent-elles quand Malborough fit le siège de Lucheux, au commencement du XVIII^e^ siècle. Puis, elles rentrent dans l'oubli, sauf pour les contrebandiers, jusqu'en 1825.

* * *

Actuellement, la surface et le tréfonds ont été acquis par l'abbé Danicourt ; les pentes restent cultivées ; une galerie nouvelle garantit une sortie facile, qui a même des allures architecturales. Ce curieux reste des troubles du passé est donc définitivement sauvegardé ; il le méritait par les dimensions considérables qui le distinguent des autres refuges, et par les souvenirs curieux qu'il renferme. L'effort persévérant d'un archéologue ingénieux et dévoué ; la collaboration d'une commune qui a bien compris son intérêt en créant un centre d'excursions, ont réalisé ce but louable, digne d'être cité en exemple.

Digitized by Google

TROIS RECUEILS

DE

PORTRAITS AU CRAYON OU A LA PLUME [1]

Par M. L. VILTART

Vice-Chancelier.

Un livre de M. Quarré Reybourbon ne saurait passer inaperçu. De nombreuses études, consacrées tant à l'histoire de la Flandre qu'à celle de l'Artois, ont depuis longtemps fait connaître l'érudition de notre distingué membre correspondant; en outre, plusieurs publications, notamment l'Horticulture à Lille avant 1792, une Causerie anecdotique sur les orchidées, ont montré qu'il possédait encore en son jardin un coin où il cultive la petite fleur bleue; l'ouvrage que nous présentons à l'Académie atteste l'agilité, la perspicacité, en même temps que l'indépendance de son esprit.

Ce livre, qui vient de paraître, est intitulé : *Trois recueils de portraits aux crayons ou à la plume*, représentant des Souverains et des personnages de la France et des Pays-Bas. Ces trois recueils se trouvent, le premier à la bibliothèque communale d'Arras, le second à Bruxelles et le troisième à Lille.

Notre recueil est surtout fameux, je le dis sans hésiter, au risque de faire prendre Arras pour un petit Marseille. Il

(1) Par M. Quarré-Reybourbon, 1 volume in-8°, Lille, imprimerie Danel, 1900.

Digitized by Google

a été, dès 1850, l'objet d'examens spéciaux ; la Bibliothèque nationale a fait photographier naguère vingt-cinq de ses portraits. En 1884, M. Bouchot, attaché au service des Estampes, sous le titre de *Portraits aux crayons*, a étudié ce volume au point de vue de son origine et de son ou de ses auteurs ; mais il était réservé à un chercheur septentrional d'éclairer d'une vive lumière ces intéressantes questions.

Nous ne sommes plus au temps où le Midi seul bougeait ; le Nord bouge, lui aussi, et la vie intellectuelle, de même que la vie industrielle, y prend, chaque jour, une activité nouvelle, constatons-le en passant et félicitons tous les travailleurs qui, dans nos Sociétés savantes, nos Universités, nos Facultés, par la plume dans les revues, les journaux, par la parole dans les conférences, coopèrent à ce mouvement. A ces bons ouvriers nous n'avons pas de conseils à donner, mais ils nous permettront de leur proposer comme modèle la méthode d'investigation et de déduction de M. Quarré-Reybourbon.

Etant donné un IN-FOLIO MAGNO d'une provenance inconnue, qui contient en ses 293 feuillets en papier 275 portraits à la mine de plomb ou à la sanguine, en moyenne une ligne d'écriture gothique en bas de chaque portrait, établir son histoire. Telle est l'énigme, digne du Sphynx de la fable, qui a été abordée et résolue.

Une tradition de famille attribuait la formation du recueil à Jacques Leboucq, gentilhomme Valenciennois du seizième siècle, dont la descendance perpétuée jusqu'à nos jours est très honorablement connue sous le nom de Leboucq de Ternas. M. Quarré a étudié cette tradition et, par des motifs absolument nouveaux, a établi son bien-fondé. Il pense de plus que Jacques Leboucq est l'auteur de la plupart des portraits.

Vient d'abord la biographie de Jacques Leboucq, entièrement reconstituée avec les archives de sa famille, son testament et son épitaphe. De ces documents résultent des présomptions heureusement complétées.

Digitized by Google

Nous suivrons, si vous voulez bien, M. Quarré pas à pas dans sa marche ; elle est curieuse et montre qu'une tâche une fois entreprise, il faut la poursuivre, toujours et quand même, sans défaillance. A titre de premier exemple et sans sortir de l'ordre d'idées déjà évoqué par des expressions qui sentent la procédure, permettez-moi de vous donner d'abord une anecdote rapportée dans un vieux livre de basoche.

Au temps où les actes et même les sous seings privés se faisaient sur parchemin, matière solide mais chère, un procureur étudiait la défense à une demande en paiement. Le client prétendait avoir acquitté sa dette tel jour, à telle heure, en tel lieu ; quittance avait été signée, mais à l'appui de sa prétention il n'y avait rien dans le sac. Et le procureur, soucieux bien qu'habile et fécond en moyens, épluchait les pièces lorsque ses regards tombèrent sur le lien qui les avait réunies, une bande de parchemin vingt fois tordue. Patiemment il la déplia et apparurent quelques lignes suivies d'une signature. Miracle ! C'était l'acquit. La cause était gagnée.

C'est par une inespérée trouvaille, presque de même nature, que M. Quarré tranche la question, ainsi que nous allons le voir en résumant son *processus*.

Jacques Leboucq appartenait à une famille noble de Valenciennes (1). Son père, Noël, surintendant de l'artillerie en cette ville, avait organisé les fêtes qui y furent célébrées en 1540, lors de l'entrée de Charles-Quint et des enfants de France ; c'est d'après le plan et les dessins de Noël Leboucq qu'avaient été élevés les arcs de triomphe, les statues et les autres motifs de décorations.

Jacques est mentionné pour la première fois en 1548, à l'occasion de la fête du Prince de Plaisance, célébrée aussi à Valenciennes, où il figura, avec un splendide costume, à la tête de cinquante compagnons.

Nommé héraut et roi d'armes du Hainaut par Charles-

(1) Nous citons ici textuellement.

Digitized by Google

Quint, il fut remplacé dans ces dernières fonctions en 1560 ; mais il resta héraut d'armes royal pour le Hainaut, en ayant pour résidence la ville de Valenciennes, comme l'attestent plusieurs documents de son testament.

Il s'occupa beaucoup d'art héraldique et tout ce qui concerne les fêtes et les tournois. On lit en effet dans l'une de ses épitaphes :

> Et fut tant bien appris du fait des armoiries,
> Qu'il savoit les quartiers de toutes seigneuries.

Plusieurs de ses ouvrages concernent l'art héraldique et les fêtes.

Enfin, dans son testament, Jacques Leboucq ordonne de mettre en un coffre, « tous ses libvres, pappiers et coppies d'armoiries et généalogies ».

Héraldiste, généalogiste et historien des fêtes et tournois, Jacques Leboucq était aussi un collectionneur, un artiste. Outre un riche mobilier d'amateur, il possédait un médaillier, puisqu'il lègue par son testament toutes ses médailles d'or, d'argent et de bronze. Il cultivait la musique ; il donne de même en legs : « tous ses instruments et libvres musicaux, si comme des orgues, deux espinettes, une muse à bruyant, cymbales et autres semblables instruments. » On est porté à croire qu'il était sculpteur, puisqu'il lègue aussi « tous ses patrons de boches, de plomb, de terre cuite. Il était certainement peintre et dessinateur. On lit dans son épitaphe en latin :

Pictor Jacobus Leboucq, imitator Apellis egregius.

Et dans son épitaphe en français :

> Car de peindre eut tel art qu'en mille et mille traits,
> Fit les hommes revivre en ses divins portraits.

Les *mille et mille traits* ne semblent-ils point indiquer

Digitized by Google

des portraits aux crayons ? En tous cas et c'est ce qui nous intéresse tout particulièrement pour le sujet dont nous nous occupons, il possédait des recueils de portraits. Le testament déjà cité mentionne parmi les legs de Jacques Leboucq « tous ses livres à patrons et portraictures servent à peintres et orphèbvres » ; ces mots désignent très clairement un recueil de la même nature que celui d'Arras.

Une mention analogue, rapportée par M. Bouchot, se trouve sur le feuillet de garde du n° 247 des manuscrits de la bibliothèque de Lille, où on lit dans une liste d'ouvrages relatifs à l'histoire des Pays-Bas : « Un livre en parchemin, ayant appartenu à Jacques Leboucq. contenant 82 portraits de grands seigneurs et d'hommes et femmes, aveq un autre cahier, le tout tiré de plomb ».

Ainsi que vous le voyez, des documents que lui ont fournis les archives de la famille Leboucq de Ternas, M. Quarré-Reybourbon tire de sérieuses présomptions; mais il a plus et mieux. Plusieurs cahiers du recueil d'Arras ont les mêmes filigranes que le papier d'un manuscrit de Valenciennes qui provient certainement de Jacques Leboucq. En tournant et retournant les pièces, comme un procureur, M. Quarré a fait cette découverte et il l'expose avec une satisfaction que nous partageons.

Vient ensuite l'examen de diverses questions qui n'ont pas été aussi catégoriquement tranchées. Pour cette dernière partie, de même que pour le recueil de Lille et celui de Bruxelles, permettez-moi de vous renvoyer au livre lui-même. Je vous renvoie également au précieux manuscrit de notre bibliothèque qui a maintenant un état civil. Nous pouvons nous en réjouir sans danger pour notre éminent Collègue, car, en matière bibliographique, la recherche de la paternité n'est pas interdite.

Digitized by Google

ABBAYE DE SAINT-VAAST D'ARRAS

RECHERCHES INÉDITES

SUR LA

Prélature du Cardinal de Bouillon

(77[e]-?) Abbé de St-Vaast

Par M. H. PARENTY

Directeur des Manufactures de l'Etat du département du Nord
Lauréat de l'Institut.

Un de mes collègues les plus distingués de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Clermont-Ferrand, M. François Boyer, vient de se dessaisir, au profit des Archives nationales, d'une importante correspondance autographe du cardinal de Bouillon. Il a bien voulu distraire de cette collection au profit de mes recherches personnelles, quelques pièces fort intéressantes, concernant l'administration temporelle de l'abbaye de Saint-Vaast sous le règne de Louis XIV. Ces pièces, que j'ai l'honneur de communiquer à l'Académie d'Arras, s'étendent de 1677, date de la promotion du Cardinal à la dignité de grand Aumônier de France, jusqu'en 1707.

Emmanuel Théodore de la Tour d'Auvergne, duc d'Albret, né vers 1643, abbé de Tournus, de Saint-Ouen de Rouen, de

Digitized by Google

Saint-Vaast d'Arras, de St-Martin de Pontoise, de Vicogne, de Cluny, cardinal évêque d'Ostie en 1668, doyen du Sacré Collège, grand Aumônier de France en 1671, chanoine du chapitre de la Cathédrale de Strasbourg en 1695, était le neveu du vicomte de Turenne, maréchal de France, et le fils de Frédéric Maurice, duc de Bouillon et de Louise de Berg. Il écartelait ses armes de celles d'Auvergne, de la Tour, de Boulogne, d'Albret, de France, etc.

Le cardinal de Bouillon ne résidait que de temps en temps à l'abbaye de Saint-Vaast, dont il faisait administrer les revenus par des intendants chargés de ses recettes.

1677. — M. Robin, l'un de ces intendants avait remplacé, vers 1677, M. Gaillard, précédemment honoré de la confiance du cardinal d'Este, également abbé de Saint-Vaast. En remettant le service à son successeur, M. Gaillard lui avait dit : « Monsieur, je souhaite que l'autorité du Cardinal vous fasse ici plus heureux que moi-même, mais donnez-vous de garde des moines. »

Les moines toutefois agissaient si honnêtement à l'égard du nouveau venu, l'accablaient de tant de politesses et de protestations d'amitié qu'il ne pouvait se persuader qu'il y eût rien de caché dans leur âme. En vérité il ne tarda pas à remarquer un changement dans leur attitude, dans celle de M. le grand Prieur, pour lequel le Cardinal et lui faisaient une exception favorable et qui ne lui avait jamais paru si grand jusqu'alors. Et les officiers du Cardinal s'aperçurent aussi de ce changement dans un voyage que S. A. E. fit au camp de Cambray et où elle repoussa le mémoire prodigieusement enflé par lequel ce grand Prieur réclamait notamment une subvention de 10,000 livres pour l'entretien de l'église et des bâtiments claustraux. Les religieux de Saint-Vaast n'ont qu'une seule crainte, celle de faire connaître à leur Abbé les affaires de l'abbaye et de lui permettre ainsi de réclamer les revenus seigneuriaux auxquels il a droit. Du temps de M. le cardinal d'Este, ils ont préféré, pour ainsi

Digitized by Google

dire, laisser périr leurs droits plutôt que de donner les lumières nécessaires pour les recouvrer, et il est clair que si M. le grand Prieur a persuadé à M. Gaillard de prendre sa retraite, c'était parce que ce receveur commençait à avoir connaissance des biens de l'abbaye, ce qui exigeait une longue pratique. Du reste il proposa au Cardinal de le remplacer par M. Charité, sous le prétexte d'une économie de cinq ou six cents livres qui eût entraîné certainement une perte plus que double pour l'Abbé. Quoiqu'il en soit, MM. le grand Prieur, le grand Prévost et Charité feignent de n'être pas d'accord et s'accusent réciproquement. Mais ils se font confidence de tout ce que leur répond M. Robin et ne cherchent qu'à embrouiller toutes choses, pour faire payer au Cardinal une bonne partie des dettes de l'abbaye, en particulier des dettes provenant de la succession de M. de Bourgoigne.

Je vois dans ce M. de Bourgoigne, Maximilien de Bourgogne, 75e abbé, le premier abbé de l'abbaye de Saint-Vaast d'investiture française qui succéda à Ph. de Caverel après un interrègne de vingt-deux ans, pendant lequel Dom Haccart, abbé élu pendant la domination espagnole mais non installé, ne put jamais obtenir l'investiture de Louis XIII. Dom Maximilien de Bourgogne mourut en 1660 ; il partage encore aujourd'hui, dans la chapelle Saint-Louis de la cathédrale d'Arras, la sépulture de ses quatre prédécesseurs, Roger de Montmorency, Thomas de Parenty, Pierre Sarrazin et Philippe de Caverel, dont les cercueils ont été retrouvés en 1848 dans les caveaux de l'abbaye de Saint-Vaast.

1677. — Les bons religieux avaient négligé, en entrant en possession du riche patrimoine de M. de Bourgogne, de dresser un inventaire des dettes actives et passives ; ils étaient donc bel et bien responsables de ces dettes, mais il résultait de cette omission un profond désordre que M. Robin avait quelques raisons de supposer volontaire, et

Digitized by Google

qui avait pour but de mettre les dettes passives à la charge de l'abbé actuel, le cardinal de Bouillon.

M. Robin dévoile quelques intrigues des moines pour arriver à dissimuler à ses yeux et même à faire disparaître certains registres, certains titres compromettants, quelques erreurs, quelques obscurités de leur comptabilité. C'est ainsi que l'on fait figurer parmi les créances à négocier en paiement des dettes plusieurs titres fort anciens et d'une valeur plus que douteuse. Un descendant des anciens fermiers de l'abbaye, à qui M. Robin réclamait une de ces créances, a répondu : « Mais l'abbé de Saint-Vaast m'a déjà réclamé cette dette. j'ai été assez heureux en fouillant dans les papiers de mes ancêtres pour en trouver la quittance signée de l'abbé de Saint-Vaast, je lui ai remis cette quittance, si les livres de l'abbaye ne sont pas mieux déchargés que cela, nous sommes gens ruinés. » C'est ainsi également, en ce qui concerne les dettes de l'abbaye, qu'un M. Delesté possède une rente sur l'abbaye, mais malgré toutes les instances de M. Robin, les moines refusent d'entrer en arrangement avec lui sous le prétexte que son beau-père leur a vendu de mauvaises étoffes. C'est un créancier fort acharné, fort dangereux mais ce n'est pas la mauvaise étoffe du beau-père qui fait la créance mauvaise, c'est qu'il a refusé naguère de payer une gratification aux moines à l'occasion de sa ferme, parce que les moines lui avaient manqué de parole. Or dans un cas semblable, l'abbé de Saint-Eloy voulait acquérir de l'abbaye de Saint-Vaast une maison d'Arras proche de son refuge et fort à sa bienséance. M. le grand Prieur a dit à M. Robin que les religieux n'y consentiraient jamais parce que cet abbé de Saint-Eloy avait offensé la communauté du temps de M. de Chalembert, et que les communautés ne pardonnent jamais.

Mais malgré toutes ces intrigues fort clairement dévoilées par son fidèle intendant, le Cardinal doit dissimuler et adopter le parti de la douceur jusqu'à ce que de nouveaux

Digitized by Google

faits plus précis lui permettent d'user de son autorité et de frapper un grand coup. Jusqu'à présent il n'existe pour ainsi dire que des présomptions fondées sur la grande avidité que les moines témoignent pour l'argent.

1677. — Le duc de Bourgogne avait étendu ses libéralités aux prévôtés, ce qui ressort de la lettre écrite par D. François de Beauvois à D. Jourdain, prévot d'Angicourt (un des successeurs en cette prévôté de Thomas de Parenty).

1677. — Lettres de MM. de la Charité, Hourdequin et Chasse, receveurs du Cardinal au sujet d'une dette contractée envers l'abbaye par le sieur Willart, un de ses anciens fermiers, adjudicataire de l'amodiation de Biache, Plouvain, Fresne, Montauban, Neuville et Oppy, détails fort curieux sur la procédure, la saisie des papiers et des biens du débiteur qui, renseignement pris, payait un loyer de 930 livres seulement pour un revenu de 2,500 livres, appartenant à l'abbaye ; les fermiers pouvaient encore s'enrichir à cette époque.

A retenir que le blé valait alors un écu la razière, l'avoine 40 sols et les chapons 10 sols, et que les divers droits seigneuriaux, reliefs et mutations s'élevaient annuellement au dixième denier de la valeur des terres et villages mouvants de l'abbaye de St-Vaast.

1677. — La lettre de M. Chasse mentionne l'émeute suscitée à Fleurbaix pendant l'établissement d'un clerc à la paroisse par un nommé Thouloire, personnage fort remuant qu'il faudra chasser du pays par une lettre de cachet du roi. Il recommande enfin au Cardinal le jeune Noël Grégoire, fils de l'avocat général, qui sollicite l'habit de St-Vaast et prévient S. A. E. qu'il devra, pour contenter les amis de ce jeune postulant, leur remettre es-mains une lettre de recommandation, ne contenant que des compliments.

1694. — Deux lettres relatives au revenu des missionnaires Bénédictins anglais de Douai.

1705. — Une lettre du Cardinal à M. de Serte, recom-

Digitized by Google

mande un fils de famille sous le coup de poursuites judiciaires du Parlement de Paris, et auquel il désirerait procurer un petit emploi, sous un faux nom, dans une dépendance de l'abbaye de St-Vaast, par exemple la prévôté d'Haspre, située sur le territoire du Parlement de Tournay.

1707. — Enfin, une autre lettre du Cardinal met D. D. Pouget et de Los, ainsi que les moines de St-Vaast dans la confidence de mesures sévères prises par le roi Louis XIV pour empêcher le Cardinal de se rendre en sa chère abbaye de St-Vaast, où il voudrait séjourner encore une fois avant que de mourir.

Il recommande de ne pas montrer cette lettre au prieur de Vicogne et à ses moines, bien moins dévoués que ceux de St-Vaast, et qui profiteraient de sa disgrâce pour refuser de lui payer 40,000 livres qu'ils lui doivent.

Digitized by Google

Lettre de M. Robin au cardinal de Bouillon.

A Arras, le 23 juin 1677.

Monseigneur,

Le changement que je vois dans le procédé de M. le grand Prieur et la manière dont il agit avec moi, me fait croire qu'il ne sera pas inutile à V. A. de voir dans quelques-unes de ses heures de loisir, cette grande lettre que je ferai un peu longue pour ne la pas si souvent fatiguer sur un même sujet, afin qu'à l'avenir elle prenne ses mesures, et soit informée que je vois toutes les apparences qu'il s'est mis d'intelligence avec MM. les Grand Prévost et Charité, quoiqu'ils fassent semblant de ne l'être pas, pour parvenir à leurs fins. Je donne cet avis à V. A. parce que j'espère qu'elle développera aisément toutes ces intrigues sur ce qu'ils lui peuvent dire ou écrire en particulier. Je sais qu'il n'est pas encore temps que V. A. use de son autorité et qu'il est de sa prudence de dissimuler jusqu'à ce que je voie plus clair dans les affaires de son abbaye, pour parvenir à un partage, et à l'acquit des dettes que je crois que V. A. sera obligée de faire pour l'augmentation de son revenu. Mais ce ne peut être avant deux ans pendant lesquels je travaillerai avec tant d'application que j'espère qu'elle s'en trouvera bien. J'aurai besoin pour cela de sa protection dans les occasions, c'est-à-dire que quand je me donnerai l'honneur de lui représenter quelque chose où je croirai qu'il ira de son service, et que j'aurai besoin de ses ordres pour cela, de vouloir me les donner, et en cas qu'elle y trouvât de la difficulté, d'avoir la bonté de me le faire savoir afin que je lui en donne les explications nécessaires. Elle sait que je lui dis les choses dans une vérité si pure et si détachée d'autres intérêts que les siens, que j'ose espérer qu'elle me fera la justice d'en être

Digitized by Google

persuadée, et voudra bien me faire l'honneur d'avoir quelqu'intelligence avec moi pour la conservation de son bien et de ses intérêts lesquels j'aurais peine à soutenir sans cela. Et comme j'estime qu'il est de son bien d'entretenir les choses sur le pied de la douceur et de la tranquillité, j'y ferai mon possible.

Votre Altesse connaît mon génie qui est assez porté à la paix et connaît aussi les moines. J'en avais excepté M. le grand Prieur, mais depuis quelque temps je me suis aperçu de quelque changement, je l'ai trouvé encore plus grand depuis qu'il n'a point obtenu de V. A. l'effet de son mémoire, sur lequel elle donna ses ordres au camp de Cambray et sur les réparations pour lesquelles il prétendait avoir dix mille livres par an pour l'entretien de l'église et des lieux claustraux. Je ne suis pas le seul qui m'aperçoive de ce changement, car j'ai su que les officiers de Votre Altesse en ont trouvé aussi bien que moi, à son dernier voyage d'ici et de Douay, où les choses n'ont pas été comme auparavant. Il me souvient que lorsque je suis venu en cette ville pour faire la recette, M. Gaillart me dit, après avoir rendu son compte, lui faisant quelques honnêtetés sur ce qu'il n'avait pas voulu continuer de la faire, que j'y trouverai plus de satisfaction que lui à cause de l'autorité de Votre Altesse, et surtout que je me donnasse de garde des moines. Mais comme ils agissaient de la façon la plus honnête du monde, je ne me pouvais persuader qu'il y eût rien de caché dans leur âme. Cependant je remarque clair comme le jour qu'ils ne demandent qu'à embrouiller toutes les affaires de l'Abbaye comme ils ont fait celles des dettes, ce que V. A. remarquera par une copie de lettre écrite à M. Scaron par M. l'Abbé d'Aurillac en 1666. Elle se souviendra que je lui ai dit que du temps de feu M. le cardinal d'Este, ils ont mieux aimé laisser, s'il faut ainsi dire, périr leurs droits, que de donner les lumières nécessaires pour les recouvrir, et je vois grande apparence qu'ils ont contribué au changement qui a été fait

Digitized by Google

de ses receveurs ou agents afin que personne n'eût connaissance parfaite du bien de l'Abbaye, car il faut bien du temps pour l'avoir ; et faisant réflexion sur ce que me dit M. Gaillart, il y a lieu de croire que M. le grand Prieur lui conseilla de demander à V. A. de se retirer, parce qu'il commençait à connaître les choses, dans la pensée de mettre M. Charité à sa place comme il le proposa à Votre Altesse sous prétexte d'une épargne de 5 ou 600 écus. Mais je crois que V. A. les aurait payés au double. Pour revenir à l'intelligence que je remarque entre ces messieurs c'est que M. le grand Prévost se plaint que M. Charité ne lui donne point connaissance des papiers dont il a besoin pour la recherche des choses qui peuvent servir à l'acquit des dettes. J'en ai parlé à MM. le grand Prieur et Charité qui disent qu'il a tous les papiers qui doivent être chez M. Charité. Sous ce prétexte mais de bonne foi, je crois qu'ils ne demandent qu'à embrouiller la chose pour faire payer à V. A. la moitié de ces dettes. Il y a cinq ou six jours que j'ai découvert qu'on a traité depuis quelques années d'une de ces dettes qui sont sur le recueil des vieilles dettes pour 1800 l. et l'on m'a assuré que le dernier paiement en a été fait depuis que je suis ici. Cependant l'on m'a caché cela et l'on ne m'en a point parlé. J'ai fait quelque mouvement pour avoir la quittance de cette somme, pour voir qui l'a reçue. Je ne sais si M. le grand Prieur en a entendu parler, mais il m'a demandé ce recueil pour faire extraire ceux qui se trouvent redevables dans icelui qui ne sont plus fermiers de l'Abbaye, pour le donner en paiement à ceux à qui on sera obligé de payer des dettes volantes suivant l'ordre de V. A. Je lui avais promis de le lui donner, mais depuis, ayant pensé qu'on le pouvait supprimer comme beaucoup d'autres titres que l'on demande, je me suis résolu de le garder et de faire faire cet extrait qui, à mon avis, sera inutile, car ayant demandé à quelques-uns des fermiers qui sont héritiers de ceux qui sont débiteurs sur ce recueil des

Digitized by Google

vieilles dettes, l'un d'eux m'a dit qu'on lui avait ci-devant demandé ce débit, et qu'il avait trouvé dans les vieux papiers de ses ancêtres la quittance signée de l'Abbé de ce qu'on lui demandait, et que si on l'eût perdue on l'aurait ruiné, et que les livres de l'Abbaye doivent être déchargés mieux qu'ils ne sont ; de sorte que si l'on baillait ces dettes en paiement cela ferait un méchant effet s'il s'en trouvait beaucoup de semblables. Je dis hier à M. le grand Prévot qui me vint faire des offres de service et des protestations d'amitié, que l'on m'avait dit qu'après la mort de feu M. de Bourgogne il y avait quantité de promesses dans l'abbaye et s'il savait de quoi elles étaient devenues. Il en demeura d'accord mais qu'il n'en savait rien, et ce matin j'ai reconnu par l'entretien que j'ai eu avec le grand Prieur, qu'il lui avait fait confidence de tout ce que nous avons dit sur ce sujet. J'ai demandé audit sieur grand Prieur si M. Gaillart n'avait point reçu de ces vieilles dettes, il m'a dit qu'il ne le croyait point. Mais lui ayant réparti que je savais qu'il avait payé à M. de Beaupré 4 ou 500 l. par ordre de M. l'abbé de Riziny sur les dettes actives, il m'a dit qu'il était vrai et qu'il fallait lui en demander un compte. V. A. se souviendra que je lui avais proposé un accommodement avec M. de Lesté pour la rente qu'il a sur l'Abbaye, à quoi ledit sieur grand Prieur s'opposa sous prétexte que son beau-père n'avait pas donné de bonnes étoffes. Je suis sûr que de tous les créanciers ce sera celui qui se défendra le mieux et qui sera à la tête des autres ; et selon les apparences, ce n'est pas la méchante étoffe qui fait cette dette plus mauvaise que les autres, mais c'est que ledit sieur de Lesté avait promis une gratification aux religieux quand on lui fit un bail de la ferme générale, laquelle il n'a point payée parce qu'ils lui manquèrent de parole. Et ce qui me fait juger cela c'est que en pareil cas M. l'abbé de Saint-Eloi voulant acheter une maison de cette ville qui est à sa bienséance, proche de son refuge, ledit sieur grand Prieur m'a dit que les religieux n'y consentiraient jamais parce

Digitized by Google

qu'il avait offensé la communauté du temps de M. de Chalemberg et que les communautés ne pardonnent jamais.

Je vois grande apparence que ce qui a fait prendre résolution à ces messieurs d'employer trois religieux à la reconnaissance des ganes et rentes, est pour m'ôter la connaissance desdites dettes et des droits seigneuriaux dont M. Charité fait la recette. Cependant, Monseigneur, je vois que ce sont de grands droits dont il a reçu bien peu de chose depuis le 1er mai 73 : et je suis fort trompé s'il n'en a reçu davantage. Car ayant fait réflexion sur ce qu'il m'a ci devant dit qu'il avait reçu de ces droits, je ne les trouve guère augmentés depuis un an et il les enfle de 6 à 700 l. de recettes qu'il a faites des rentes de la crosse, des rentes foraines et du sel qui n'est point de sa recette. Et ce qui me donne plus de défiance c'est qu'il me parut surpris de ce qu'un particulier me vint ces jours passés demander composition des lots et ventes d'une terre saisie en décret, dont le droit seigneurial portera peut-être 3,000 l. de quoi il ne m'avait point parlé quoiqu'on lui en ait fait demande il y a longtemps. Néanmoins, comme je n'ai que de la défiance fondée sur une grande avidité que je crois qu'ils ont pour avoir de l'argent, et que les prévotés et les revenus et droits de leurs offices particulières leur sont bien plus considérables que tout le bien de l'abbaye, cela me donnera lieu de ne rien négliger pour le service de V. A. Le partage s'est fait entre les trois religieux et mon fils pour la reconnaissance des rentes et ganes d'une manière où M. le grand Prieur et M. Charité marquèrent un emportement que je n'eusse point cru. J'en avais fait un projet à leur prière où j'avais mis les quatre lots par cantons, ainsi que V. A. l'avait ordonné afin que chacun pût travailler plus commodément à ce qui tomberait à sa charge, et par conséquent plus vite. Ils changèrent mon projet et y travaillèrent deux jours, et comme ils savaient que mon fils devait avoir le quartier où V. A. a eu la bonté de me donner

Digitized by Google

à ferme les rentes d'iceluy, ils avaient mis des paroisses aux quatre coins et en ôtèrent celles qui étaient proches, sous prétexte d'égaler la recette des ganes. Je leur représentai qu'il fallait faciliter les choses et je vis qu'ils tenaient ferme. Je leur proposai d'ôter ces paroisses que je dois avoir affermé et que je ferais quatre lots du surplus, que l'on tirerait au sort, ils n'y voulurent point entendre. Sur quoi je leur dis que V. A. en déciderait et que nous prendrions la liberté de lui écrire chacun nos raisons. Quand ils virent cela, ils se relachèrent un peu, à quoi je donnai les mains d'autant plus volontiers que je crois que c'est un bien que ces religieux y travaillent, parce qu'étant aidés de toutes lumières qu'on leur donnera ils pourront y réussir encore mieux que mon fils, s'ils veulent y travailler de bonne foi comme mon fils fera de sa part. Mais comme j'ai besoin de lui quelquefois, ainsi que j'essayai de leur faire connaître, ils n'écoutèrent pas la raison sur cela, disant qu'ils avaient besoin aussi de leurs religieux, et que c'étaient les enfants de la maison. Je passai tout sous silence et ne voulus point répliquer parce que je sais qu'il est de l'intérêt de Votre Altesse de faire la chose au plus vite. Je ne doute point qu'elle ne soit persuadée que mon fils y travaillera de son mieux, après quoi le temps viendra que l'on pourra prendre d'autres mesures et de plus grands éclaircissements.

'Le grand bruit qu'ils ont fait qu'on allait chasser Rideray a pensé faire rompre notre traité avec lui, je l'ai dit de bonne foi à M. le grand Prieur et je ne retarde ici que pour en achever l'exécution qui sera à ce que je crois vendredi. Mais quand cela sera fait je supplie très humblement V. A. d'être persuadée que nous aurons besoin de lui encore longtemps. La recette des arrentements qu'il fait, ce sont terres qui ont été autrefois aliénées du domaine de l'Abbaye soit que les abbés n'en pussent pas tant faire valoir en ce temps là, ou que ce fut les plus méchantes qu'on baillait de cette nature, lesquelles terres rendent presqu'autant de fer-

Digitized by Google

mage qu'on les pouvait affermer au profit de l'Abbaye et les rentes foraines sont petites rentes sur les fonds en argent, grains, chapons, qu'on appelle en France rentes seigneuriales. Rideray y a si bien travaillé qu'il m'a promis à mon retour de rendre un compte de tout renouvelé d'abouts et cotés, à la réserve de deux qui ne valent que 7 l. a 8 l. de rente.

Je partirai samedi, Dieu aidant, pour aller à Rouen, nous n'allons point à Péronne parce que nous avons tous convenu qu'il sera plus avantageux à V. A. et à l'Abbaye d'y aller à mon retour qu'à présent. M. le grand Prévot nous a proposé sa pensée sur ce sujet et nous avons conjointement cru qu'il avait raison.

L'on a signifié à la plupart des créanciers l'arrêt. L'huissier est allé à l'Isle, Douay, Béthune et la Bassée signifier le reste et j'ai donné ordre de faire la même chose à Amiens.

Je suis de votre Altesse Eminentissime,
Monseigneur,
Le très humble, très obéissant et très affectionné serviteur,

ROBIN.

Lettre de M. Robin au cardinal de Bouillon

Rouen, le 9e de juillet 1677.

Monseigneur,

V. A. trouvera ci-joint le mémoire qu'elle m'a fait l'honneur de me demander concernant les raisons dont je crois qu'on se pourra servir pour combattre les dettes de Saint-Vaast. Le Conseil de V. A. en sait d'autres plus fortes ce qui me fait croire qu'elle gardera ce mémoire pour conférer avec son Conseil selon le jugement qui interviendra si elle sera obligée au payement des dettes passives en justifiant le désordre et peut-être l'abus qui s'est fait des dettes actives, car si les religieux ont joui de la succession de feu M. de Bourgogne et qu'ils aient disposé des promesses et autres effets d'icelle

Digitized by Google

sans faire d'inventaire, il semble qu'ils sont obligés au paiement des dites dettes, du moins cela se juge ainsi contre les veuves et héritiers d'un homme qui laisse des créanciers à sa succession. Je suis, etc.

ROBIN.

Lettre de dom François de Beauvoir.

(Sur l'adresse : soit donné au sieur de Lannoy, maistre de la Fleur de Lis, à Pont, pour la faire tenir à M. Jourdain, prévot d'Angicourt à Pont, par Péronne, scellé de deux cachets de cire en bon état aux armes de l'envoyeur, taxe 3 fr.)

D'Arras, le 22 juillet 1699.

Monsieur,

Nous sommes enfin arrivés à bon port depuis la culbute de votre village dont ma sœur en a le bras encore fort noir et à moitié immobile. J'ai donné votre lettre à M. le grand Prieur, mais il n'a pas encore eu le temps de me dire ses intentions sur icelle. M. le prévot Mathon vous prie et moi aussi, de m'envoyer la promesse que M. de Bourgogne a faite en faveur de la paroisse d'Angicourt pour faire payer ce que M. Mathon lui a donné par la maison de Saint-Vaast, ou autres papiers favorables pour ce dessein, ou du moins quelque copie authentique si vous ne la voulez commettre puisque vous n'êtes dans le dessein de le satisfaire autrement, ce qui lui pourra faciliter le paiement par la maison de Saint-Vaast, étant jointe aux autres promesses et papiers. Il n'y a ici aucune nouvelle pour vous le mander. Espérant que vous nous enverrez au plus tôt ce que nous vous demandons. Je demeurerai à jamais votre très humble et très obéissant serviteur.

DE BEAUVOIR.

Mes baise-mains s'il vous plait à M. du Vivier.

Digitized by Google

M. de la Charité à M. le grand Prieur de l'Abbaye de Saint-Vaast.

9 octobre 1677.

Monsieur le grand Prieur,

Aussitôt que j'ai été rentré au logis, j'ai fait recherche des arrentements des carités et du Sart de Biache, contenus en l'admodiation de Willart, selon le bail qui nous a été montré et longtemps caché. Celui des carités, selon une déclaration de l'an 1500, se lève sur 103 mencaudés de terres labourables et trois manoirs qui payaient selon le compte du buffet 1619, folio 70, 80 mencauds de blés rendus en greniers et à la mesure de l'Abbaye. Celui du Sart, selon ladite déclaration, sur 18 mencaudés de terres qui payaient selon ledit compte 16 mencauds de bled au folio 71. Lesdits manoirs et terres doivent droits à tous changements. L'ancien ordre des titres rompu, nous fait ignorer des belles choses. Fait ce 9 octobre 1677.

G. A. DE LA CHARITÉ.

Lettre de M. Rt Chasse au cardinal de Bouillon.

12 octobre 1677.

Monseigneur,

Nous avons fait faire la saisie des effets de Willars hier de grand matin dans la forme dont je me suis donné l'honneur de donner avis à V. A. E. par ma dernière, et aussitôt j'ai été prier les présidents et conseillers d'ordonner sur une requête que nous présenterions, qu'à l'introduction des gens du roi l'on fit inventaire de tous les papiers qui seraient en son logis regardant l'Abbaye, ce qui fut ordonné. La rigueur de ce procédé obligea Willars de venir composer avec nous, et s'obliger de nous rendre généralement tous

Digitized by Google

nos papiers qu'on a mis dans des sacs cachetés et transportés dans ma chambre, avant que d'oter les trois sequestres qui étaient dans son logis, jusqu'à ce qu'on prenne aujourd'hui et demain le temps de les visiter pour lui rendre ceux qui regardent sa famille, et retenir ceux qui nous appartiennent. Il nous a fait cession volontaire de la dernière année de son amodiation et de tous les arrérages échus depuis la provision de V. A. E dont nous lui tiendrons compte dans l'accommodement que nous ferons pour les comptes des rentes foraines et des gaules. quand il montrera que ce sont redevances reconnues et à lui dues. J'ai mis cette condition afin qu'il ne vienne pas à la traverse avec ses prétendus arrérages quand nous ferons reconnaître quelque chose qui n'aura pas encore été reconnu.

Je n'ai pas parlé de ce qu'il nous doit dans ce contrat afin d'avoir le moyen de saisir ses effets quand votre Altesse Eminentissime trouvera bon qu'on fasse l'accommodement pour les rentes foraines et gaules, où nos avocats trouvent de la difficulté pour ce qui est échu du temps de M. le cardinal d'Este, leur ayant mis en considération ce que V. A. E. m'avait fait l'honneur de me mander la dessus, et sont d'avis différer la liquidation de ce que doit Willars pour les dites rentes foraines, jusqu'à ce que nos juges se soient expliqués pour nos dettes, et au cas qu'ils ordonnent de relacher aux créanciers tous les arrérages qui se trouveront dus jusqu'à la provision de V. A. E. on ne pouvait faire d'accommodement qu'à l'interdiction d'un sindic de la part des dits créanciers, ce qui m'a fait penser qu'il fallait tirer de Willars nos papiers de la cession afin que ce retardement n'eut pas arrêté le cours du redressement de nos affaires. J'envoie à V. A. E. la copie du contrat, ayant vu le bail original de Willars, il s'est trouvé que son amodiation comprend par dessus ce que nous avions marqué à V. A. E. deux articles qui portent 96 razières de blé. V. A. E. le verra par les billets que j'ai envoyé demander à M. de la Charité pendant

Digitized by Google

que j'écris cette lettre que j'ai ici joint, l'un de ces articles s'appelle les Carités de Biache et l'autre la Sart de Biache. Ainsi le revenu en blé est de sept cent raziéres moins treize.

Quand à la recette de cette année si V. A. E. trouve bon d'envoyer un ordre au conseil qu'elle a établi ici les vendredis, contenant que vu la cession que Willars a faite au profit de son abbaye, elle ordonne qu'on partage à dom Maximilien le Josne et à dom Etienne le père ladite amodiation à recevoir, lesquels en dresseront un compte particulier ensemble pour se faire informer de la valeur de cette amodiation au juste. Cela passerait plus doucement avec M. Robin. Après quoi V. A. E. disposera de l'amodiation à la communauté à quoi nous sommes prets si V. A. E. le juge nécessaire pour assurer la somme de 1900 livres.

Il y a un grand vacarme au pays de Lalœne au sujet de l'établissement d'un clerc en la paroisse de Fleurbaix, les habitants méprisant les droits de l'Abbaye et voulant secouer le joug de V. A. E. Cette tempête est suscitée par un certain Thouloire, qui depuis plus de vingt cinq ans a brouillé tout ce pays là; nous ne voyons d'autre remède ici que d'obtenir une lettre de cachet du roi pour chasser ce personnage hors de ce pays là. V. A. E. m'ordonnera ce qui lui plaira.

Le fils de l'Avocat Général Noel Grégoire me presse de par lui et par tous les amis de son père, avec toutes les instances imaginables pour être de ceux à qui on donnera l'habit pour la Toussaint. Je l'ai renvoyé à V. A. E. et je crains d'être obligé de lui écrire en sa faveur une lettre que je leur montrerai et laisserai en main pour la lui adresser, qui ne contiendra que des compliments pour contenter ces gens là en les assurant que je suis avec un très profond respect, Monseigneur, de V. A. E. le très humble et très obéissant serviteur.

A. Chasse.

Digitized by Google

Pièce concernant l'amodiation de Willart.

Abbaye de St-Vaast le 12 d'octobre 1677.

Novembre 1677.

Les soussignés s'étant appliqués à faire le repartissement tant des avoines de gaule que des rentes foraines dues à l'abbaye de St-Vaast par les villages et paroisses qui en sont chargés conformément aux ordres qu'ils ont eu de S. A. E. M. ont cru devoir informer sadite Altesse que les villages de Biache, Plouvain, Fresne, Montauban, Neuville et Oppy dont les rentes ont été affermés jusques à présent au sieur Willart pour la somme de neuf cent trente livres seulement par an, consistent annuellement en cinq cent quatre vingt trois razières de blé, vingt quatre mencaux d'avoine qui font quarante huit razières d'avoine, soixante et un chapons, une pouille et vingt sept livres cinq sols d'argent. Evaluant le blé à un écu la razière, l'avoine à quarante sols la razière et les chapons à dix sols la pièce, feront par an la somme de mil neuf cent deux livres sans y comprendre les droits casuels et seigneuriaux tant des lots rentes que reliefs qui sont dans les paroisses ci-dessus nommées du dixième denier de la valeur des terres et héritages desdits villages mouvant de la dite abbaye, soit par succession, vente, doutransport, échange et généralement toutes les fois que les dites terres vont de main en autre, et qui sont trouvés porter par le compte de l'an 1606 à la somme de trois cent deux livres pour cet an, par celui de 1607 à la somme de cinq cent quarante livres dix sols, par celui de 1624 à huit cent trente trois livres quinze sols, neuf deniers, et par celui de l'an 1629 à la somme de cinq cent nonante six livres dix sept sols six deniers.

A. Chasse. Ag. de la Charité. Hourdequin.

Digitized by Google

Deux brouillons de lettre du Cardinal, de la main et de l'écriture de le Vaillant, au sujet du revenu de l'hopital Saint-Nicolas de Sain, à Douai.

1694.

J'ai toujours, Monsieur, reconnu en vous des dispositions si favorables à procurer le bien de la religion, que je ne fais point de difficulté de vous prier de vouloir bien contribuer par votre avis à ce que le collège de Saint-Vaast de Douai rentre dans la possession des revenus de l'hopital de Saint-Nicolas de Sain pour servir à la subsistance des missionnaires anglais.

Cet hopital a été réuni autrefois par lettres patentes du roi d'Espagne au collège de Douai pour servir d'augmentation à la subsistance des Bénédictins anglais. Par la réunion des revenus des hopitaux à l'ordre de Saint-Lazare, fait en 1672, le collège de Douay a souffert cette diminution. A présent il s'agit de lui remettre ces revenus, mais comme il est à propos d'obtenir de nouvelles lettres patentes du Roi pour autoriser cette réunion, Monsieur le Chancelier, qui est très bien disposé à les accorder, le roi d'Angleterre lui en ayant même écrit, m'a témoigné qu'il était à propos de savoir vos sentiments.

J'espère, Monsieur, qu'ayant autant de piété que vous avez vous serez bien aise de contribuer par votre avis au soulagement de ces pauvres missionnaires anglais, qui ont plus besoin de secours que jamais, que vous jugerez vous-même qu'on ne peut faire une application plus juste et plus utile des revenus de cet hopital quand même elle n'aurait pas due être faite, qu'à l'entretien de ces missionnaires. Je ne laisserai pas, Monsieur, d'en avoir une très vive reconnaissance.

Digitized by Google

16e mai 1694.

Sur le même sujet (Ecriture de Levaillant).

Je crois, Monsieur, que vous voudrez bien que dans toutes les occasions qui se présentent pour les intérêts de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. la confiance que me donne l'amitié que vous m'avez toujours témoignée, me donne lieu d'espérer que vous serez bien aise de me faire tout le plaisir que vous pouvez. Dans cette vue, je vous expliquerai ici, que du temps du roi d'Espagne, il y a eu un hôpital de Saint-Nicolas de Sain, proche la ville de Douay, dont les revenus furent mis au collège de Saint-Vaast de Douai pour contribuer à la subsistance des religieux Bénédictins qui sont destinés pour les missions d'Angleterre.

L'abbé et les religieux de Saint-Vaast d'Arras ont la direction de ce collège. Cette union faite par lettres patentes du roi d'Espagne a subsisté jusqu'en 1674. et vous savez, Monsieur, que par la réunion ordonnée en 1672 de tous les revenus des hopitaux et maladreries à l'ordre de Saint-Lazare, il est arrivé que le collége de Douai a souffert le retranchement de ce revenu qui ne va pas à plus de cinq cents livres. Comme ces réunions se trouvent à présent révoquées, le Roi a trouvé à propos de faire une nouvelle application de ces revenus à la subsistance des pauvres, suivant l'avis qui en serait donné par Messieurs les Evêques et intendants. Il arrive que comme dans lédit on a trouvé toutefois à propos de remettre aux collèges les revenus des hôpitaux de maladeries qui leur avaient été ci devant donnés pour de nouvelles charges, que j'ai prétendu avec les religieux de Saint Vaast qu'on doit remettre au collège de Douay les revenus de cet hôpital de Saint-Nicolas unis du temps que la ville de Douay était sous la domination du roi d'Espagne. Le roi d'Angleterre prend même beaucoup d'intérêt dans cette réunion, qui regarde comme vous voyez les missionnaires anglais, il en a même écrit à Monsieur le

Digitized by Google

Chancelier qui est très bien intentionné. Cependant, sous prétexte que dans les termes de l'édit nouveau il est parlé que l'on ne restituera aux collèges que les biens qui leur avaient été donnés à nouvelles charges, M. le Procureur Général de la commission établie pour régler ces sortes de réunions, a prétendu que la charge générale établie par les lettres patentes du roy d'Espagne, de servir d'augmentation pour la subsistance des missionnaires Bénédictins anglais n'était pas assez expresse, et qu'il fallait que le roi donnat de nouvelles lettres patentes pour autoriser cette restitution qui doit être faite au collège de Douay des revenus de cet hôpital Saint-Nicolas. Et comme M. le Chancelier s'est fait une règle de ne rien déterminer sur ces réunions qu'il n'ait l'avis de MM. les Intendants chacun dans leur département, il m'a témoigné qu'il fallait s'adresser à vous, afin de le mettre en état d'exécuter ce qu'il trouve juste dans cette affaire. Cela m'oblige donc, Monsieur, de vous prier de faire reflexion que dans la conjoncture présente, on ne peut faire un meilleur emploi des revenus de cet hopital qu'à la subsistance des pauvres missionnaires anglais, qui ont plus besoin de secours que jamais, et s'il manque quelque chose à l'application qui en a dû être faite par les lettres patentes du Roy d'Espagne, vous pouvez, Monsieur, avec votre intelligence ordinaire, insinuer à M. le Chancelier, les termes les plus propres pour faire que ces revenus ne puissent jamais être appliqués à d'autres usages qu'à la subsistance des missionnaires anglais.

Je puis vous assurer, Monsieur, que M. le Chancelier est très convaincu de l'utilité de cette application et que si votre avis est conforme à ses sentiments, le collège de Douay rentrera dans la possession de ce revenu, qui quoique peu considérable ne laissera pas de servir beaucoup, pour soulager ces pauvres missionnaires anglais. Ainsi après que vous vous serez donné la peine d'examiner les papiers qui vous seront remis par un religieux de l'abbaye de St Vaast

Digitized by Google

qui vous remettra celle-ci, je vous aurai une très sensible obligation, si vous voulez bien, au milieu de vos grandes occupations, lui accorder une expédition prompte et une décision favorable.

Lettre du cardinal de Bouillon à M. de Serte à Arras.

A Tournus, ce 29 juin 1705.

En rendant à Dom de Los une réponse que je fais à une lettre que j'ai reçue de lui par le dernier ordinaire, demandez lui de ma part, si on ne trouverait pas moyen d'établir dans quelque lieu dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast, et principalement dans la prévoté d'Hapres, entre Cambray et Valencienne, un fils de famille non marié, qui écrit bien et est capable de rendre dans la suite de longs services à moi et à l'abbaye de Saint-Vaast, et auquel outre la nourriture, je désirerais en attendant mieux, de lui procurer un emploi qui vaudrait de quatre à cinq cent livres par an, et cela pour le retirer de ce pays, où il se peut faire qu'il ne pourra revenir de longtemps à cause d'une affaire qui lui est faite, quoiqu'il n'ait rien fait qui ne fut très conforme à ses devoirs et à son honneur, laquelle l'obligera apparemment, au moins pour quelque temps de changer de nom. Il ne vous sera pas difficile de deviner celui dont je veux parler dans cette lettre, non plus que de rappeler dans votre souvenir l'affaire qui peut l'obliger à s'absenter du pays, et comme nous avons une extrême confiance à Dom de Los, vous lui pourrez tout confier sous le secret, afin qu'il reconnaisse qu'en procurant un emploi à ce fils de famille, dont je n'ai jamais entendu dire que du bien, on me fera un sensible plaisir en l'employant moyennant cela à rendre service à l'abbaye de Saint-Vaast, surtout résident pour le présent à Hapres, qui n'est pas dans l'étendue du Parlement de Paris, comme la ville d'Arras, mais dans l'étendue du Parlement de Tournay. Faites-moi réponse sur cela le plus tôt que vous pourrez.

Digitized by Google

Le cardinal de Bouillon, doyen du Sacré Collège, a M. Dom Pouget à Arras.

A Rouen, le 14 octobre 1707.

Dans une lettre que je compte qui ne sera lue que de vous et de Dom de Los, je vous dirai que je suis bien obligé au mauvais temps qui m'a empêché de me mettre en chemin pour Arras, puisque sur ce que le Roy m'avait cru parti pour y aller, il avait ordonné par un surcroit de ses rigueurs à mon égard, qu'on me fit savoir qu'il ne voulait pas que j'y allasse.

Si le prieur de Vicoigne qui est un bon homme d'ailleurs mais en qui je ne connais pas des sentiments dans l'esprit et dans le cœur, semblables à ceux de Dom de Los, en avait de pareils aux siens, et que la communauté de Vicoigne fut composée de religieux, ayant le même esprit et le même cœur à mon égard que la communauté de Saint-Vaast, je vous dirais qu'il ne serait que bon de faire connaître au prieur de Vicoigne cette nouvelle dose de mortification qui vient de m'être donnée, qui m'afflige d'autant plus qu'elle m'ôte la consolation et la joie que je m'étais fortement proposée d'aller passer quelques jours à Saint-Vaast en m'en retournant en Bourgogne.

Mais il faut vouloir ce que Dieu veut, toujours raisonnablement et justement de sa part, et très souvent injustement et déraisonnablement de la part des hommes, et ne rien dire, si vous ne l'apprenez pas d'ailleurs, de cette défense qui m'est faite, en m'en retournant en Bourgogne, d'aller à Arras. Puisque cette connaissance, ne pourrait que ralentir dans l'esprit et le cœur du Prieur de Vicoigne et de cette communauté le désir de me satisfaire, en l'engageant au

Digitized by Google

payement du principal et des intérets des quarante mille livres, pour lesquels je veux bien quitter toutes mes prétentions, jusque à la fin de la présente année 1707, et que je compte de pouvoir toucher au moyen des transports que j'en ferai à ceux que j'espère qui me pourront faire toucher cet argent dans les temps que l'on prendra et dont je donnerai ma quittance et mon transport qui sera accepté par la communauté de Vicoigne, et dont elle fera sa propre et privée dette, tant pour le principal qu'elle acquittera peu à peu, et les intérêts qui courront jusqu'au paiement du principal, au prorata des paiements qui se feront de temps en temps sur le principal.

Je ne partirai pas surement d'ici que vous n'y soyez de retour, et y pouvant passer les trois mois de novembre de décembre et de janvier sans rien faire de contraire à la volonté du Roi, ma demeure ici et ma marche pour mon retour en Bourgogne, y seront réglées uniquement par ma santé, la fin des affaires que j'ai ici, les beaux ou mauvais temps ou chemins qu'il pourra faire pendant ces trois mois, si Dieu entre ci et ce temps, permet que les choses demeurent sur le pied qu'elles sont.

Toute cette lettre, encore une fois, ne doit être vue que de vous et de Dom de Los, qui, je m'assure, par sa lecture, par les sentiments de son esprit et de son cœur, surtout pour moi, se sentira plus que jamais excité à me faire avoir une bonne issue de votre voyage, surtout à ce qui m'est et me sera dû par la communauté de Vicoigne à la fin de la présente année 1707.

Du moment que vous serez de retour ici auprès de moi, je prendrai ici territoire pour finir l'affaire de St-Vaast puisque le Bon Dieu permet que je ne puisse pas avoir la consolation et la joie de finir cette affaire, étant actuellement à St-Vaast, où j'ai une passion démesurée d'aller encore une fois, pour le moins, avant que de mourir.

Digitized by Google

Paris, 6 novembre 1577.

Lettre de M. Hourdequin, religieux de Saint Vaast, au cardinal de Bouillon.

Monseigneur,

J'ai reçu lettre du 3e de M. le grand Prieur par laquelle il me mande que pour l'affaire Williart, outre la dernière année d'admodiation que ledit Williart a quittée au profit de V. A. E. qui doit finir à la Saint-André 1698, il est encore demeuré redevable vers votre abbaye de mil quatre vingt livres dont on n'a point fait mention dans l'accord, afin de pouvoir par ce moyen saisir les effets dudit Williart pour ses comptes, aussi longtemps qu'il n'aura point payé au sieur Robin ladite somme de 1080 l. et que pour les arrérages qu'il a reconnus qu'ils sont très peu considérables et que d'ailleurs V. A. E. ne pouvait pas en justice le priver des fruits d'une amodiation dont elle lui demande le paiement, et que le biais qu'ils ont pris était un milieu pour ne point lui oter ce qui appartient à votre abbaye et empecher ledit Williart de venir brouiller les reconnaissances que V. A. E. fera faire ayant présentement tous les papiers, ne restant plus qu'à Monseigneur d'ordonner par quelles personnes il souhaite qu'on en fasse faire la recette et à quel titre il lui plait que les religieux la fassent, étant prêts de l'entreprendre de toutes manières, puis qu'il n'y a rien à hazarder de se faire fort quelle vaudra 1900 livres et qu'ils rendront compte bon et fidèle du surplus.

Il me mande aussi qu'il espère recevoir de V. A. E. en présence ses ordres là dessus, étant obligé de se transporter à l'officialité de Beauvais et ensuite à l'archevêché de Paris pour en ces deux lieux y faire registrer la véritable provision où notre confrère Jourdain avait fait coucher sa fausse provision en titre de bénéfice de la prévoté d'Angicourt, ayant le troisième de ce mois, déporté en plein chapitre ledit

Digitized by Google

frère Jourdain de son office, et le remis au dortoir, le tout en présence d'un notaire apostolique qui doit en dresser l'acte en forme, et qu'il m'entretiendra fort particulièrement sur ce chapitre le 13e du courant, auquel temps il apportera la copie collationnée par messieurs les gens du Roy, du Conseil d'Artois de l'inventaire fait et dressé à la mort de feu M. de Caverel par les officiers fiscaux de ce même Conseil.

Je suis avec toutes sortes de respects, Monseigneur, de V. A. E. le très humble et très obéissant serviteur et religieux.

HOURDEQUIN.

Je me rendrai lundi prochain vers V. A. E. selon les ordres que j'en ai reçus de M. de Saint-Germain.

1677.

Le P. Hourdequin, religieux de Saint-Vaast, rend compte au cardinal de Bouillon d'une lettre qu'il a reçue à Paris du grand Prieur de l'abbaye de Saint-Vaast. Cette lettre traite des mesures prises dans l'affaire de l'amodiation Willart, pour sauvegarder les droits de l'abbaye. Le grand Prieur dit se rendre à l'officialité de Beauvais et à l'archevêché de Paris pour faire enregistrer la vraie provision du bénéfice de la prévoté d'Angicourt qui vient d'être enlevée au frère Jourdain, lequel a été déposé et renvoyé au dortoir, en plein chapitre et en présence d'un notaire apostolique qui en dressera l'acte. Il est question ensuite de l'inventaire fait au décès de Philippe de Caverel, 74e abbé de St-Vaast, mort en 1636 d'après l'inscription relevée sur son cercueil en 1848.

Un rapprochement curieux : le Nécrologe de Saint-Vaast dit qu'en 1559, Thomas de Parenty, *præpositus Angicurtensis res dilapsas recuperavit*. Th. de P. avait donc eu déjà à réformer en 1559, à Angicourt, des abus semblables à ceux qui provoquèrent en 1677 la déposition du P. Jourdain.

Digitized by Google

LES ATRÉBATES

DANS LE

ROMAN CONTEMPORAIN

Par M. l'Abbé RAMBURE

Membre résidant.

MESSIEURS,

IL y a bien longtemps que Juvénal, voulant montrer la fragilité de la gloire, s'adressait à Annibal et dans une prosopopée célèbre lui disait : « Va, insensé, franchis les Alpes sauvages ! Et tout cela pour être un jour l'amusement de la jeunesse et devenir un thème à déclamations (1). » On pourrait appliquer cette remarque au roman historique, si l'on voulait faire le procès de ce genre littéraire : même quand il ne fausse pas les idées, il présente l'inconvénient de mêler les héros les plus célèbres à des aventures que l'imagination des écrivains a créées ou du moins fort embellies, et il les rabaisse jusqu'à devenir de simples instruments pour le plaisir des lecteurs modernes.

Mais il a un avantage qui lui fait pardonner bien des défauts : de ces existences célèbres l'histoire vraie ne donne souvent, surtout pour les temps anciens, que les évènements

(1) Juvénal, *Satires*, x, 133.

Digitized by Google

saillants, par conséquent isolés, froids et inertes dans leur solitude. Et nous, qui aimons à vivre et à contempler la vie, nous désirons voir s'animer devant nous ces héros ; nous voulons les saisir sur le vif de l'action ; de leur vie, il nous faut non seulement la trame sommaire, mais toute la contexture, toute la suite, et à défaut du vrai, nous nous contentons du vraisemblable.

C'est à ce besoin de l'intelligence et de l'imagination qu'ont répondu, dans tous les temps, les auteurs de romans historiques : sans remonter jusqu'à la *Cyropédie* de Xénophon, ni même jusqu'au *Télémaque* de Fénelon, qui ne connait le *Voyage* (trop décrié) *du jeune Anacharsis*, les *Martyrs* de Châteaubriand, les excursions fictives que Dezobry a fait faire au gaulois Camulogène dans *Rome au siècle d'Auguste*, la hardie reconstitution du monde punique, tentée par Flaubert dans *Salammbô* ? — Ce n'est pas seulement la France moderne qui développe ce penchant en y cédant : le cardinal Wiseman, dans *Fabiola*, nous a raconté les origines chrétiennes ; le romancier polonais Sienkiewicz, fort connu hors de France, a popularisé dans le *Quo vadis* ? le Néron de Tacite ; l'allemand Becker a écrit son *Charicles* pour la Grèce, et son *Gallus* pour Rome.

Ne convenait-il pas que les Gaulois, ainsi promenés à travers le monde, revinssent chez eux, et nous fissent connaitre ce qui s'y passait, au moins à la période héroïque de leur histoire ? En deux ans, deux écrivains célèbres, MM. Rambaud et Anat. France l'ont pensé et c'est de leur œuvre que je viens vous entretenir.

* * *

Pourquoi avoir tardé si longtemps à exploiter cette mine, — trésor rare pour un romancier, — d'un peuple aux mœurs caractéristiques, luttant pour ce qu'il y a de plus sacré au monde, l'indépendance ? Les textes manquaient-ils donc

Digitized by Google

pour constituer cette trame dont je parlais tout à l'heure ? Non, Messieurs : si nos pères les Gaulois ne nous sont guère connus que par César, on peut dire que ses récits, quand ils portent sur des observations matérielles plutôt que sur des appréciations morales, sont le plus souvent sincères et exacts.

Mais à ce tableau il manquait un cadre ; il a fallu les longs et patients efforts de l'archéologie et de la philologie, alliées dans un même but ; il a fallu surtout la diffusion de ces résultats acquis dans le grand public lettré, pour que le roman gaulois devint possible. C'est fait maintenant. Nous ne saurions oublier toutefois à qui nous devons ce résultat. Pour l'archéologie, le musée d'antiquités nationales de Saint Germain-en Laye présente actuellement, classés et présentés avec érudition, dans ses galeries hélas ! presque désertes, les résultats de l'immense enquête que Napoléon III fit faire sur tout le sol de la Gaule, pour les matériaux de son *Histoire de César* ; d'autres découvertes sont venues les compléter, et le petit livre récent de M. Jullian (*Gallia*), dépourvu de prétention et non d'érudition, a vulgarisé partout et notamment dans la jeunesse, les plus importantes découvertes qui concernent la civilisation primitive et les luttes guerrières de nos pères.

Pour la littérature et l'ethnographie, quatre noms sont surtout à retenir : ceux de MM. Desjardins et Longnon, pour ce qui concerne la géographie de la Gaule, celui de M. Gaidoz, pour ce qui touche à la religion druidique, et au premier rang celui de M. d'Arbois de Jubainville, qui continue au Collège de France depuis 1878, je pense, son cours de littérature celtique.

Munis de ces richesses, MM. Rambaud et Anat. France ont écrit, l'un un roman entier sur l'*Anneau de César*, l'autre une nouvelle sur *Komm l'Atrebate*, auxquels nous arrivons après ces préambules un peu longs, mais peut-être utiles.

* * *

Digitized by Google

Examinons d'abord l'*Anneau de César* (1). L'ancien Ministre de l'Instruction publique a choisi, pour personnage principal, non pas un Atrébate, mais un Gaulois des environs de Lutèce. Toutefois, çà et là, pour ainsi dire, les Atrébates traversent la scène. Ainsi l'écrivain raconte leur rôle vaillant à la bataille de la Sambre (t. I, p. 111). Ailleurs nous voyons Komm l'Atrébate cité, comme il convient, parmi les chefs qui, dans le nemedh des Carnutes (t. I, p. 316), « glorieux entre tous les héros de l'indépendance », préparent la levée de boucliers universelle contre César ; il nous apparaît plus tard, se partageant avec Vergassilaun, Eporédorix et Viridomar (t. II, p. 238) le commandement de toute cette armée de 250,000 hommes qui essaie (mais en vain) de débloquer Alésia et de secourir Vercingétorix :

« On leur donnait parfois, dit le héros, le titre que nos frères d'Asie donnent à leurs princes ; ils étaient nos *Tétrarques*. » Enfin, à la suite d'un effort suprême, nous retrouvons le chef gaulois : « Komm l'Atrébate, après avoir aussi vaillamment lutté, fit sa soumission le dernier parmi les guerriers du Nord, et y mit cette fière condition, que jamais il ne serait obligé de venir chez les Romains et que jamais il ne verrait la face d'aucun d'eux (t. II, p. 324). »

Par contre, et comme pour faire mieux ressortir le but élevé de cette lutte contre l'envahisseur, nous entendons la thèse opposée placée dans la bouche des Gaulois ralliés aux Romains (t. I, p. 109-110) :

Nous sommes très peinés de voir engagés dans cette fâcheuse aventure nos voisins Suessons, Ambiens et Bellovaks, avec qui nous sommes en relation d'amitié et de commerce. Nous tâcherons d'adoucir le sort qu'ils se sont préparé. Quant aux *Atrébates*, aux Nerviens, aux Eburons, ils n'auront que ce qu'ils méritent. Ce sont des sauvages, des hommes de bois !

(1) 2 vol. in-12 illustrés, chez Hetzel.

Digitized by Google

Les Ménapes, les Morins, des hommes de marais ! Cela ne boit pas de vin, cela n'achète pas un ballot d'étoffe dans une année, cela est inhospitalier et cruel aux marchands d'ici. Cela ne se met sur le dos que des peaux de bêtes, pas même tannées. Et fiers comme des gueux ! Pourquoi ont-ils attaqué les Rhèmes ? Pourquoi ont-ils provoqué les Romains ? Est-ce que César leur avait fait quelque chose ? Que voulez-vous qu'il aille chercher dans leurs chênaies et leurs fondrières ? Il ne se nourrit pas de glands ni de fèves de marais, n'est-il pas vrai ? Toute la Nervie ne vaut pas ce que les Romains useront de chaussures à la conquérir. Les gens du Nord n'avaient donc qu'à rester tranquilles, si l'orgueil bolg l'avait permis.

S'ils disent vrai, n'est-ce pas aussi bien à l'Atrébate qu'à l'habitant de Lutèce que convient cette peinture réaliste du chef gaulois (t. I, p. 45-46) :

Il fallait le voir, avec son teint clair, ses yeux d'un bleu d'acier, sa longue chevelure bien lavée à l'eau de chaux et rouge comme du cuivre, ses longues moustaches rousses. Il était vêtu d'une tunique de laine fine, teinte en bleu ; de braies rouges serrées aux jambes par des courroies dorées ; de la grande saie, quadrillée de vert et de rouge, retenue à la gorge par une fibule d'or, de cette ample saie gauloise qui nous est un vêtement si commode, car elle peut se ramener sur l'une ou l'autre épaule, se rouler en écharpe ou couvrir, à cheval, les cuisses du guerrier. Ses bottes de cuir fauve étaient armées d'éperons de bronze à molettes étoilées. Sur sa tête brillait un casque de bronze, revêtu de minces feuilles d'or, et qui s'effilait en une pointe très haute avec des crêtes dentelées comme celles d'un dragon, et des dards aigus en avant et en arrière. Au sommet du casque se plantaient des plumes de héron ; et, sur les côtés, frémissaient deux ailes d'aigle éployées. Béborix n'avait pas de cuirasse comme en portent les Romains, mais seulement, à la mode gauloise, une large ceinture de bronze, curieusement travaillée, de laquelle, par

Digitized by Google

devant, tombaient des lamelles de bronze, cousues sur des courroies, protégeant le ventre de leur mobile et chatoyante défense.

A son flanc gauche, par une chaine de bronze, pendait le court glaive ibérique, en acier fin, à poignée d'ivoire sculptée en tête de lion. Dans sa main droite, la lance à large et longue pointe. Sur son épaule gauche, le bouclier ovale, dont le tissu d'osier peint était renforcé d'une bordure de bronze guilloché et d'un *umbo* de bronze sur une croix de même métal. Un torque d'or étincelait à son cou, des bracelets d'or à ses biceps, des maniques d'or à ses poignets

Il m'apparaissait plus grand qu'un mortel, sa stature rehaussée encore par l'aigrette du casque. Lorsque d'un bond il s'était élancé sur son coursier Tête-de-Bœuf, qu'il contenait avec des rênes de cuir doré, qui piaffait de ses sabots luisants, se cabrait sous la selle garnie d'une peau d'ours, faisant sonner les phalères et les lamelles de son collier de poitrail, Béborix semblait vraiment le dieu de la guerre.

Derrière lui, ses dix chevaliers à torques d'or, ses vingt écuyers, dont l'un soutenait l'étendard rouge surmonté d'un castor de bronze, dressaient une petite forêt de lances, et sur leurs casques se hérissaient des cornes de bœuf ou de bélier, des bois de cerf, des ailes de vautour, des mufles de loup, des hures de sanglier.

Vous le voyez, l'érudition de M. Rambaud ne nuit aucunement à la vigueur, à la fidélité de ses tableaux largement brossés : l'idée qu'il poursuit et qu'il atteint consiste, grâce à un langage vif et qui ne manque pas parfois d'ironie piquante, à donner du relief aux éléments d'une civilisation primitive, observée dans la paix et dans la guerre, finalement vaincue par la force matérielle, et transformée, comme le font prévoir les derniers chapitres, par l'action d'une civilisation supérieure.

Quant au titre et à l'intrigue, ce ne sont que des prétextes

Digitized by Google

pour relier les récits de César et leur donner plus d'unité : Vénestos, habitant les environs de Lutèce, écrit lui aussi ses *Mémoires :* il décrit la paix simple, mais farouche, des temps qui précédèrent la conquête romaine ; plus tard, la conquête vient l'arracher à la chasse et à des luttes fratricides ; soldat de Vercingétorix, il lutte personnellement autour de Gergovie avec César, qui est tiré sain et sauf du champ de bataille, mais en laissant au Gaulois évanoui son épée et son anneau. Plus tard, après la chute d'Alésia, la remise de cet anneau à César vaudra à Vénestos la liberté pour lui et pour sa fiancée Ambioriga, fille d'Ambiorix et digne de son père.

Ce procédé, on le voit, n'est pas nouveau ; aussi faut-il dans le roman tenir moins compte du titre que des descriptions historiques.

Tous ceux qui connaissent les œuvres importantes et originales de M. Rambaud retrouveront son esprit de méthode, son érudition sûre et sobre, l'habile coordination des documents, dans ce livre qu'il a pris la peine de composer surtout pour la jeunesse française, pensant qu'on peut sans déchoir écrire des œuvres de simple vulgarisation, pour propager des idées saines et des connaissances utiles.

* * *

L'œuvre de M. Anatole France a un caractère différent. Il me semble le voir recueillant des articles spirituels, sémillants, mais écrits au jour le jour, cherchant, comme disait Montaigne, « le fil à les coudre », et abritant sous la protection habilement invoquée de *Clio*, la muse de l'histoire, des récits qui commencent à Homère et finissent à Napoléon Ier.

Quelque jugement d'ensemble qu'il faille porter sur ce volume de luxe, il convient de reconnaître de suite qu'il fait honneur à Komm l'Atrébate en le plaçant entre ces deux

Digitized by Google

grands noms (1). Quelle aubaine a valu à notre histoire locale cette place d'honneur ? Est-ce la notice qu'en 1855 M. Lecesne père publiait dans nos *Mémoires* (2) ? Bien que celle-ci soit aussi complète qu'elle pouvait l'être il y a cinquante ans, bien qu'elle expose dans un style vivant et chaleureux tous les faits sur lesquels Anat. France a étendu la parure de ses élégantes broderies, j'ose à peine espérer que nos *Mémoires* soient tombés sous ses yeux d'Immortel. Faut-il supposer que Le Choleux, ou que Paul Adam, qui doit bien connaître Arras, auront signalé cette figure héroïque de Commius comme digne de son talent ? Je l'ignore.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il a peint et jugé l'un de nos compatriotes, il nous sera permis de le juger à son tour. La nouvelle qui nous occupe pourrait dispenser ceux qui désirent connaître le *faire* littéraire d'Anat. France de lire ses autres œuvres. On l'a comparé à Renan, pour le scepticisme indulgent, la simple fantaisie, l'élégante érudition ; la dédicace du présent volume : « *A Emile Zola* », nous explique comment son talent d'assimilation l'attire d'une part vers les peintures d'une lascivité, tantôt estompée, tantôt crûment réaliste. d'autre part vers des descriptions minutieuses comme des inventaires, et vivantes comme des scènes de cinématographe.

Mais il y a péril (et ce péril, M. Rambaud l'avait soigneusement évité) à vouloir allier les procédés de l'érudition et le libre essor de l'artiste : on risque de tomber dans des erreurs que le sacrifice d'un peu de coloris eût pu éviter à l'auteur.

Komm est vaincu ; il se retire près de Némétocenne. Là, dans une scène très vigoureusement brossée, nous le voyons entrer par surprise dans la ville qui, *il y a un an*, ne l'oublions

(1) *Clio*, par Anat. France ; pp. 39-106 : *Komm l'Atrébate.*

(2) *Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1re série, t. XXVIII, pp. 195-224.

Digitized by Google

pas, était un grand village gaulois. Un an, après la prise d'Alise, et par conséquent en 51 av. J. C., Némétocenne est déjà une ville splendide qui connaît du luxe les raffinements les plus sensuels, les développements les plus somptueux.

Il serait aisé de montrer que cette archéologie ressemble à celle de nos théâtres : elle confond, avec une facilité qui désespère, les temps et les situations. Deux exemples suffiront pour le démontrer. En 51, on est censé bâtir dans Némétocenne un amphithéâtre. Or, à Rome même, le premier amphithéâtre de pierre a été bâti vingt ans plus tard, en l'an 30, par Statilius Taurus. Quant au tableau des peintures lascives que l'écrivain n'a pas manqué de présenter à son lecteur, il s'appliquerait, j'en conviens, à la Pompéi qui sera détruite en 79 après J.-C., c'est-à dire cent trente ans plus tard ; mais ce qui convenait à la vie facile, somptueuse, lascive de cette ville de bains et de plaisirs, aux mœurs et aux modes grecques de la Grande Grèce ne saurait s'appliquer au berceau de l'Atrébatie gallo-romaine. Nous en dirions volontiers autant de la *Porte dorée*, qui ne pouvait exister ; nous serions plus réservés sur le temple de la Diane des Ardennes, à moins que notre collègue, M. le doyen Duflot, ne nous certifie que les chapiteaux toscans trouvés il y a 50 à 60 ans dans les substructions de son église ne sont autre chose que les témoins de l'indignation du roi Komm !

Ces fantaisies archéologiques ne trompent personne, pas même ceux qui, comme moi, sont des profanes en ces matières. Mais il est un autre point où Anat. France me paraît en défaut d'une façon bien plus grave : c'est le point où il lui fait commettre un acte qui, en temps de paix, est purement et simplement un assassinat. Dans sa visite à l'Arras romain, Komm rencontre un jeune tribun ; des sollicitudes érotiques lui ont procuré des insomnies et, à l'aube du jour, l'amènent à soupirer des vers dignes de Catulle, de Tibulle et d'Ovide. Sans autre forme de procès,

Digitized by Google

Komm le tue (p. 85). Pourquoi ce meurtre inutile ? Anat. France l'explique par ce serment de Komm :

Je jure de ne me trouver face à face avec un Romain que pour le tuer.

Les derniers mots sont ajoutés à la version d'Hirtius, la seule exacte ; pour dramatiser son sujet, le romancier a réussi à rendre son héros odieux.

Nous devons protester, Messieurs, au nom de l'histoire, car A. France a défiguré la figure de ce brave guerrier qui savait faire à la guerre (Volusenus en eut la triste expérience) usage de sa lance et de son épée. Mais jusqu'à ce qu'une preuve du contraire nous soit donnée nous devons le croire incapable d'un assassinat.

J'aime mieux vous laisser, comme impression finale, sur celle d'un récit où Komm nous apparaît aussi rusé que brave (p. 100 et suiv.), et dont le fond est historique :

Errant alors dans le pays des Morins, il venait d'égorger, la nuit, dans la forêt, sur la pierre, deux prisonniers jeunes et beaux, quand, au sortir d'un bois, il se trouva surpris avec tous les siens par la cavalerie de Volusenus, qui, mieux armée que la sienne et plus experte à manœuvrer, l'enveloppa et lui tua beaucoup d'hommes et de chevaux. Il réussit pourtant à se faire passage en compagnie des plus habiles et des plus braves Atrébates. Ils fuyaient ; ils couraient à toute bride sur la plaine, vers la plage où l'Océan brumeux roule des pierres dans le sable. En tournant la tête, ils voyaient luire au loin, derrière eux, les casques des Romains.

Le chef Komm avait bon espoir d'échapper à cette poursuite. Ses chevaux étaient plus vites et moins chargés que ceux de l'ennemi. Il comptait atteindre assez tôt les navires qui l'attendaient dans une crique prochaine, s'embarquer avec ses fidèles et faire voile vers l'île des Bretons.

Ainsi pensait le chef, et les Atrébates chevauchaient en

Digitized by Google

silence. Parfois un pli de terrain ou des bouquets d'arbres nains leur cachaient les cavaliers de Volusenus. Puis les deux troupes se retrouvaient en vue dans la plaine immense et grise, mais séparées par un espace de terre vaste et grandissant. Les casques de bronze clair étaient distancés, et Komm ne distinguait plus derrière lui qu'un peu de poussière mouvante à l'horizon. Déjà les Gaulois respiraient avec joie, dans l'air, le sel marin. Mais, à l'approche du rivage, le sol poudreux, qui montait, ralentit le pas des chevaux gaulois, et Volusenus commença de gagner du terrain.

Les Barbares, dont l'ouïe était fine, entendaient venir, faibles, presque imperceptibles, effrayantes, les clameurs latines, lorsque, par delà les mélèzes courbés du vent, ils découvrirent, du haut de la colline de sable, les mâts des navires assemblés dans l'anse du rivage désert. Ils poussèrent un long cri de joie. Et le chef Komm se félicitait de sa prudence et de son bonheur. Mais, ayant commencé de descendre vers le rivage, ils s'arrêtèrent à mi-côte, saisis d'angoisse et d'épouvante, regardant avec un morne désespoir ces beaux navires vénètes, à la large carène, très hauts de proue et de poupe, maintenant à sec sur le sable, échoués pour de longues heures, tandis que bien loin en avant brillaient les lames de la mer basse. A cette vue, ils demeuraient inertes et stupides, courbés sur leurs chevaux fumants qui, les jarrets mous, baissaient la tête au vent de terre dont le souffle les aveuglait avec les mèches de leur longue crinière.

Dans la stupeur et le silence, le chef Komm s'écria :

— Aux navires, cavaliers ! Nous avons bon vent ! Aux navires !

Ils obéirent sans comprendre.

Et, poussant jusqu'aux navires, Komm ordonna de déployer les voiles. Elles étaient de peaux de bêtes teintes de vives couleurs. Aussitôt déployées, ces voiles se gonflèrent au vent qui fraîchissait.

Les Gaulois se demandaient à quoi servirait cette manœuvre,

Digitized by Google

et si le chef espérait voir ces robustes nefs de chêne fendre le sable de la plage comme l'eau de la mer. Ils songeaient les uns à fuir encore, les autres à mourir en tuant des Romains.

Cependant Volusenus gravissait, à la tête de ses cavaliers, la colline qui borde ces côtes de galets et de sable. Il vit se dresser du fond de la crique les mâts des navires vénètes. Observant que la toile était déployée et gonflée par un vent favorable, il fit faire halte à sa troupe, lança des imprécations obcènes sur la tête de Commius, plaignit ses chevaux crevés en vain, et tournant bride ordonna à ses hommes de regagner le camp.

— A quoi bon, pensait-il, poursuivre plus avant ces bandits ? Commius s'est embarqué. Il navigue et, poussé par un tel vent, il est déjà hors de portée du javelot.

Bientôt après, Komm et les Atrébates gagnèrent les bois touffus et les îles mouvantes, qu'ils emplirent des éclats d'un rire héroïque.

* * *

Toutes ces œuvres de Rambaud et A. France sont illustrées : la première avec vigueur et brio, la seconde avec plus d'élégance, avec un art plus moderne, mais moins facile à dégager, quoique plus remarquable peut-être, grâce à la signature de Mucha.

Ces peintures seront-elles un jour des bas-reliefs ? Je l'ignore. — A. France nous dit que le conseil municipal de Némétocenne érigea une statue à je ne sais quel chef romain. Je souhaiterais que le nôtre en érigeât une à Komm, transformant en bas-relief les principales images des deux livres et y ajoutant ces simples mots des *Commentaires* :

Cujus virtutem et consilium cognovit Cæsar.

Digitized by Google

NOTES

SUR LES

ORIGINES DE LA HOUILLE

Par M. L. ALAYRAC

Membre résidant.

L'ORIGINE de la houille est une des questions qui ont le plus excité la curiosité des savants depuis l'époque où ce combustible est entré dans l'usage des hommes.

Son aspect rocheux, presque cristallin, ainsi que son gisement au milieu de terrains tantôt très durs et d'apparence granitoïde, tantôt schisteux et d'origine neptunienne, différait tellement des bois et des tourbes qu'on brûlait de toute éternité, qu'on ne s'étonne pas des hypothèses multiples et parfois singulières qui furent émises au moment où s'inaugura la discussion scientifique de ce phénomène géologique.

Tous ceux que cette question préoccupa, philosophes, chimistes, botanistes, géologues, s'accordèrent au moins sur un point : c'est qu'après le dépôt des assises dévoniennes survint une ère carbonique d'une intensité extraordinaire, au cours de laquelle s'accomplit l'incubation mystérieuse de la houille. Mais là finit l'accord et chacun tira ses déductions au profit de la science qui l'inspirait.

C'est ainsi que sont nées successivement les théories nombreuses dont quatre seulement méritent d'être retenues,

Digitized by Google

parce qu'elles résument bien les notions rationnelles qu'on peut concevoir de cette formation si différente des autres par ses propriétés.

On a cherché à expliquer la formation de la houille :

1° Par des réactions purement chimiques entre les éléments qui composaient l'atmosphère après la période dévonienne ;

2° Par l'avènement d'une flore extraordinairement puissante à la faveur d'une température et d'une humidité dont les pays tropicaux ne nous donnent aujourd'hui qu'une idée bien affaiblie ; puis cette flore, entraînée par les courants diluviens, se serait déposée et transformée dans les vastes dépressions continentales ;

3° La troisième opinion est également fondée sur l'origine végétale des houilles ; mais, se refusant à l'idée des grands transports sous-marins, elle admet au contraire la transformation des végétaux sur place ;

4° Enfin la quatrième thèse, participant de la précédente, prétend expliquer d'une façon ingénieuse et quelque peu humoristique la succession des couches de houille et des bancs de roches intercalaires.

Je vais discuter rapidement ces diverses hypothèses et, sans formuler de conclusion ferme, je me bornerai à indiquer la solution qui semble la plus vraie parce qu'elle s'explique, comme tout ce que fait la nature, par les voies les plus simples et les plus rationnelles.

Remarquons d'abord que les quatre solutions présentées se rapportent seulement à deux systèmes bien tranchés : l'action purement chimique, à l'exclusion du principe végétal, c'est la première hypothèse ; l'action végétale comme principe fondamental, avec le concours des éléments physiques et chimiques comme accessoires, c'est le départ des autres hypothèses.

1re *Hypothèse.* — Une des premières théories qui furent émises — sinon la première — procède de la condensation des vapeurs carboniques, soit qu'elles fussent l'expression

Digitized by Google

du carbone à l'état gazeux, soit que l'élément simple fût combiné à l'oxygène; mais dans ce dernier cas il fallait admettre dans l'atmosphère ambiante la présence de l'hydrogène qu'on pensait intervenir comme réducteur de l'acide carbonique au profit du carbone qui était précipité. Cette opinion est déjà passablement subtile.

C'est probablement de cette variante qu'on a déduit l'idée que la houille pourrait bien provenir d'hydrocarbures liquides formés de toutes pièces dans les déjections volcaniques, s'étalant dans les bas-fonds du continent, puis se solidifiant peu à peu et perdant leur excès d'hydrogène sous la pression croissante des formations supérieures.

Evidemment cette supposition est rationnelle et on a cru en trouver la preuve dans la connaissance très ancienne qu'on avait des asphaltes de la mer Morte et des bitumes de la Judée, lesquels pouvaient passer pour les derniers témoins de la formation houillère ainsi comprise.

Cette conception de l'action chimique, concourant seule avec les éléments de température et de pression à la naissance de la houille, fut compromise par l'éclosion de faits nouveaux mis en lumière par les premiers travaux méthodiques entrepris dans les couches de houille, et apportant un gros argument de contradiction à la théorie première : dans un terrain encaissant les couches de houille et à leur contact on découvrit des empreintes abondantes de feuillages et de menus branchages admirablement préservées et en outre des écorces et des racines pétrifiées atteignant même d'assez grandes dimensions. De plus, dans la houille même, on rencontra des fruits également silicifiés et des traces évidentes de charbon de bois.

Dans ces dernières années même, d'habiles opérateurs parvinrent à découper dans les galets ou rognons qu'on rencontre fréquemment au milieu des grès ou des schistes houillers, des lamelles extrêmement minces ; ces lamelles, soumises à de puissants microscopes, laissèrent apercevoir

Digitized by Google

nettement la contexture du bois dont elles n'étaient que des fragments pétrifiés.

Ces pétrifications, et d'autre part cette conservation parfaite de certains végétaux gardant parfois leur coloration presque naturelle, étaient en contradiction flagrante avec la conception d'une origine plutonienne.

L'action des eaux, aidée des conditions ambiantes de température et de pression, se substituait donc à l'hypothèse primitive et ouvrait un nouvel horizon aux géologues.

2e *Hypothèse.* — L'ère de l'intensité carbonique — ou végétative — eut sans nul doute une durée considérable, puisqu'on rencontre encore des traces notables de son action au milieu des terrains secondaires et même dans le tertiaire où gisent les lignites du midi de la France, de la Galicie, et des bords de la Baltique. Mais sa période la plus active est caractérisée par l'étage supérieur du terrain carbonifère, dont la plus grande puissance connue dépasse 1000 mètres.

Forcés d'abandonner la théorie de l'origine ignée, les géologues conçurent l'idée d'une flore immense s'élevant sur les continents émergés des mers dévoniennes, se renouvelant à mesure que les convulsions du sol et de l'atmosphère l'entraînaient périodiquement dans d'immenses estuaires où elle s'enlisait, ou bien dans les vallées profondes encore noyées où l'action chimique des eaux et de la température ambiante transformait successivement les amas ligneux en couches de houille. En même temps, pour que cette action pût être parfaite, la masse végétale était périodiquement soustraite au lavage incessant des eaux par les apports minéraux arrachés par elles-mêmes aux falaises dévoniennes ou siluriennes. De là proviennent les assises de grès ou de schistes plus ou moins épaisses qui séparent les couches de houille les unes des autres.

Cette alternance des assises rocheuses ou combustibles nous indique donc que l'ère de la houille a compris de nom-

Digitized by Google

breuses périodes : les unes de calme pendant lesquelles se développait la flore puissante, génératrice des couches successives ; les autres, plus troublées, favorisant les apports neptuniens qui procédaient à l'enfouissement des dépôts végétaux et préparaient les actions physiques et chimiques nécessaires à leur métamorphose.

Telle fut la première conception des savants dès que les découvertes précises leur eurent démontré l'origine végétale de la houille ; est-ce à dire qu'elle fut la solution définitive du problème ? Nous ne le pensons pas ; et bien que d'excellents esprits s'y soient cantonnés jusqu'à preuve décisive du contraire, nous persistons à croire que l'expérience acquise des grands bassins houillers autorise l'émission d'une nouvelle hypothèse modifiant sérieusement la précédente quant au mode de formation des couches et à la nature des matériaux qui y ont concouru.

3e *Hypothèse.* — Etant admis sans conteste que la houille est d'origine végétale, s'en suit-il nécessairement que « toute la matière organique » ait été transformée en combustible ? Ou bien, en d'autres termes, peut-on admettre que la masse des gros végétaux, charriés au hasard des courants marins, ait été *utilisée* pour la matière combustible ? Tel n'est pas l'avis d'un bon nombre de géologues pratiquants, et nous pensons avec eux qu'il faut répudier la théorie des transports diluviens et adopter le système de la transformation sur place de la flore carbonifère. Pourquoi, en effet, la houille ne se serait-elle pas constituée, au milieu de circonstances si favorables, comme la tourbe s'est formée et se forme encore de nos jours ?

A l'appui de ce système, deux faits caractéristiques se sont manifestés fréquemment dans notre bassin houiller du nord de la France et de la Belgique : 1° les grands végétaux, arbres et racines, se rencontrent toujours à l'état de pétrification, même en plein cœur de la houille ; on peut donc soutenir qu'ils n'ont pas subi l'action transformatrice des

Digitized by Google

éléments de même façon que les végétaux herbacés et les algues marines ; 2° presque tous les arbres pétrifiés qu'on a rencontrés sont en position perpendiculaire sur le plan des couches qu'ils traversent, et insérés même dans le corps houiller. Comme exemple plus moderne de ce phénomène, on peut constater, entre le cap Blanc-Nez et la pointe de Sangatte, à marée basse, les vestiges d'une forêt enlisée en position normale et dont les vestiges apparents sont fossilisés.

Cette théorie de l'enfouissement sur place a rencontré, ainsi que je l'ai dit précédemment, de sérieuses contradictions ; on a dit notamment qu'elle ne pouvait suffire à expliquer certains cas particuliers, tels les puissants amas du Creuzot, dont la forme indécise ne participe aucunement du système régulier des couches.

Cette objection nous paraît plutôt spécieuse. Elle ne tient pas compte, comme il le faudrait, des phénomènes interruptifs de dislocation qui ont accompagné cette période de formation gigantesque, la plus vivante et la plus agitée peut-être de celles qui ont contribué à la constitution de notre globe. Quoi de plus naturel, en effet, que de concevoir — à côté des dépôts pour ainsi dire méthodiques qui caractérisent la grande majorité des bassins houillers connus — des espèces d'exutoires creusés aux abords des terrains d'éruption traversant les couches en formation, lesquels étaient bientôt comblés par des tourbillons de masses végétales soulevés par l'éruption même ? Tels en effet les amas du Creuzot presque au contact du massif granitique du Morvan.

Nous persistons à croire, quant à nous, que dans le cas qui nous occupe, l'exception ne saurait infirmer la règle.

J'ai enfin à mentionner, pour mémoire, une théorie en vogue il y a quelque cinquante ans : cette théorie consistait à distinguer les différents bassins houillers en bassins *marins* et en bassins *lacustres ;* on attribuait aux premiers

Digitized by Google

une enveloppe spéciale commune dite « calcaire carbonifère », aux autres une enveloppe granitique ou dioritique, et on concluait de cette différence à deux modes de formations ; on prétendait même fortifier cette hypothèse par des arguments tirés des flores fossiles de l'un et l'autre genre de bassins. Il eût peut-être été plus simple d'expliquer tout de suite ces différences par la nature des terrains érosifs qui ont fourni la fondation des assises houillères, et aussi par les conditions climatériques qui ont rendu dominants, ici les plantes arénacées, et là les fucus marins ; et ceci avec d'autant plus de raison que les uns et les autres se rencontrent à proportions diverses dans tous les bassins suivant leur latitude.

C'est sans doute cette théorie des bassins lacustres qui a donné naissance à une hypothèse assez séduisante, émise il y a peu d'années, et à laquelle semblent donner corps les récits tout récents de la traversée du Nil Blanc et du lac Tchad par l'expédition Marchand. L'auteur de l'hypothèse conçoit la surface des eaux se couvrant rapidement d'une végétation marine de sargasses et de fucus ; puis sur ce premier fond s'élevait toute la flore continentale dont le vent charriait les éléments ; enfin ces grands îlots de verdure, rapidement alourdis par leur prodigieuse croissance, coulaient au fond des lacs où ils formaient les matériaux d'une couche de houille ; survenait alors une période de trouble atmosphérique qui se chargeait d'ensevelir cette première couche en élaboration sous les débris des falaises pulvérisées par les eaux. Puis le double phénomène se reproduisait constituant ainsi par ses alternances tout l'ensemble d'un bassin.

Cette interprétation de la période carbonifère a beau être appuyée par le cas des îles flottantes de l'Amazone et du Mississipi, ou bien par le cas plus récemment connu des sources du Nil ; il ne représente à notre avis qu'un exemple particulier des moyens utilisés par la nature suivant les lieux

Digitized by Google

d'application et les circonstances ambiantes. Aussi la rattachons-nous à la troisième hypothèse, que nous persistons à croire la plus fondée, la plus concordante avec les lois mécaniques originelles.

Comme complément logique de ce rapide exposé, il eût été intéressant d'indiquer l'origine et le rôle assignés aux hydrocarbures liquides dans la formation des combustibles minéraux. Malheureusement l'état de la science à cet égard est encore trop précaire, trop dénué de preuves caractéristiques, pour qu'on puisse hasarder autre chose que des conjectures. Ces hydrocarbures, bitumes, pétroles, etc , etc., sont-ils des déjections liquides du globe central projetées au hasard des éruptions dans les divers étages de l'écorce terrestre? Ne sont-ils pas au contraire les résidus non cristallisables de l'époque carbonifère, telles les mélasses dans la fabrication du sucre?

Un fait, que j'ai surpris moi-même dans l'un des puits des mines de Courrières, semble favoriser cette supposition : en effet, des mineurs, en creusant une galerie au milieu d'une couche de houille de forte épaisseur, ont découvert une fissure contenant une huile lourde très caractérisée par l'odeur de pétrole. Ce petit dépôt s'est épuisé en deux ou trois semaines. Ce fait, à ma connaissance, est isolé ; mais s'il se répétait, n'aurait-on pas quelque droit à conclure ?

Et au grisou lui-même, ce terrible fléau des mines, si on admettait l'origine résiduelle des hydrocarbures liquides, ne pourrait-on pas assigner un caractère analogue ? Le grisou gît dans la houille même et dans les terrains immédiatement en contact avec elle. Il a été démontré, en perforant avec une sonde spéciale des couches très grisouteuses, que ce gaz y pouvait séjourner et s'en dégager sous une pression progressive de cinq à quinze atmosphères ! Or, cette tension *progressive* n'indique-t-elle pas presque sûrement que le grisou est issu d'une essence huileuse, éminemment volatile, résidant dans les cellules de la houille ? Et cette huile

Digitized by Google

essentielle elle même ne peut-elle être assimilée aux hydrocarbures dont nous avons parlé et dont l'exudation n'aurait pas eu le temps d'être complète ?

On est sans doute illusionné par les déductions flatteuses que fait entrevoir l'analyse ; mais il faut avouer que dans le sujet qui vient de nous occuper un instant, la tentation de conclure est bien près d'être justifiée.

Digitized by Google

JEANNE D'ARC CAPTIVE

AU

CHATEAU DE BELLEMOTTE

Par M. Fr. BLONDEL

Membre résidant.

L'INTERNEMENT de Jeanne d'Arc à Arras a fait l'objet de nombreuses controverses entre les historiens modernes relativement à la détermination de la prison où l'héroïne fut détenue.

Les auteurs anciens n'ayant pas fourni d'indication précise, la discussion a porté dès l'abord sur le choix entre trois prisons, puis s'est limitée ensuite à deux, l'accord s'étant fait sur ces conclusions très judicieuses de notre collègue, M. le Gentil : « Captive du duc de Bourgogne et sur ses terres, Jeanne dut être incarcérée soit en la Cour le Comte, soit au château de Bellemotte, où étaient les géôles de l'Etat, et non à la prison Chatelaine, purement échevinale (1). »

A la suite d'une étude historique sur le château-fort de Bellemotte près Arras, résidence des souverains de l'Artois pendant les XIV et XV^e^ siècles, j'ai été amené à envisager la question de l'emprisonnement de Jeanne d'Arc à Arras sous un point de vue tout différent de la légende sentimentale.

(1) Le Gentil, *Le Vieil Arras*, page 29.

Digitized by Google

L'héroïne, entre les mains des Anglais, subit avant son inique supplice une incarcération brutale et odieuse, le fait est incontestable ; mais au pouvoir des Bourguignons, antérieurement, on la voit au contraire entourée d'égards respectueux dans les châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir, où elle fut détenue successivement avant son transfert en Artois.

Touchant son séjour à Arras, les documents authentiques précisent seulement les nombreuses visites d'amis dévoués et d'admirateurs des deux sexes qu'elle y reçut.

L'imagination dramatique du peuple s'est complue à placer le cadre de ces réceptions au fond d'un sombre et étroit cachot des géôles de la Cour le Comte, mais rien n'autorise et ne justifie cette opinion préconçue ; cette facilité qui fut si largement accordée à la captive de recevoir ses plus chauds partisans, cette faveur exceptionnelle est plutôt une preuve manifeste que les Bourguignons, et Jean de Luxembourg en particulier, loin de se départir à l'égard de l'héroïne de leur attitude antérieure pleine de respect, ont continué à traiter Jeanne d'Arc, à Arras, non en prisonnière mais en otage illustre.

La période d'incarcération étroite et brutale n'a commencé évidemment pour Jeanne d'Arc qu'après sa reddition aux Anglais ; et notre sentiment chevaleresque de Français n'a pas à souffrir d'un tel manque de courtoisie des Bourguignons à l'égard d'une femme et d'une prisonnière de guerre, notre plus pure gloire nationale.

L'opinion que je soumets au jugement de l'Académie se résume dans ces deux propositions : Jeanne d'Arc n'a pas été à Arras traitée en prisonnière et incarcérée dans une géôle quelconque, et c'est au château-fort de Bellemotte qu'elle a dû être internée, jouissant même dans cette résidence princière d'une liberté peut-être plus large que précédemment, en raison des garanties que présentait contre tout risque d'évasion le château-fort, environné d'eaux de toute

Digitized by Google

part et gardé par une forte garnison militaire d'une discipline éprouvée.

Résumons les faits historiques et les considérations purement rationnelles qui justifient ces conclusions :

On sait que Jeanne d'Arc, faite prisonnière le 24 mai 1430, sous les murs de Compiègne, par les troupes Bourguignonnes commandées par Jean de Luxembourg, appartenait à ce dernier de par les lois de la guerre, sauf réclamation par le Souverain lui-même moyennant rançon. C'est en effet au titre de Régent du Royaume que le duc de Bedford exigea de Jean de Luxembourg la reddition de sa captive contre paiement de dix mille livres tournois.

Jeanne d'Arc était encore pendant son séjour en Artois au pouvoir des Bourguignons, qui ne la livrèrent aux Anglais qu'à son arrivée au Crotoy en Picardie le 21 novembre.

Or, il est à remarquer que, durant sa période de détention par les Bourguignons, elle ne fut pas traitée par eux à la façon des prisonniers vulgaires : la célébrité qu'elle s'était acquise et son étrange destinée frappaient les imaginations quand elles ne touchaient pas les cœurs ; et l'histoire a conservé le souvenir des attentions et prévenances délicates dont elle fut l'objet au château de Beaurevoir de la part de la propre femme de Jean de Luxembourg.

Celui-ci tenait du reste à ne pas se séparer d'une captive dont la remise saine et sauve aux mains des Anglais devait lui assurer une si magnifique rançon ; c'est d'abord dans le château de Beaulieu en Vermandois, sa propriété, qu'il interna la prisonnière ; puis à la suite d'une tentative d'évasion, il la transféra dans sa propre résidence de Beaurevoir en Cambraisis.

Dans une savante dissertation appuyée de documents originaux (1), M. l'abbé H. Debout a établi péremptoire-

(1) *Jeanne d'Arc prisonnière à Arras*, par l'abbé Henri Debout, Arras, 1894.

Digitized by Google

ment que, contrairement à l'opinion reçue, la détention de Jeanne d'Arc à Arras fut d'assez longue durée, ayant certainement commencé avant la fin du mois de septembre pour se terminer vers la mi-novembre, peu de jours avant sa remise aux Anglais.

Le pacte de rachat, négocié par le sinistre Cauchon, fut conclu dans le courant du mois d'août, et la levée de l'impôt extraordinaire devant fournir les dix mille livres tournois de la rançon fut ordonnée en Normandie par les Anglais dans les premiers jours de septembre.

Les motifs du transfert de l'héroïne du château de Beaurevoir dans un autre lieu de détention apparaissent clairement : d'une part, en effet, une nouvelle tentative de l'infortunée captive, qui avait réussi à tromper la vigilance de ses gardiens et à sauter du haut d'une des tours du château de Beaurevoir, avait démontré que cette résidence familiale de Jean de Luxembourg n'offrait pas des garanties suffisantes contre toute possibilité d'évasion, sinon même de rapt ; et d'autre part, l'intervention personnelle de Philippe le Bon dans les négociations du pacte de cession aux Anglais engageait directement la responsabilité du Duc dans l'exécution de sa clause essentielle. Il ne serait pas téméraire de supposer en outre que les Anglais, après la conclusion du contrat de rachat, aient réclamé par surcroît de précautions le transfert de la prisonnière dans une forteresse dépendant immédiatement du duc de Bourgogne.

Le choix du château de Bellemotte répondait pleinement à ces diverses préoccupations : domaine particulier du duc de Bourgogne, forteresse de premier ordre, isolée, à proximité d'Arras, et gardée par une garnison exclusivement militaire sur laquelle s'exerçait l'autorité de Jean de Luxembourg, commandant des troupes Bourguignonnes, Bellemotte donnait toutes garanties au Duc et à son lieutenant, également intéressés à la conservation saine et sauve de la précieuse captive jusqu'au jour de sa livraison contre rançon.

Digitized by Google

Les étroites et insalubres géôles de la Cour le Comte, à l'intérieur de la ville, ne correspondaient nullement dans la circonstance au but poursuivi, lequel comportait l'internement de la prisonnière dans des conditions d'absolue sécurité, mais non préjudiciables à sa santé, et n'excluant pas même certains égards respectueux à son endroit, ainsi qu'en témoignent les nombreuses visites que l'héroïne fut autorisée à recevoir durant sa détention.

Depuis le décès de la comtesse Marguerite à Bellemotte en 1405, le château avait été abandonné comme résidence par les souverains de l'Artois ; à la suite du siège de 1414, il avait bien reçu les réparations les plus indispensables, mais la vieille demeure seigneuriale avait eu trop à souffrir de l'occupation militaire, et ses appartements autrefois luxueux, qui s'étaient vus transformés en salles de caserne, n'étaient hélas ! plus dignes de recevoir la brillante cour du duc Philippe le Bon.

La ville d'Arras, à l'apogée de la prospérité, était alors le rendez-vous des ambassadeurs des puissances le siège des conférences et congrès ; fêtes, joutes et tournois s'y succédaient sans relâche, et Philippe le Bon y tenait sa cour au centre de la ville en son hôtel de la Cour le Comte.

Le château de Bellemotte n'était occupé, partiellement du reste, que par le chancelier du Duc, messire Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume ; il offrait donc des appartements disponibles pour l'installation de l'illustre prisonnière.

Il n'est d'ailleurs pas étonnant, en se plaçant à un autre point de vue, qu'il ait été choisi pour le lieu d'internement de la captive, attendu que de tout temps les prisons de Bellemotte avaient été affectées à la détention des prisonniers d'Etat ; et un document original fait foi qu'à cette même époque précisément, en octobre et novembre 1430, quatre prisonniers originaires de Cassel se trouvaient détenus à Bellemotte, internés à la suite d'une de ces révoltes ou mutineries dont les turbulentes cités flamandes étaient si coutumières.

Digitized by Google

Voici ce document, extrait du registre de la Recette d'Arras en 1430-1431.

« Novembre 1430.

» A messire David de Brimeu, gouverneur d'Arras, pour un voyage que par l'ordonnance de mond. Sgr il a fait de Brouxelles à Saint-Omer en la compagnie de Monsr de Croy pour le fait de ceulx de Cassel.

» Au grand Jehan huissier d'armes de mond Sgr qu'il avoit payé par son commandement et ordonnance tant pour le fait de IIII Casselaires qui avoient esté prisonniers de par mond. Sgr à Bellemotte prez Arras, comme pour autres IIII prisonniers dont il avoit eu la charge. C'est assavoir à VIII sergens qui alèrent quérir le XV^e^ jour de ce dit mois les dits Casseldres qui estoient prisonniers aud. Bellemotte et iceulx menez à Arras XX s. It. pour un chariot et deux compagnons qui menèrent dud. Arras à St Omer leurs prisonniers.

» A Regnault de Happart chastellain dud. Bellemotte pour les dépens des dessus d^s^ IIII prisonniers Casselaires qu'il a eu en garde p. l'espace de LXVI jours... (Archives du Nord. Recette d'Arras A. 1939, 1430-1431).

(Regnault de Happart, capitaine du château de Bellemotte, n'était effectivement que le lieutenant du chatelain en titre, Nicolas Rolin, seigneur d'Anthume et chancelier du duc de Bourgogne).

Remarquons à ce propos que les documents financiers de l'époque sont absolument muets sur le séjour de Jeanne d'Arc en Artois ; on ne trouve dans les diverses pièces de comptabilité aucune mention relative aux frais de transport et de détention de l'héroïne, ce qui paraît inexplicable dans l'hypothèse de son incarcération comme simple prisonnière.

Cette absence de toute indication de paiements réguliers, effectués á son sujet, concorde au contraire parfaitement avec l'opinion plus vraisemblable de son internement au château de Bellemotte, où sa situation n'était pas celle d'une

Digitized by Google

prisonnière incarcérée dans un cachot, mais bien plutôt d'une captive assimilée à un hôte illustre, précieux otage dont l'échange contre une rançon magnifique devait être réalisé incessamment.

Dans ces conditions spéciales, on s'explique également la faveur qui lui fut si libéralement accordée de recevoir les nombreuses visites d'amis dévoués et de chauds partisans tels que : Jehan Naviel, député par les Tournaisiens pour lui apporter un subside en argent (1) ;

Jehan de Pressy, et les autres personnages des deux sexes qui vinrent en grand nombre la supplier, dans son intérêt, d'abandonner le costume masculin, dont le port habituel lui était si âprement reproché par ceux qui complotaient sa perte (2).

(1) « A Jehan Naviel, clercq, pour baillier et porter à Jehenne la Pucelle, estans prisonnière à la ville d'Aras, sur la requeste par elle faite par ses lettres et seur message que, en le faveur du Roy nostre Sr et des bons services qu'elle ly avoit fais, que ladite ville lui vosist envoier de xx à xxx escus d'or, pour emploier en ses nécessitez. Sur quoi fu, par la délibéracion et ordonnance de Messieurs les quatres consaulx, baillié et délivré au dit Naviel .... »

(H. Vandenbrœck, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, t. II, p. 336. — Comptes du 1er avril au 30 septembre 1430).

(2) *Interrogata an dominus Jehannes de Pressy et alii apud Atrebatum obtulerunt sibi vestem muliebrem, respondit quod ipse et alii plures multoties petierunt ab ea ut hujusmodi vestem acciperet. ...*

Item dicta Johanna perantea, post ejus captionem in castro de Beaurevoir, et Attrebati, pluries fuit monita caricative per nobiles et notabiles personas utriusques sexus, deserere habitum virilem et vestes sui sexui congruas et decentes resumere.....

Ad hunc articulum, respondit Johanna quod, Attrebati et in castro de Beaurevoir, fuit bene monita capere habitum muliebrem, quem tunc recusavit et adhuc recusat.

(Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. I, p. 96 et 229).

Digitized by Google

La légende de l'incarcération de l'héroïne, chargée de chaînes au fond d'un sombre cachot, ne s'accorde pas davantage avec la réalité du fait également authentique de l'exécution du portrait de Jeanne d'Arc par un peintre Ecossais durant cette même période de sa détention. On sait notamment que ce tableau formait une grande composition, figurant la célèbre entrevue de Chinon, et dans laquelle l'héroïne était représentée en costume de guerre, et revêtue de son armure, fléchissant le genou devant son Roi (1).

En l'absence d'indication plus précise que la vague appellation « d'internement à Arras » la seule consignée dans les pièces du procès de Jeanne d'Arc et dans les documents historiques, il semble donc tout à fait vraisemblable que la glorieuse héroïne dut être internée durant son séjour en Artois au château-fort de Bellemotte, domaine privé du Duc de Bourgogne, mis par le souverain à la disposition de son lieutenant-général comme lieu de détention d'une sécurité absolue et répondant à toutes les convenances ; de même qu'elle avait été détenue antérieurement dans les châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir, propriétés particulières de Jean de Luxembourg.

L'unique objection qui pourrait être tirée de la non spécification du château de Bellemotte dans les procès-verbaux du jugement de Jeanne d'Arc et dans le texte de la délibération des consaulx de Tournai, où le nom seul d'Arras est consigné, ne paraît guère de grande valeur ni de nature à

(1) *Interrogata an ipsa viderat vel fecerat fieri aliquas imagines vel picturas ipsiusmet et ad suam similitudinem : respondit quod vidit in Attrebato unam picturam in manu cujusdam Scoti ; et ibi erat similitudo ipsius Johannæ omnino armatæ, præsantantis quasdam litteras suo Regi, cum uno genu flexo.*

Et dixit quod nunquam vidit aut fecit fieri aliam imaginem vel picturam sui.

(Quicherat, *Op. cit.*, t. I, 100.)

Digitized by Google

diminuer la force probante des arguments ci-dessus développés.

Il convient d'observer d'abord, qu'à la distance de Tournai et de Rouen, la dénomination même de la prison n'intéressait guère les Tournaisiens ou les Anglais, qui pouvaient parfaitement l'ignorer ; et pour fixer cette étape des déplacements de la captive, la désignation de la localité suffisait assurément ; Arras s'imposait surtout à l'attention en raison de son importance comme ville capitale du comté.

Par ailleurs, la mention des châteaux de Beaulieu et de Beaurevoir était au contraire indispensable, puisqu'ils ne se rattachaient pas à une cité immédiatement voisine et notable.

Du reste la désignation purement géographique d'Arras ne se restreint pas au sens étroit de l'enceinte de la ville, mais s'étend naturellement à l'agglomération arrageoise ; et tout lieu de détention situé dans la banlieue immédiate de la ville s'y rapporte implicitement et sans aucune exagération d'interprétation.

Or le château de Bellemotte se trouvait absolument dans cette situation, et à bien moindre distance que les limites du faubourg Saint-Sauveur et du domaine de la Thieuloye qui lui était contigu.

Le manoir de Bellemotte, avant son acquisition par le duc de Bourgogne Eudes IV, en 1333, était occupé au XIII^e^ siècle par les Esturion, bourgeois d'Arras, puis ensuite par Robert le Normant, échevin de la ville d'Arras en 1265 et 1272, et après lui son fils Baude, receveur général du comté d'Artois.

Après la construction du château-fort, les souverains de l'Artois le considèrent comme leur résidence dans la capitale du Comté, dont la Cour le Comte n'est qu'une annexe *intra muros* ; de sorte que le commandant du château est toujours désigné dans les livres de compte à la fois comme « capitaine ou chastelain de Bellemotte et concierge de la petite Cour le Comte ».

Digitized by Google

Enfin rappelons encore que lors du siège d'Arras en 1414, seize ans auparavant, le château de Bellemotte, regardé comme la citadelle même de la ville, est compris dans le blocus et qu'il est même durant toute la durée du siège le point de mire des attaques de l'armée assiégeante.

Digitized by Google

Digitized by Google

III

ÉLOGE FUNÈBRE

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉ LE 30 DÉCEMBRE 1899

SUR LA TOMBE DE

M. A. de CARDEVACQUE, membre résidant,

PAR

M. l'Abbé ROHART

Président.

MESSIEURS,

IL semble vraiment que le siècle qui finit veuille, jaloux de son bien, ensevelir avec lui dans l'abîme des ans ceux qui l'honoraient par leurs vertus, leur activité, leur érudition ; et la mort, à ses ordres, s'en va dans notre modeste sphère, fauchant la vie, là où elle s'épanouissait dans toute la force du talent avec Louis Blondel, dans l'intacte plénitude de la vieillesse avec le Dr Trannoy, aujourd'hui dans la maturité de l'âge avec M. de Cardevacque.

Mais que nous importe de voir le berceau du XXe siècle reposant auprès des tombes, si de leur poussière s'élève, pour l'embaumer, la fleur du souvenir et de l'exemple ! Or la première sera toujours l'apanage de notre Compagnie, comme la seconde restera l'honneur de notre regretté Collègue.

Digitized by Google

Car chez nous on aime à garder pieusement la mémoire de ceux qui nous ont précédés dans la vie académique, qui nous ont accueillis avec sympathie au foyer dont ils étaient la gloire, et qui tout en demeurant nos maîtres n'ont jamais voulu se montrer que nos amis.

Et qui donc, mieux que M. de Cardevacque, mérite à tous ces titres une place dans notre cœur et dans notre reconnaissance ? Je vois encore ce vétéran de toutes nos Sociétés locales, sa serviette ou ses dossiers sous le bras, enveloppé dans les plis de son ample manteau, se diriger d'un pas traînant mais fidèle vers les Archives, la Bibliothèque, la salle de nos séances. Sous son large front plissé on devine la préoccupation d'une recherche, d'une difficulté, d'une lecture ; mais bien vite sur ses lèvres ombragées d'une épaisse moustache s'esquisse pour ses Collègues un cordial sourire ; son regard, que semble voiler une terne mélancolie, s'éclaire bientôt d'un reflet de calme aménité, et sa voix naturellement sonore fait cependant vibrer son bonjour en une note de singulière douceur. Je le vois, je l'entends encore : c'est la vision, c'est l'écho de la bonté. Et que serait-ce, s'il m'était donné de soulever le voile discret de la vie de famille pour vous le montrer dans les réunions du vendredi, groupant autour de lui enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants. Là, c'est, dans toute son expansion, la joie, la consolation, l'art d'être grand-père. Les rejetons de sa race peuvent bien ne plus porter son nom, mais ils n'en ont pas moins recueilli de la noble et antique lignée des Cardevacque, avec l'épée qu'elle sut manier pour la défense de son pays, l'esprit d'initiative et d'activité qui la distingua toujours.

Les traditions sont un riche héritage, mais qui bien vite tombe en quenouille, si au bas du parchemin qui les transmet le nouveau titulaire n'inscrit ces mots, pour les réaliser ensuite : *Je maintiendrai.* Adolphe de Cardevacque l'avait compris lui aussi ; à l'exemple de ses aïeux, il voulait servir son pays et c'est par la carrière des Contributions directes

Digitized by Google

qu'il résolut de lui apporter sa précieuse collaboration.

Je n'ai pas à vous faire l'éloge de cet intègre et zélé fonctionnaire, qui pendant près de quarante ans, et trop tôt encore à son gré, travailla dans notre département, pour le plus grand honneur et profit de son administration. Les récompenses exceptionnelles qui couronnèrent ses efforts en sont le plus beau témoignage, et j'applaudis d'autant plus volontiers à la carrière du contrôleur que peut-être elle a servi de révélation et d'initiation à l'archéologue, au chercheur, à l'historien. L'évaluation d'une terre, d'une maison ne pouvait suffire à son esprit d'investigation. Son amour du passé, sa passion de l'étude l'emportaient vers bien d'autres régions et pendant qu'il consignait sur son registre officiel la valeur vénale de l'immeuble, il scrutait en même temps son histoire, relevait ses contours, interrogeait ses vieux murs et découvrait des richesses dont l'Etat n'avait que faire, mais dont la Science augmentait son patrimoine.

C'est ainsi que dans ses courses à travers l'Artois, heurtant du pied des ruines presque disparues déjà, il ressuscite dans de curieuses monographies monastères, abbayes et prieurés. Suit-il nos grandes routes ? Il en évoque les gloires ou les ignominies. Aperçoit-il à l'horizon quelque pierre étrange et fantasque ? Il en raconte la légende. Se repose-t-il un instant sur la crête du chemin ? Il y découvre quelque lieu-dit et en recherche l'étymologie. Mais la nature morte n'est pas tout pour lui ; dans ce cadre aujourd'hui vide et désert des hommes ont agi, parlé ou prié ; il faut donc les y faire revivre et à son souffle, seigneurs et abbés, artisans et savants secouent la poussière, moins de la tombe que de l'oubli, pour reprendre leur armure ou leur crosse, leur outil ou leur plume. C'est l'Artois tout entier dont il évoque ainsi les illustrations, mais c'est sa chère ville d'Arras qui avec ses coutumes, son administration, ses places, ses personnages plus ou moins célèbres, a toutes ses préférences. Il lui avait donné beaucoup, elle lui devait bien, en retour, les honneurs de son

Digitized by Google

Académie à laquelle il manquait bien plus qu'elle ne lui faisait défaut. Aussi, au jour de sa réception, en 1881, l'un de nos vénérés prédécesseurs, M. Edmond Lecesne, renversant la parole du doge de Gênes à Versailles, pouvait-il lui dire avec sa finesse d'esprit habituelle : « Quand vous tourniez vos regards vers l'Académie d'Arras, ce qui devait surtout vous étonner, c'était de n'y être pas. » On l'y considéra donc comme étant de la maison et lui-même en reconnut généreusement l'hospitalité par une table toujours abondamment pourvue de multiples services, dont l'archéologie, l'histoire, la stratégie, les lettres et les arts faisaient tous les frais. Je ne puis vous donner le détail de ces festins littéraires ; le menu en est consigné aux volumes de nos Mémoires.

Mais ce que nos comptes-rendus ne disent pas, ce que ses succès au sein des Sociétés étrangères ne révèlent pas, c'est l'affabilité qu'il témoignait à tous ses Collègues, l'encourageante bienveillance qu'il réservait aux nouveaux venus, la déférence qu'il avait pour tous et, laissez-moi ajouter, la respectueuse et cordiale sympathie dont tous l'entouraient.

Aussi quel douloureux écho eut parmi nous, il y a huit jours, la nouvelle inattendue de son indisposition. On se prenait à espérer : c'était son tribut annuel aux rigueurs de la saison. Erreur, c'était le tribut fatal aux exigences d'une maladie qui ne pardonnait plus. Il ne s'y trompa point ; il vit venir la mort, mais du même regard il contempla son éternité, aussi calme devant l'une que confiant en l'autre. En chrétien convaincu, plein de foi et d'espérance, il demanda à son Dieu les consolations dernières et les forces suprêmes de la religion. Il les reçut toutes avec une piété dont le souvenir m'émeut encore et ainsi, en paix avec la terre comme avec le ciel, il fermait doucement les yeux aux tristesses d'ici-bas pour les ouvrir, espérons-le, aux joies pures d'en haut.

Sans doute ce dénouement subit était terrible pour nous, cruel pour les siens. L'était-il également pour lui ? Il tom-

Digitized by Google

bait bien vite, mais il tombait intact, sans avoir ressenti ni dans son corps ni dans son intelligence les atteintes de la vieillesse ou les humiliations de l'âge qui, malgré tout, assombrissent l'éclat d'une vie faite de travail et d'activité. Il devait jusqu'au bout réaliser sa devise : *Mourir plutôt que se ternir.*

A nous, vénéré Collègue, de marcher sur vos traces et d'être fidèle à votre cri : *Cardevacque toujours !*

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE

des

MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES & CORRESPONDANTS

de l'Académie d'Arras

MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. C. ROHART (l'Abbé), ✣, Docteur en Théologie.

Chancelier :

M. CAVROIS DE SATERNAULT (le baron), G. O. ✠, C. ✣, Docteur en Droit.

Vice-Chancelier :

M. L. VILTART, Avocat.

Secrétaire-Général :

M. V. BARBIER, O. ❶, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais.*

Secrétaire-Adjoint :

M. G. ACREMANT, Secrétaire Général de la Commission des Monuments historiques.

Archiviste :

M. G. DE HAUTECLOCQUE (le comte), Licencié en Droit.

Bibliothécaire :

M. Aug. WICQUOT, O. ❶, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

Par ordre de nomination

MM.

1. Sens, ✱, C. ✣, O. ❶, ancien Député (1860).
2. C.te le Gentil, ✱, ✣, ancien Juge au Tribunal civil (1863).
3. Pagnoul, ✱, O. ❶, Directeur de la Station agronomique du Pas-de-Calais (1864).
4. P. Lecesne, ✱, O ❶, Docteur en Droit, Conseiller honoraire de Préfecture, Président de la Commission des Monuments historiques (1871).
5. G. de Hauteclocque (le comte), Licencié en Droit (1871).
6. Cavrois de Saternault (le baron), G. O. ✠, C. ✣, Docteur en Droit, ancien Auditeur au Conseil d'Etat (1876).
7. Ricouart, ✱, O. ❶, ancien Adjoint au Maire d'Arras (1879).
8. Wicquot, O. ❶, Licencié ès-Lettres, Bibliothécaire de la Ville (1879).
9. J. Guérard, ✱, Juge d'instruction au Tribunal civil (1879).
10. Em. Petit, ✱, Président du Tribunal civil (1883).
11. J. Leloup, ✱, O. ❶, Conseiller général (1884).
12. P. Laroche, Directeur de l'Imprimerie du *Pas-de-Calais* (1884).
13. V. Barbier, O. ❶, Président de l'*Union Artistique du Pas-de-Calais* (1887).

Digitized by Google

MM.

14. C. Rohart (l'Abbé), ✣, Docteur en Théologie (1887).
15. E. Carlier, ✱, ❶, Inspecteur du Service des enfants assistés (1888).
16. L. Viltart, Avocat (1892).
17. L. Rambure (l'Abbé), Licencié ès-Lettres (1893).
18. I. Hervin (l'Abbé), Vicaire-général, Aumônier du Saint-Sacrement (1893).
19. L. Duflot (l'Abbé), Licencié ès-Lettres, Doyen de Saint-Nicolas (1895).
20. G. Acremant, Secrétaire-Général de la Commission des Monuments historiques (1895).
21. F. Blondel, ✠, Ingénieur civil (1895).
22. H. Boulangé, ancien Officier de marine (1897).
23. L. Alayrac, ✱, Ingénieur des Mines (1897).
24. Delair (le Colonel), C. ✱, O. ❶, O. ✣, Licencié ès-Sciences mathématiques (1898).
25. A. Brochart, Avocat (1898).
26. L. Doublet (Mgr), Prélat de la Maison de sa Sainteté (1898).
27. J. Viseur, ✱, Sénateur du Pas-de-Calais (1899).
28. J. Paris, Docteur en Droit, Avocat (1899).
29. J. Chavanon, ❶, Archiviste du département du Pas-de-Calais (1900).
30. B. Lesueur de Moriamé, ❶ (1900).

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

Par ordre de nomination.

Les lettres A. R. indiquent un ancien membre titulaire ou résidant.

MM. Caminade de Castres, O. ✱, ancien Directeur des Contributions indirectes, à Paris, A. R. (1870).
Coince, Ingénieur des Mines, à Paris, A. R. (1870).
Paillard, C. ✱, ancien Préfet du Pas-de-Calais (1875).
J.-M. Richard, ✪, ancien Archiviste du Pas-de-Calais, à Laval, A. R. (1879).
Jules Breton, C. ✱, Membre de l'Institut (1887).
Louis Noel, ✱, Statuaire (1887).
H. Trannin, O. ✪, Docteur ès-Sciences, A. R. (1891).
Alapetite, O. ✱, Préfet du Pas-de-Calais (1891).
Depotter (l'Abbé), Doyen de Laventie, ancien Vicaire-Général, A. R (1893).
G. Leleux (l'Abbé), Aumônier à Lille, ancien Vicaire-Général, A. R. (1893).
A. Guesnon, O. ✪, Professeur honoraire de l'Université, à Paris, A. R (1881).
J. Finot, O. ✪, Archiviste du département du Nord, à Lille (1895).
Strohl (le général), C. ✱, à Paris (1896).
S. G. Mgr Williez, ✱, Evêque d'Arras (1896).
Boucry, ✪, Professeur de rhétorique au Collège d'Arras, A R. (1898).

Digitized by Google

MM. S. G. Mgr Deramecourt, Evêque de Soissons, A. R. (1898).

Sénart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Michel Bréal, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Barbier de Meynart, Membre de l'Institut, à Paris (1898).

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

Par ordre de nomination.

MM. MAIRESSE, Ingénieur, à Paris (1857).

J. PÉRIN, Avocat, Archiviste-Paléographe, à Paris (1859).

Fr. FILON, ✱, O. ❶, Directeur honoraire de l'école Lavoisier, à Paris (1860).

Léon VAILLANT, ✱, Professeur au Muséum, à Paris (1861).

DE FONTAINE DE RESBECQ (le comte), ✱, O. ✱, O. ❶, ancien Sous-Directeur de l'Instruction primaire au Ministère de l'Instruction publique (1863).

LEURIDAN, C. ✱, ancien Archiviste-Bibliothécaire, à Roubaix (1863).

V. CANET, O. ❶, Professeur honoraire à la Faculté libre des Lettres de Lille, à Castres (1864).

H. GALLEAU, Homme de lettres, à Esbly (1869).

BOUCHART, C. ✱, Président de Chambre à la Cour des Comptes (1872).

DRAMARD, Conseiller à la Cour d'appel de Limoges (1872).

GOUELLAIN, C. ✠, ❶, Membre de la Commission des Antiquités départementales, à Rouen (1873).

Félix LE SERGEANT DE MONNECOVE, ✱, Lauréat de l'Académie, à Paris (1874).

DE CALONNE (le baron), à Buire-le-Sec (1874).

Digitized by Google

MM. Vos (le chanoine), Archiviste de la Cathédrale de Tournai (1875).

Ch. D'HÉRICOURT (le comte) ✱, Consul de France, à Leipsig (1876).

Em. TRAVERS, Archiviste-Paléographe, à Caen (1876).

Frèd. MOREAU père, ✱, à Paris (1877).

HUGOT (Eugène), Secrétaire adjoint des Comités des Sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique à Paris (1877).

HEUGUEBART (l'Abbé), curé de Lambres (1878).

G. FAGNIEZ, Directeur de la *Revue historique*, à Paris (1878).

J.-G. BULLIOT, ✱, O. ✪, Président de la Société Eduenne, à Autun (1879).

DELVIGNE (le chanoine), à Bruxelles (1881).

Gustave COLIN, Artiste peintre, à Paris (1881).

MARTEL, ancien Principal du collège de Boulogne-sur-Mer (1881).

P. FOURNIER, Professeur à la Faculté de Droit, à Grenoble (1881).

LEFEBVRE (l'abbé), Aumônier à Doullens (1882).

RUPIN, ✪, Président de la Société Archéologique de la Corrèze, à Brives (1882).

PAGARD D'HERMANSART, à St-Omer (1883).

Gabriel DE BEUGNY D'HAGERUE, à Aire (1884).

Ernest MATTHIEU, Avocat, Secrétaire du Cercle archéologique, à Enghien (Belgique) (1884).

QUINION-HUBERT, ancien Magistrat, à Douai (1884).

FROMENTIN, Curé de Fressin (1885).

Rod. DE BRANDT DE GALAMETZ (le comte), à Abbeville (1885).

Digitized by Google

MM. Robert DE GUYENCOURT, ancien Président des Antiquaires de Picardie, à Amiens (1888).

BOVET, Archiviste à Montbéliard (1888).

MASSY, ✪. Surveillant-Gén. au Lycée de Douai (1890).

Georges BARBIER, Avocat à la Cour d'Appel de Paris (1891).

LEURIDAN (l'Abbé), Bibliothécaire de l'Université catholique de Lille (1891).

Mlle Jenny FONTAINE, Artiste peintre, à Paris (1892).

MM. DIGARD, ancien élève de l'école des Chartes et de l'école de Rome (1892).

HARDUIN DE GROSVILLE, Président honoraire au Tribunal civil de Laon (1893).

MENCHE DE LOISNE (le comte), château de Beaulieu-lez-Busnes (1894).

Edmond EDMONT, Archéologue à Saint-Pol (1896).

Henri POTEZ, Agrégé des Lettres, à Douai (1896).

BLED (l'Abbé), Président de la Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer (1897).

René BRISSY, ✪, Publiciste, Rénovateur des *Rosati*, à Paris (1897).

Charles LECONTE, Président du Tribunal, chef du Service judiciaire, à la Nouvelle-Calédonie (1897).

Mme Florent LECLERCQ, château de Beauvoir (P.-de-C.) (1897).

MM. NICQ (l'Abbé), Doyen de Rivière (P.-de-C.) (1898).

Edouard NOEL, Homme de Lettres, Paris (1898).

Alfred de PUISIEUX, Membre des Antiquaires de Picardie, Amiens (1898).

LECIGNE (l'Abbé), Docteur ès-Lettres, Professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille (1898).

QUARRÉ-REYBOURBON, O. ✪, à Lille (1898).

Digitized by Google

M^lle^ Fresnaye, à Marenla (Pas-de-Calais) (1898).

MM. G. Macon, Conservateur du Musée Condé, à Chantilly (1899).

Francis Tattegrain, à Berck (1899).

de Boislecomte (le vicomte), au château de Mondétour, par Morgny (Seine-Inférieure) (1899).

José-Ignatio Valenti (dom), à Palma (Espagne) (1900).

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. — *Séance publique du 26 juillet 1900.*

Pages.

Allocution d'ouverture par M. l'Abbé Rohart, Président 7

Rapport sur les Travaux de l'année 1899-1900, par M. G. Acremant, Secrétaire-Adjoint 10

Rapport sur le Concours d'Histoire, par M. l'Abbé Duflot, membre résidant 17

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. L. Viltart, Vice-Chancelier 22

Discours de réception de M. A. Brochart, membre résidant 29

Réponse au Discours précédent par M. l'Abbé Rohart, Président 47

Lauréats des Concours de 1900 58

Sujets mis au Concours pour 1901 59

II. — *Lectures faites dans les séances hebdomadaires.*

Correspondance du Prince de Bergues, Colonel du régiment de Berry-Infanterie (1782-1785), publiée avec une lettre-préface, par M. Jules Chavanon, membre résidant 63

Actions de grâces à Minerve, par M. P. Massy, membre correspondant 135

Une Visite aux Souterrains-Refuges de Naours (Somme), par M. l'Abbé Rambure, membre résidant 137

Digitized by Google

Trois Recueils de portraits au crayon ou à la plume, par M. L. VILTART, Vice-Chancelier..... 146
Abbaye de Saint-Vaast d'Arras. — Recherches inédites sur la Prélature du Cardinal de Bouillon, Abbé de Saint-Vaast, par M. H. PARENTY, Directeur des Manufactures de l'Etat du département du Nord, Lauréat de l'Institut..... 151
Les Atrébates dans le roman contemporain, par M. l'Abbé RAMBURE, membre résidant..... 177
Notes sur les Origines de la Houille, par M. L. ALAYRAC, membre résidant..... 189
Jeanne d'Arc captive au Château de Bellemotte, par M. Fr. BLONDEL, membre résidant..... 198

III. — *Eloge funèbre.*

Discours prononcé le 30 décembre 1899, sur la tombe de M. A. de Cardevacque, membre résidant, par M. l'Abbé ROHART, Président..... 211

Liste des Membres titulaires, honoraires et correspondants de l'Académie d'Arras..... 217

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06531 2707

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google